

1
140
A.G.



FORÇATS

ET

PROSCRITS

PAR

PAUL MIMANDE

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

—
1897

L1015



FORÇATS ET PROSCRITS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

DU MÊME AUTEUR

In-18 à 3 fr. 50 c.

CRIMINOPOLIS. 1 vol.

CONSULTATION
SUR PLACE

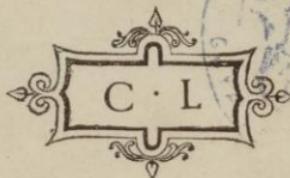
Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays,
y compris la Suède, la Norvège et la Hollande.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX. — 6206-3-97. — (Encre Lorilleux).

PAUL MIMANDE

FORÇATS ET PROSCRITS

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

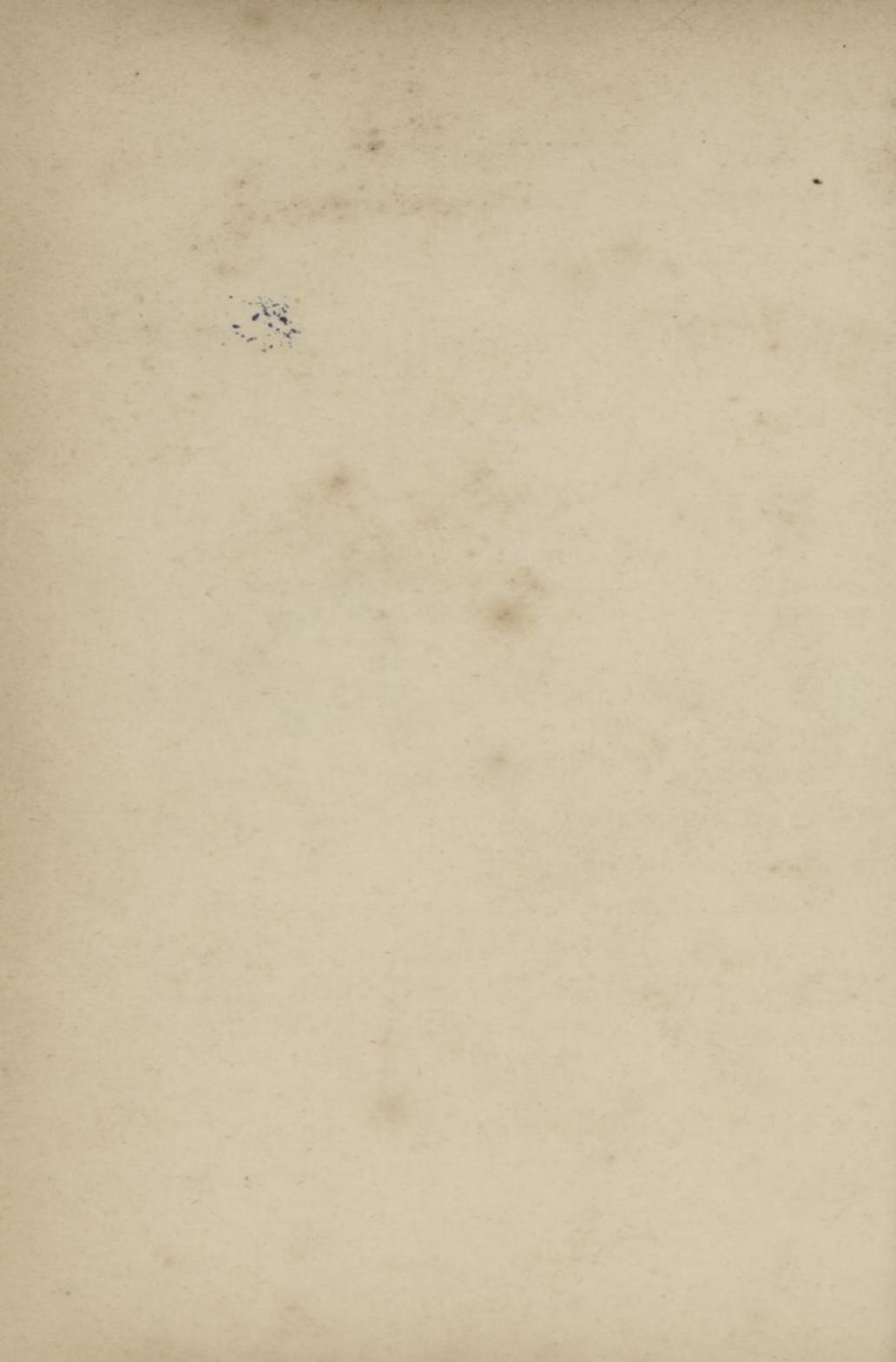
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES

3, RUE AUBER, 3

1897

DEPARTEMENT DE LA GUYANE
BIBLIOTHEQUE
A. FRANCONIE

12° 37



FORÇATS ET PROSCRITS

I

CAYENNE

Aspect de la côte. — Le Père, la Mère et l'Enfant. — Petits béquets. — Quelques mots de monographie rétrospective. Un bague vieux jeu. — Voulez-vous de bons serviteurs? — M. Durand. — Deux mille quatre cents bras à peu près inutiles. — Pour quelles fins la Providence créa l'urubu

Surinam ou Paramaribo, chef-lieu de la Guyane néerlandaise, est la dernière escale des paquebots qui vont des Antilles à Cayenne. Quelques heures après avoir quitté sa rade, jolie d'aspect, mais sans mouvement commercial, on aperçoit tout à coup, à l'avant du navire, une grande ligne pâle qui semble séparer très nettement l'océan aux flots limpides et scintillants d'une autre

mer de couleur grise et triste avec laquelle il refuse de se confondre. Cette ligne franche, on se trouve dans les eaux de la Guyane française, dont la nature elle-même paraît avoir voulu tracer d'avance les limites.

Le *Salvador* longe, à cinq ou six milles de distance tout au plus, une côte brune, plate, monotone, bordée d'un rideau de palétuviers rabougris et tordus; au delà, s'étendent des plaines immenses. Si loin que la lorgnette fouille dans les savanes, elle n'y rencontre pas une maison, pas une hutte, pas une fumée, pas une manifestation de la présence humaine. Et on a l'impression que le lourd et morne silence des éternelles solitudes doit y régner sous un ciel impassible, toujours brûlant et toujours bleu.

A bord du paquebot, instinctivement, les conversations s'arrêtent; on se penche, pour regarder, sur le bastingage, tandis que l'hélice trace son sillon dans une espèce de boue liquide.

Le voilà donc, pense chaque passager, le voilà le pays de l'exil et de la déportation, le pays des fièvres et des miasmes empoisonnés, le pays des larmes et des infinis désespoirs!

En face de cette terre mystérieuse et lugubre, muette comme un cadavre, l'idée de la mort possible, probable, peut-être prochaine, surgit immédiatement. Les visages deviennent graves et plus d'un fonctionnaire ou employé, que le gouvernement envoie « continuer ses services » à la Guyane, jette sur ses enfants et sur sa femme, qu'il regrette d'avoir emmenés, un regard anxieux.

Cependant, on ne tarde pas à avoir connaissance, par bâbord, d'un groupe d'îles. A mesure qu'on s'en approche, leur configuration se dessine, leurs reliefs s'accroissent; maintenant on distingue très bien que l'une d'elles est assez boisée, que les deux autres sont, au contraire, dénudées; enfin — constatation qui est un véritable soulagement —

que de nombreuses maisons aux toits rouges s'étagent sur leurs flancs. Si la grande terre est déserte, en revanche l'archipel est saturé de population ; de tous côtés on voit des hommes gravir ou descendre les sentiers en lacet, d'autres qui marchent le long de la plage, puis, sur divers points, un grand nombre d'ouvriers qui travaillent.

Ce sont les îles du Salut ! joli nom aimable et plein de promesses....

Les constructions aux toits rouges sont des prisons ; les ouvriers qui piochent, taillent des pierres, gâchent du mortier et roulent des brouettes, sont des forçats.

On stoppe. Une embarcation se détache de terre et vient à nous ; le patron, assis à la barre, est vêtu d'un uniforme militaire, coiffé d'un casque blanc et porte un revolver en sautoir ; les huit rameurs ont une vareuse et un pantalon de toile grise ; un large chapeau de paille grossièrement tressée ombre, en les cachant presque, leurs faces glabres et

falotes. L'embarcation accoste, on lui passe un sac de dépêches et à peine a-t-elle « débordé », que le *Salvador* siffle et se remet en route. Tout cela n'a fait que paraître et disparaître.

Nous reviendrons un peu plus tard, si vous le voulez bien, visiter les îles du Salut.

On n'est plus qu'à vingt-cinq milles de Cayenne. Sur la côte — enfin! — un ensemble assez considérable de bâtiments.

— Quel est ce village?

— C'est le pénitencier de Kourou, répond un matelot.

Décidément, la Guyane s'annonce de façon très engageante.

Une succession de trois îlots, ou plutôt de trois rochers sinistres et nus, sur le plus éloigné desquels est construit un phare indiquant l'entrée du port de Cayenne. Les trois îlots se nomment le Père, la Mère et l'Enfant perdu — Monsieur, Madame et Baby — et, de fait, ils ont assez bien l'air

d'une famille éplorée qui aurait été pétrifiée dans sa course.

« Alfred, ne va pas par là! » semblent répéter toujours le « Père » et la « Mère ».

Combien ils ont raison!

On ne peut franchir le banc qu'à marée haute, et encore n'est-il praticable que pour des navires de faible tonnage. Tous les ans, la couche de vase augmente; en sorte qu'on prévoit, si le phénomène continue, que dans deux ans, le *Salvador*, qui ne jauge pourtant que huit cents tonnes, sera obligé de débarquer ses passagers et ses marchandises aux îles du Salut. On dirait que la Providence, avant de vous laisser entrer à Cayenne, ait tenu à vous donner un dernier avertissement, à vous opposer, par sollicitude, une dernière objection.

J'ai décrit ailleurs¹ l'aspect magique de la rade de Nouméa. Combien différente est l'arrivée à Cayenne! Là-bas, tout est large,

1. Voir *Criminopolis*.

tout est riant, tout est neuf, tout respire le besoin, la volonté de vivre et de prospérer. Ici, tout est petit, étriqué, raccourci, tout est en diminutif, depuis le mauvais bateau qui vous porte jusqu'au paysage étroit qui encadre le port; tout est laid, sale, décrépit, tout agonise.

Le paquebot mouille : pas d'embarcations pour se rendre à terre. Il faut que le bord veuille bien vous prêter un de ses canots ou qu'un fonctionnaire obligeant consente à vous donner place dans le youyou de l'administration qui lui est réservé.

Arrivé sur l'appontement de bois, vermoulu et branlant, qu'on décore du nom de jetée, le touriste infortuné éprouve un moment de profond découragement quand il apprend que la ville ne possède pas d'hôtel, que le louage des voitures n'y est pas pratiqué, enfin que ses malles, ses pauvres malles, sont placées sur un chaland du service pénitentiaire — le transport des bagages n'est

pas pratiqué non plus — et qu'il les aura plus tard, à une époque impossible à préciser et selon le bon plaisir de la douane; en outre, comme ce touriste a choisi pour son voyage l'époque la moins chaude, c'est-à-dire la saison des pluies, il a des chances pour entendre ces indications réconfortantes sous un déluge tiède qui, en une seconde, l'aura aussi complètement trempé que la plus puissante douche.

Une assez belle caserne faisant face à la mer et un petit monticule gratifié, parce que trois ou quatre canons inoffensifs y dorment dans l'herbe, du nom pompeux de fort — le fort Cépérou — voilà ce qui frappe les yeux tout d'abord. En arrière et au-dessous de ces belliqueux édifices s'étend la ville, la vieille ville de Cayenne aux maisons lépreuses.

Toutes les rues convergent sur une vaste place plantée de palmiers immenses. Elle serait vraiment tout à fait magnifique et

rare, cette place, si l'on n'avait pas eu l'idée saugrenue de la transformer en un jardin qui a la prétention d'être de style anglais et qui est, en réalité, de pur style « curé de campagne », avec petites allées tortueuses, petits ronds de gazon, vallonnements ridicules et labyrinthe... Les Cayennais sont extrêmement fiers, non pas de leurs admirables palmiers, mais de leur labyrinthe.

C'est dans ces jardins, si fâcheusement enlaidis par le mauvais goût, que se promènent toute la journée, d'un pas indolent, des messieurs coiffés de chapeaux gibus, cravatés de blanc, vêtus de noir, abritant sous de vastes ombrelles des teints capables cependant de braver tous les hâles. Ces messieurs vous regardent avec un tel air de supériorité qu'on se sent, en passant à côté d'eux, tout intimidé et mal à l'aise. Leurs coups d'œil dédaigneux et méprisants sont l'évidente revanche de cette exclamation moqueuse du gavroche parisien rencontrant

un nègre : « Eh, va donc, boule de neige ! »
Positivement, on s'attend à ce qu'un petit bonhomme aux cheveux crépus vous regarde sous le nez en vous disant : « Eh, va donc, boule de suie ! »

Mais ce n'est pas leur genre ; les gavroches de Cayenne manquent absolument de fantaisie et de répartie. Ils se bornent, pour vous vexer, à vous chanter aux oreilles ce couplet, qui contient toute une profession de foi :

P'tit mulât', c'est pou' bailler l'a'gent,
P'tit béquet, c'est pou' t'availler,
P'tit nèg', c'est pou' feignanter,
Et manger sous mâqués de z'aut' ¹.

A vrai dire, pour qu'on travaille sous ce climat, il faut qu'on y soit forcé, et c'est pourquoi on envoie à Cayenne des *petits béquets* auxquels la justice a fait une obligation du labeur quotidien.

1. Petit mulâtre, c'est pour donner de l'argent ; petit blanc, c'est pour travailler ; petit nègre, c'est pour paresser et manger les *sous marqués* (pièces de deux sous) des autres.

Avant d'examiner ce que la transportation a produit en Guyane, il est nécessaire de résumer très brièvement les phases que la colonie a traversées avant son arrivée. On jugera ainsi plus aisément de la valeur du spécifique choisi pour lui donner une vigueur nouvelle.

*
* *

Depuis la découverte du Nouveau Monde jusqu'en 1608, personne ne semble s'être occupé de la Guyane et avoir eu la pensée de troubler les Indiens Peaux-Rouges dans leur possession. Entre le projet de colonisation et la première expédition, il s'écoula encore près de vingt ans, puisque celle-ci date de 1627. C'était l'époque des grandes compagnies commerciales, système qu'il est beaucoup question, actuellement, de faire revivre en l'appropriant à nos coutumes modernes, et dont on peut, je crois, attendre des résultats excellents, pourvu, toutefois, qu'on s'applique

à le dégager le plus possible de la tutelle administrative.

L'expédition de 1627 était composée d'une trentaine de Rouennais; ce petit groupe prospéra si bien qu'en 1643, la compagnie, qui avait pris le nom de « Compagnie du Cap du Nord », reçut par lettres patentes le privilège d'occuper ce qu'on appelle improprement l'île de Cayenne, c'est-à-dire le territoire dont les méandres de la petite rivière de Cayenne forment les limites.

Malheureusement, les marchands de Rouen eurent la funeste idée de confier au commandement du sieur de Brétigny un navire chargé de trois cents émigrants. Brétigny commit de telles exactions, se montra à tel point cruel envers les Indiens, que ceux-ci se révoltèrent et, après l'avoir assassiné, massacrèrent tous les Français.

Cet échec n'empêcha pas la formation d'une nouvelle société, celle de la « France Équinoxiale ». Pensant que l'on n'est jamais

mieux servi que par soi-même, le conseil d'administration — comme nous dirions maintenant — décida de se transporter en personne dans la colonie et de se réserver le soin des opérations. L'intention était louable, mais elle avait un grave inconvénient, déjà sensible en 1652, à savoir que les assemblées, grandes et petites, sont faites pour délibérer, jamais pour agir.

Les douze seigneurs, « qui s'estimaient autant que de petits rois », suivant un écrivain contemporain, ne tardèrent pas à en faire la triste expérience. A peine étaient-ils débarqués que la discorde jeta sa pomme — une pomme-liane, je suppose — parmi eux. On s'accusa réciproquement, on se battit, la famine vint, et les Indiens, profitant d'une si bonne occasion, anéantirent encore une fois l'embryon de colonisation.

Après d'autres tentatives, toutes infructueuses, le gouvernement royal supprima les privilèges accordés aux compagnies et mit

la main sur l'administration de la Guyane.

Ses succès ne furent pas plus brillants.

Prise par les Hollandais, bientôt reconquise par M. d'Estrées, la Guyane fut organisée sur le modèle des Antilles : on y importa des nègres d'Afrique, — qui ne se doutaient guère que leurs descendants seraient nos maîtres, — on y créa quelques plantations, on y fonda quelques usines à sucre. Mais la situation géographique du pays est si mauvaise au point de vue des débouchés commerciaux que ces timides efforts n'aboutirent presque à rien.

On se plaît à répéter, je ne sais pourquoi, que la nation française est réfractaire à l'exotisme. Peu d'assertions sont plus fausses, car, au contraire, nous avons toujours été piqués de cette tarentule. Seulement, à cette manie, nous en joignons une autre, qui est fatale, celle de vouloir, partout où nous nous installons, retrouver nos lois, nos usages, nos moindres habitudes européennes.

Une colonie doit être, suivant notre conception erronée de l'exotisme, une petite France qui ne diffère de la métropole qu'en ceci, à savoir qu'on s'y habille toujours en costume d'été, et que les chênes, les platanes et les sycomores y sont remplacés par des flamboyants, des cocotiers ou des niaoulis. Rencontrons-nous un éléphant, vite, nous l'affublons d'un faux col. Le sens de la couleur locale nous fait entièrement défaut, en sorte que nous arrivons à ce résultat dont je parlais plus haut du nègre en redingote et en chapeau haut de forme, en lunettes cerclées d'or, que l'on prend au sérieux et qui, très sincèrement, croit incarner la race de l'avenir.

Cette obstination à vouloir transformer des contrées tropicales en succédanées de la Beauce et de la Picardie nous coûta parfois fort cher, mais rarement autant qu'en 1763.

On venait de signer le traité de Paris, par lequel la France se laissait arracher — perte

à jamais déplorable — le Canada et les Indes. En dépit de son indifférence égoïste, Louis XV éprouva une sorte de remords et voulut essayer de réparer les échecs subis par ses troupes en face de Frédéric et par ses escadres en face des flottes britanniques. Choiseul lui conseilla de tenter, à la Guyane, la création d'un centre de population blanche qui ferait, dans l'Amérique du Sud, contrepoids à la prépondérance conquise par les Anglais dans l'Amérique du Nord. Cette colonie concourrait en même temps à la défense de ce qui nous restait de possession dans les Antilles, la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galande, Sainte-Lucie. L'idée était bonne et très digne du patriotisme intelligent de ce ministre. Malheureusement, son exécution fut confiée à des aigrefins, hommes d'affaires et de plaisirs en même temps que politiciens — la race n'est pas perdue — qui ne cherchèrent qu'à empocher la plus grosse part de la subvention accordée par l'État.

Les directeurs de l'entreprise furent le chevalier de Turgot (frère du grand Turgot), brigadier des armées du roi, et un certain Thibault de Chanvalon, qui prit le titre d'« Intendant général de justice, police et finances ». Un nombre considérable de gens de conditions diverses s'étaient laissé séduire par les alléchantes promesses des prospectus, si bien que les navires de la société ne purent embarquer tous les pauvres « gogos » qui se présentèrent.

Au bout d'un an, de 1763 à 1764, les îles, les plaines et les savanes guyanaises avaient vu succomber 13 060 individus¹.

1. Veut-on avoir idée de la façon dont opère le soleil de la Guyane? Voici le passage d'une lettre écrite quelques années après le désastre de Kourou par un des rares survivants de l'expédition : « Ces déserts ont été aussi fréquentés que les jardins du Palais Royal... Des dames en robes traînantes, des messieurs à plumets marchaient d'un pas léger jusqu'à l'anse, et Kourou offrit pendant un mois le coup d'œil le plus galant et le plus magnifique, on y avait amené jusqu'à des filles de joie... Mais la peste commença son ravage, les fièvres du pays s'y joignirent. Au bout de six mois, dix mille hommes périrent, tant aux islets qu'ici... »

L'effectif était réduit à deux mille colons à peine qui s'estimèrent fort heureux de pouvoir repasser de la France équinoxiale dans la France occidentale, après avoir tout perdu, fors la vie.

Ces aventures n'empêchèrent pas d'autres naïfs de se laisser séduire par les sornettes dont le populaire a encore la cervelle farcie, grâce aux descriptions mirobolantes de romanciers pour concierges et de voyageurs en chambre : luxuriante végétation tropicale, terre féconde à miracle, tableau représentant un colon assis au seuil d'une habitation confortable devant un parterre de fleurs embaumées et regardant ses troupeaux qui rentrent du pâturage, etc... Les décors des pièces à grand spectacle et à ballets confirment ce préjugé sur l'existence paradisiaque qu'on mène aux pays du soleil.

Au moment de la Révolution, le nombre des habitants de la Guyane se décomposait exactement ainsi : deux mille hommes libres,

douze mille esclaves. Ce n'était pas merveilleux, si on considère que la Guyane française à une superficie de mille huit cents lieues carrées.

L'abolition de l'esclavage, décrétée en 1794, eut pour conséquence immédiate une révolte générale des noirs auxquels Jeannet-Oudin, commissaire de la Convention, vint apprendre les beautés du civisme tel qu'on l'enseignait dans les clubs de Paris. Sans transition, les petits-fils des nègres importés d'Afrique passèrent de l'état de bêtes de somme à la dignité de citoyens français. Malheureusement, à peine eurent-ils le temps d'apprendre par cœur la traduction en patois créole de la *Déclaration des droits de l'homme*, que le Premier Consul les pria de l'oublier et de se remettre à la culture de la canne, sans plus s'occuper de la prise de la Bastille. Bonaparte n'était pas très partisan des émancipations hâtives : je constate cette opinion sans la juger. Toujours est-il qu'après la capitulation

de 1809, qui nous enleva la Guyane, et le traité de Paris qui nous la rendit, il fallut attendre la revanche des vieilles barbes, en 1848, pour que le noir cessât définitivement de travailler comme un nègre et se mit à paresser comme un lézard.

Si admirable qu'on juge cette mesure politico-philanthropique, elle fit que l'élément blanc et intelligent fut submergé par celui qui n'est ni l'un ni l'autre. Tout essai de colonisation étant, par conséquent, devenu impossible désormais, le gouvernement chercha le moyen de se procurer quelques milliers de paires de bras plus robustes et plus actifs que ceux des anciens esclaves.

Je suppose qu'il ne chercha pas longtemps, car le moyen n'était pas difficile à trouver. Les bagnes contenaient une armée qu'on ne pouvait pas se faire grand scrupule d'envoyer *en consommation*.

A ce point de vue, l'idée de transporter les forçats à la Guyane était infiniment plus

logique que le fut celle de les expédier en Nouvelle-Calédonie.

Mais il s'agit de savoir si cette résolution eut des conséquences heureuses sous le rapport du *criminal treatment*.

Eh bien, je suis forcé de déclarer que nous n'aurons pas, en parlant de la Guyane, à discuter le plus ou moins d'efficacité du remède employé dans le but de transformer, par l'influence de milieux successifs, les âmes perverses ou perverties des forçats, car il semble qu'on y ait bien peu lu ou bien mal compris les arrêtés, circulaires et autres documents ministériels qui, pour la plupart cependant, sont inspirés par une excellente doctrine. Bien que les îles du Salut, où est le dépôt des criminels dangereux, soient censées représenter la phase *expiation* et que le vaste domaine national du Maroni passe pour être consacré à la phase *régénération morale*, je n'ai vu, ni dans l'un ni dans l'autre de ces établissements, la trace tangible

qu'on se soit préoccupé de résoudre la partie psychologique du problème pénitentiaire.

Un fait encore récent, une révolte de forçats dont on a, d'ailleurs, grossi l'importance et qui nous a fait lire passablement de sottises imprimées, vient — je l'expliquerai plus loin — à l'appui de cette observation.

Hélas, tous les gredins transportés à la Guyane n'ont pas changé d'état d'âme en changeant de costume! Loin de là, ils sont encore plus gangrenés que lorsque le jury les condamna. Je ne pourrai pas vous montrer un seul individu qu'on ait guidé vers le repentir; et cela m'est d'autant plus dur que je suis un zéléteur plus ardent de cette théorie : le crime est un microbe comme un autre.

C'est précisément parce qu'on sent là-bas l'absence de la pensée charitable et humanitaire, ou son impuissance à se manifester, qu'on éprouve, en visitant ce bagne, une impression tout à fait navrante. Il y a des

institutions auxquelles on ne saurait permettre de rester *vieux jeu* : tels les hôpitaux et les prisons. Or, le bague de Cayenne est vieux jeu et semble en être encore à la doctrine surannée de la « Vindictte publique ».

A vrai dire, si l'on ne considère que le côté répression, il faut lui rendre cette justice qu'il n'est point du tout rébarbatif et que la discipline n'y est pas observée avec rigueur. Les mêmes établissements pénitentiaires qui méritent les plus vives critiques d'un criminaliste contemporain demandant la Régénération, eussent été loués sans réserve par un philosophe sensible du xviii^e siècle, à qui suffisait la Miséricorde.

*
* *

Ceci dit, et puisque nous sommes à Cayenne, prenons la rue du Collège — où, d'ailleurs, il n'y a pas de Collège — traversons le boulevard Jubelin, de l'autre côté duquel les

maisons s'espacent, et, en quelques minutes, nous nous trouvons devant une grande porte cintrée surmontée d'un pavillon et portant cette inscription : « Pénitencier-Dépôt. »

La grille est ouverte et laisse voir une allée sablée qui tourne dans un jardinet bien entretenu. Aspect des plus aimables. Nous entrons, nous prenons à droite, et nous voici dans une grande cour à peu près carrée, flanquée d'un côté par un corps de bâtiments à deux étages munis d'une vaste véranda, de l'autre côté par un mur blanchi à la chaux. Au fond est un jardin potager que de beaux manguiers et de nombreux bananiers protègent contre les rayons trop ardents du soleil.

Le bâtiment est la caserne des surveillants militaires, le mur blanc est une des quatre faces de l'enceinte du « camp ».

Un surveillant s'avance à ma rencontre ; je lui remets mon permis de visiter, dûment timbré et paraphé.

— Je vais prévenir le chef, dit-il.

Presque aussitôt, celui-ci paraît. C'est un grand gaillard d'une quarantaine d'années, bien découplé, à l'allure résolue, décoré de la médaille militaire. Belle figure de soldat, franche, très énergique, tempérée par des yeux bleus très doux qui me révèlent l'Alsacien pur sang, même avant qu'il m'ait salué d'un cordial : « Ponchour, monsieur ». Physionomie extrêmement sympathique. Je sens que cet homme-là doit savoir se faire craindre et obéir au doigt et à l'œil, mais aussi qu'il doit être juste et bon. Renseignement pris, le pronostic était exact. Après quelques phrases échangées, il m'interrompt tout à coup :

— Pardon, monsieur, n'êtes-vous pas allé en Nouvelle-Calédonie ?

— Oui, en effet.

— Vous avez, n'est-ce pas, visité l'île Nou en compagnie de M. le commandant supérieur B... ?

— C'est exact.

— Je vous « remets » bien, maintenant. A cette époque-là, j'étais chargé des prisons cellulaires.

Me voilà en pays de connaissance. Tout en nous promenant dans la cour, nous causons. Mon surveillant principal me raconte qu'ayant pris un congé — après quinze ans de séjour à Nouméa — on lui a appliqué l'inflexible « tour de roulement ».

— J'aurais mieux fait, conclut-il, de rester là-bas jusqu'au moment de ma retraite. Car, voyez-vous, monsieur, ici, ce n'est pas la même chose. D'ailleurs, vous allez juger par vous-même et, puisque vous connaissez les pénitenciers de la Nouvelle-Calédonie, vous vous rendrez bien vite compte de la différence.

Nous nous dirigeons vers une poterne fermée par une grosse grille.

Un coup de cloche, et le surveillant de garde nous introduit. Trois ou quatre forçats sont là qui, d'un air obséquieux, nous saluent; ils portent sur la manche gauche

de leur vareuse un brassard sur lequel se détachent en rouge les lettres C. M.

— Qu'est-ce que font ces transportés ? demandai-je à mon guide.

— Ce sont des *contremaîtres de discipline*¹. Ceux que vous voyez sont préposés à la fouille qui a lieu à chaque rentrée au camp des corvées extérieures. On ne peut pas obliger, vous le concevez, un surveillant militaire, qui a les galons de sous-officier, à fouiller des forçats ou à remplir l'emploi de porte-clefs. Il y a là une question de dignité qui s'impose.

1. Détestable invention, qui offre les plus graves inconvénients et engendre d'innombrables abus. Donner à des forçats pouvoir sur d'autres forçats, voilà qui est contraire à tous les principes : c'est semer la haine, encourager la calomnie, fomenter les plus basses coteries, rendre inévitables des sentences injustes qui frappent précisément les meilleurs sujets et les arrêtent dans leur marche vers le bien. Circonstance aggravante : presque tous les « contremaîtres de discipline » sont des Arabes qui ne savent pas une syllabe de français, mais comprennent fort bien le mot *bakchich*. Cette institution, qui n'existe point en Calédonie, suffit à indiquer la note qui domine à la Guyane et n'eut pas été discordante, autrefois, à Toulon.

Sur ces paroles, nous pénétrons dans l'infirmerie. Les planchers en sont pourris, les murs lézardés; il y fait une chaleur extrême et une odeur insupportable de chlore vous saisit à la gorge : il ne faut pas abuser des meilleures choses, voire des antiseptiques. Rien d'intéressant à noter : quelques malades grelottants de fièvre, anémiés au dernier degré, quelques blessés attendant la visite du médecin pour être évacués sur l'hôpital de Cayenne, et c'est tout.

Avançons dans le camp. Il est composé de sept ou huit cases destinées à contenir chacune une soixantaine d'hommes, mais où on en empile le double. Evidemment, aucun plan n'a présidé à leur construction et à leur orientation; je veux bien qu'on néglige la question d'art, quoique je n'en voie pas la nécessité, mais on aurait dû ne point oublier les exigences de la surveillance et celles de l'hygiène.

L'architecte qui a conçu cet ensemble

incohérent n'a pas songé davantage à la perplexité dans laquelle il risque de plonger ses savants confrères du quarantième siècle au cas où ceux-ci opéreraient des fouilles sur ce point et tâcheraient de restituer son œuvre comme on a restitué la prison Mamertine. Mais il est probable que les savants confrères du quarantième siècle s'occuperont plutôt de l'Arc de triomphe et du Louvre.

L'intérieur des cases est aussi simple que peu confortable. Le sol n'en est pas bitumé, ni même carrelé; on le balaie de temps en temps, mais cela ne dérange guère les puces, punaises et *tutti quanti* qui y ont élu domicile. Deux rangées de hamacs très sales, déchirés pour la plupart, laissent libre un couloir au fond duquel un *buen retiro* par trop primitif répand une odeur horrible et qui est très dangereuse. Cela seul doit constituer un véritable supplice.

Les murs sont si vieux et si minces que du poing on y ferait un trou, les toitures

sont si légères qu'un enfant passerait, sans grand effort, au travers; les sabords ne ferment pas et sont placés à hauteur d'homme. Seule, la porte possède un énorme cadenas tout à fait symbolique et qui semble avoir été placé par Calino en personne.

Cependant, lorsque le surveillant de semaine fait sa ronde de nuit et que, parcourant la case d'un bout à l'autre, il compte les dormeurs ou soi-disant tels, bien rarement il trouve un hamac vide.

— Comment expliquez-vous cela?

— Par une raison très simple : ils n'ont pas, en général, envie de s'évader.

— Vous m'étonnez considérablement.

— Monsieur, quand vous connaîtrez un peu le pays, votre étonnement cessera. Du reste, tout de suite, vous allez comprendre. Le forçat ne s'évade presque jamais pour voler — il y a des exceptions, comme Ego-gint, dont je vous parlerai tout à l'heure, mais elles sont très peu nombreuses — et

s'il commet des larcins, étant en évasion, c'est pour se procurer des vêtements, des vivres, un canot. Rencontrez-le dans un bois, il ne vous attaquera pas. S'il s'évade, c'est uniquement afin de fuir le plus loin possible du bagne et de la Guyane, afin « d'avoir sa liberté », comme il dit. Par conséquent, il ne s'exposera pas à risquer une condamnation à cinq ans de réclusion cellulaire — ce qui n'est pas rien — s'il n'a point, en s'évadant, au moins une chance sur deux d'atteindre un pays étranger où il puisse se dérober aux recherches.

L'objectif, pour le condamné de Nouvelle-Calédonie, c'est l'Australie; pour celui de la Guyane, c'est le Brésil et le Venezuela où il est, d'ailleurs, beaucoup plus facile de se cacher qu'en pays anglais, car la police y est vague, ne s'occupe pas des visages inconnus, ne manifeste aucune curiosité, enfin, parce que nous n'y entretenons pas, comme en Australie, des surveillants militaires qui

avertissent les détectives dès qu'un *facies* leur paraît suspect. Mais, en revanche, il est infiniment plus difficile de se rendre d'ici au Para ou à Puerto Cabello que de franchir en canot les onze cents milles qui séparent Nouméa de Brisbane.

Lorsqu'on a dépassé la zone habitée, — il ne faut pas aller bien loin pour cela, — on est dans les forêts vierges qui ont des centaines et des centaines de kilomètres d'étendue, qui sont peuplées de serpents, d'insectes venimeux et de vampires; il faut s'y frayer un chemin à travers les lianes. Au bout du premier jour, on a perdu sa direction, on va au hasard, revenant parfois au point de départ après de longues marches; les vivres s'épuisent vite, et, pour les remplacer, pas d'autre nourriture que quelques fruits sauvages. Quelle énergie humaine pourrait surmonter de tels obstacles? Notez que les environs de Cayenne sont surveillés, les passages gardés, et que le fugitif est bien souvent cueilli avant

d'avoir traversé la rivière. Quant à l'évasion par mer, elle est à peu près impossible : la rade est toute petite et, pour gagner le chenal, il faut passer à côté de l'avis stationnaire. Je n'ai pas connaissance qu'on l'ait tenté.

Dans une assez petite salle, une douzaine de tailleurs sont occupés à coudre des uniformes en coutil blanc, sous la direction d'un « contremaitre » cul-de-jatte et boiteux.

Je ne pus m'empêcher, voyant ce magot difforme et impotent, de demander comment un être pareil avait pu se faire envoyer au bagne.

— Condamné à perpétuité pour viol sur la personne de sa fille, fut la réponse.

Pouah!

Tout à côté de cet atelier est celui de la cordonnerie, qui fournit les chaussures des surveillants et de leur famille.

Ces deux ateliers de confection rendent les plus grands services. Grâce à eux, un uniforme en drap avec boutons argentés

revient à cinquante francs, une paire de souliers à dix francs. C'est le tiers, au plus, de ce que coûteraient les mêmes objets si on les faisait confectionner par des ouvriers du pays. Si on songe qu'un surveillant militaire de troisième classe touche seize cents francs de solde, on comprendra que, sans les ateliers, il ne pourrait pas vivre.

D'ailleurs, jamais l'industrie locale ne parviendrait à habiller et à chausser trois cent cinquante personnes.

Ceci me rappelle une petite anecdote que me contait la femme d'un fonctionnaire, et qui montre ce qu'on peut attendre de l'artisan nègre.

Cette dame avait commandé à un cordonnier du cru une paire de bottines.

Au bout de quinze jours, l'artiste se présente chez elle en brandissant triomphalement deux bateaux dont les dimensions eussent effrayé une Anglaise.

La dame refuse avec indignation de prendre

livraison. Le nègre soutient que les chaussures sont admirables.

— Mais vous voyez bien qu'elles sont beaucoup trop grandes pour mon pied !

— Je le vois, mais est-ce ma faute si vous avez le pied trop petit ?

Il ne voulut pas en démordre et, afin d'éviter les ennuis d'une comparution en justice de paix, la cliente malgré elle garda les bateaux et les paya.

On conçoit que, dans de pareilles conditions, l'atelier du pénitencier soit assailli de demandes indiscrettes auxquelles on oppose le *non possumus* fort sage du règlement.

Je ne décrirai pas la cuisine ni la cambuse, qui n'ont rien de particulier. Allons à la prison.

On nous ouvre une grille, nous traversons un préau, et nous sommes devant un petit bâtiment plus laid que terrifiant. A gauche est la prison commune où les hommes punis sont entassés d'une façon invraisemblable,

de cette masse d'individus sales et dégueuillés émanent des effluves qui diffèrent comme parfum de l'Impérial russe : les uns sont couchés, fers aux pieds, sur le lit de camp, les autres se dandinent d'un air stupide, semblables à des animaux en cage. Faute d'espace ou faute d'organisation, tout est mêlé : les individus coupables de légères infractions et ceux qui ont commis un acte grave d'insubordination ou d'immoralité. Le côté droit du bâtiment contient une vingtaine de cellules où sont enfermés les *préventionnaires* qui attendent leur comparution devant le tribunal spécial maritime et les forçats condamnés par ce même tribunal et qui attendent leur transfert aux îles du Salut. Chaque cellule a un mètre de large sur deux de long ; elle est voûtée et reçoit le jour par une « hotte » ; pour mobilier, un lit de camp et une baille à déjections ; on complète parfois cet ameublement par « une barre de justice », où sont fixés, au moyen

de *manilles* rivées, les deux pieds du locataire. Cela est noir, étouffant et puant. Aucun hôte de distinction ne s'y trouve pour le moment; il n'y a que de pauvres diables d'évadés, maigres comme des clous, pâles comme la mort, loqueteux, pitoyables et penauds, des ivrognes qui réfléchissent sur les conséquences de la soustraction d'un litre de tafia et quelques personnages qui ont refusé le travail, préférant être à « l'ombre » qu'au soleil.

Après cette visite à la prison, on éprouve le besoin de respirer l'air, relativement moins malsain, de la liberté. Nous traversons les cours afin de gagner la porte de sortie.

Il est dix heures et demie, les corvées reviennent du travail; rangés sur deux rangs, les forçats répondent à l'appel. Puis, premier roulement de tambour: on apporte des baquets contenant la ration de soupe et de viande pour dix hommes, — le « plat » — en langage technique; second roulement de tambour:

« Rompez les rangs ! » Chaque groupe de dix s'en va dans un coin manger le déjeuner octroyé par l'administration, c'est-à-dire deux cent cinquante grammes de viande réduits à cent trente par la cuisson; le bouillon est maigre, mais le pain est en suffisante quantité (un kilogramme par jour).

Après déjeuner, ces messieurs ont droit à une heure de sieste avant de reprendre la « séance du soir ».

Je les laisse à leur plaisir gastronomique. Le « principal » tient absolument, avant que je m'en aille, à me faire les honneurs de son chez lui : il m'offre un petit verre de rhum de Mana, auquel je riposte par le don d'un cigare, et nous causons encore un instant, avec ce plaisir réciproque de gens qui se sont aperçus en Océanie et que le hasard remet en présence en Amérique, mais qui ne savent s'ils auront l'occasion de se rencontrer de nouveau avant le grand pique-nique de la vallée de Josaphat.

— Eh bien, me dit mon hôte après avoir trinqué, que pensez-vous, monsieur, de ce que vous venez de voir ?

— Je pense qu'on ferait fort bien de démolir tous ces bâtiments mal construits et beaucoup trop exigus. Et, à ce propos, une question : à quoi servent donc vos douze cents forçats ?

— A fournir l'effectif des corvées de la municipalité, du jardin public, de l'hôtel du gouvernement, de l'artillerie, des ponts et chaussées, des magasins de l'État, etc... Enfin, c'est ici que les colons s'approvisionnent d' « assignés ». Il en résulte que la fluctuation de ce personnel est incessante et que nous avons fort à faire pour tenir à jour les carnets, états, fiches individuelles et privées de tout genre que nous devons fournir.

— Vous n'avez pas ici de criminels célèbres ?

— Non, tous les condamnés de cette catégorie, ainsi que les anarchistes, sont aux îles du Salut. En fait de criminels de marque,

nous n'avons en ce moment que Vaubourg, qui scia la tête de son camarade et l'enterra dans une cave; ce crime eut, il y a quatre ou cinq ans, les honneurs d'une grande publicité.

Vaubourg est actuellement employé comme ébéniste; c'est un ouvrier assez habile et laborieux. Seulement, il a une idée fixe : monter un théâtre, afin, dit-il, « de divertir ses codétenus en les moralisant ». Pas plus tard que dimanche dernier, on l'a surpris dans une cave en train de jouer un vaudeville avec plusieurs de ses camarades; ils avaient réussi à se procurer des costumes, et l'un d'eux était habillé en gendarme. Inutile d'ajouter que la comédie s'est terminée en cellule.

— Il me semble que vous m'avez parlé d'un nommé Égogint...

— Vous le verrez aux îles. C'est un type curieux. Égogint est un nègre de la Martinique qui fut condamné pour vol. Au bout de peu de temps, il s'évada. On le cherchait

partout, tandis qu'il était tranquillement à Cayenne. C'était un don Juan qui changeait continuellement de logement, en même temps que de maîtresses. Particularité intéressante : aucune de ces femmes ne l'a dénoncé. Son audace était extraordinaire. Un jour, abordant le commissaire de police : « Voyez-vous, lui dit-il, ce noir qui s'en va là-bas ? C'est le fameux Égogint, que vous cherchez depuis si longtemps. » Et tout le commissariat de se précipiter en masse sur un malheureux nègre inoffensif, tandis qu'Égogint, sa dernière conquête au bras, s'éloignait en riant.

Lorsqu'il a été enfin capturé, le commerce de Cayenne a respiré, mais les femmes ont soupiré.

En reproduisant cette anecdote que me raconta mon ami le surveillant, ma plume frétille du désir d'en ajouter une autre qu'on pourrait intituler : *Le jardinier et la femme de chambre.*

Muno — tel est le nom ou plutôt l'un des noms du héros de l'aventure — manifesta, dès l'âge le plus tendre, une de ces vocations que rien n'arrête, pas même la gendarmerie. Sa première condamnation lui fut accordée à l'âge de dix ans, pour incendie; on le plaça dans une maison de correction jusqu'à seize ans. Dès qu'il fut libre, il s'élança de nouveau dans la carrière et la parcourut de façon si brillante, qu'en dix années, il augmenta de huit condamnations son casier judiciaire et mérita pour la dernière quelques années de travaux forcés. On le dirigea sur la Guyane.

A peu près à la même époque, M. G.-R., nommé gouverneur, cherchait une femme de chambre, de celles qui se font inscrire aux petites annonces avec cette mention : « voyagerait ». Son choix tomba sur une Lorraine, Madeleine S... qui lui sembla réunir toutes les qualités nécessaires pour soigner congrûment le linge d'un gouverneur,

enfermer prudemment son sucre dans le buffet et distribuer avec tact les pains de savon pour la lessive.

M. G.-R., accompagné de sa famille et suivi de la fidèle Madeleine qui portait les petits paquets, débarqua au milieu de l'enthousiasme patriotique avec lequel les Cayennais ont l'habitude d'accueillir leurs nouveaux gouverneurs.

On s'installa. M. G.-R. se mit à gouverner et gouverna bien. Dans ses attributions modestes, Madeleine ne lui cédaient en rien ni comme zèle, ni comme capacité professionnelle.

La Guyane était presque aussi heureuse que la Bourgogne.

Pendant ce temps, que faisait Muno?

Il était, avec quinze autres transportés, chargé d'entretenir et d'embellir les parterres où le chef de la colonie promenait ses rêves d'amélioration et ses plans de réformes. Il bêchait, il piochait, il râtissait avec la plus

louable conviction; de temps en temps, le gouverneur laissait tomber sur lui, en passant, un regard de commisération, presque de bienveillance. Encouragé par des témoignages de bonté descendus de si haut, Muno se conduisait à merveille : exact, laborieux, toujours occupé de son jardin, il devenait ce qu'on appelle « un bon condamné ».

Encore un peu de temps, et on le proposerait pour une grâce.

Aussi fut-on très étonné au pénitencier lorsqu'un matin, Muno ne répondit pas à l'appel de son nom.

On n'était pas moins surpris au gouvernement de trouver vide la chambre de Madeleine.

Quelques heures plus tard, le gouverneur recevait une lettre de Muno dans laquelle celui-ci s'excusait ironiquement d'avoir abandonné si brusquement les cloches à melons, et d'avoir privé l'hôtel du gouvernement des services d'une femme de charge expérimen-

tée. Muno ajoutait que Madeleine et lui partaient pour Londres. On télégraphia de tous côtés, mais sans résultat.

Le 30 octobre 1889, c'est-à-dire six mois plus tard, un sieur Candas se faisait arrêter à Paris pour vol et vagabondage. Malheureusement pour ce Candas, le service anthropométrique le reconnut pour un bon cheval de retour appelé Muno. Pour la seconde fois, on l'expédia à Cayenne où on lui offrit un supplément de trois ans de bagne. Muno salua ses juges, et reprit son existence coloniale.

Cependant, il avait la nostalgie de Paris — et peut-être de Madeleine. Le 3 juillet 1891, il quitta la Guyane sans laisser d'adresse et, devenu M. Durand, prit plaisir à revoir la Ville-Lumière.

Il y serait vraisemblablement encore si, le 4 mars 1892, il n'avait eu une idée fâcheuse entre toutes : celle de se promener boulevard de Strasbourg et de choisir le trottoir où

déambulait en sens contraire un agent de la sûreté avec lequel il avait été autrefois en relations.

A la suite de cette rencontre, on invita Muno à prendre passage sur un navire affrété par le gouvernement, en partance pour la Guyane. Il trouva quelques changements opérés depuis son dernier séjour dans la colonie, entre autres la création d'un « tribunal spécial maritime » à l'usage exclusif des forçats. Le tribunal lui mit dans la main cinq ans de travaux forcés.

Qu'est devenue Madeleine? je l'ignore; mais je suppose qu'elle a eu de nouveau recours aux petites annonces sous la rubrique « les meilleurs serviteurs » et avec la mention « voyagerait ». Espérons qu'elle sera tombée sur une riche famille de squatters.

Après avoir pris congé du brave surveillant principal, je descendis la rue du Collège.

Les pieds meurtris par les cailloux pointus,

le nez tamponné avec mon mouchoir afin de soustraire mon sens olfactif aux émanations des ruisseaux qui bordent toutes les maisons je songeais à bien des choses, notamment à celle-ci : voilà trente ans que le baigne est établi dans ce pays, et je viens de voir douze cents forçats que le gouvernement prête à la colonie pour ses travaux d'utilité publique. Pourtant, je n'aperçois nulle part un rudiment de trottoir, nulle part un édifice convenablement bâti, si ce n'est l'hôtel du gouvernement, qui est un ancien couvent de jésuites, pourtant, je me bouche le nez de toutes mes forces, afin de n'être pas asphyxié, quoique les urubus (sorte de gros corbeaux) fassent de leur mieux pour enlever le plus gros des immondices...

KOUROU

A bord du *Bengali*. — Ce qui reste d'un lieu célèbre. — Légende des fourmis anthropophages. — La chiourme et les surveillants militaires. — Pénitencier à la Berquin.

La courtoisie de nos officiers de marine est proverbiale. Elle prouve, à l'étranger, que la politesse française, si fort renommée jadis, si fort compromise aujourd'hui par certains échantillons affublés d'étiquettes brillantes, n'est point une légende.

L'aimable commandant du *Bengali*, fidèle à cette tradition, veut bien m'autoriser à profiter d'une tournée qu'il va faire avec son aviso et m'offre l'hospitalité de son bord.

J'accepte d'un cœur d'autant plus reconnaissant que mon ticket de première classe ne m'eût accordé, sur un des deux petits steamers qui font le service de la côte, que le douteux privilège de m'asseoir, de manger, de dormir, avec des nègres allant sur les placers. En dépit de mes principes franchement démocratiques et résolument égalitaires, je n'hésitai pas une seconde, je l'avoue, à préférer la compagnie du commandant et de son état-major.

Notre première étape est *Kourou*, lieu célèbre, je l'ai dit plus haut, par le désastre affreux de l'expédition Turgot-Chanvalon.

Kourou forme maintenant un petit bourg, chef-lieu d'une minuscule commune, avec maire, adjoint, conseil municipal, agents de police en uniforme, instituteur et gendarmerie à cheval, s'il vous plaît. Tout ce monde, sauf les gendarmes, est du meilleur ébène et s'occupe fort de politique.

De ma vie, je ne pénétrai dans un endroit où il y eût tant de puces.

Le village, ses hommes politiques et ses puces sont englobés dans un vaste domaine appartenant à l'État, dont on a fait un pénitencier agricole.

On y exploite des bois dont on ne se sert pas, on y élève du bétail qui est petit, laid et maigre, et on y cultive du café qui pousse à merveille et vaut le meilleur martinique.

Voilà — je parle du café — un résultat intéressant, un semblant d'entreprise pratique et utile. Kourou est relativement salubre¹, étant balayé continuellement par la brise de mer. Ce serait un point fort bien choisi pour y installer des *élèves concessionnaires* comme en Nouvelle-Calédonie, pour y préparer une sélection de condamnés, une pépinière destinée à donner des éléments

1. Cette appréciation paraîtra bien sévère pour le reste de la colonie, après ce que j'ai raconté de l'expédition qui vint s'échouer là en 1763. Mais il convient de remarquer que l'on a exécuté quelques travaux de canalisation et que les forçats sont placés dans de meilleures conditions d'hygiène que les féaux sujets de S. M. le roi Louis XV, dit le Bien-Aimé.

à la colonisation. Malheureusement, on ne songe guère à ces choses ; toutes les catégories de forçats sont mélangées et on se trouve satisfait si la cafèerie possède le nombre d'ouvriers dont elle a besoin.

Une des annexes de Kourou est le chantier forestier de Gourdonville au sujet duquel on a récemment publié des récits à faire dresser les cheveux sur la tête, émotion que je n'ai point partagée, car je les connaissais depuis longtemps, ces récits.

La plus célèbre des anecdotes en question, celle qui a le plus indigné la presse, est incontestablement l'histoire du condamné enduit de sirop, puis attaché sur une fourmilière et dévoré par les insectes tandis que des surveillants déjeunent à quelques pas, sablent le champagne et insultent avec de grands éclats de rire aux épouvantables tortures du malheureux.

Certes, voilà un excellent sujet de chronique, un thème facile à développer en plusieurs pages

de copie. Malheureusement, il a un grand tort, celui de manquer de fixité : tantôt l'action se passe en Nouvelle-Calédonie, au camp « Brun », tantôt à la Guyane, soit à Gourdonville, soit à l'Orapu — je donne bénévolement cette nouvelle indication, — mais toujours dans un endroit où sont réunis les plus dangereux criminels.

J'ignore ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette légende, car elle m'a été narrée avec une égale sincérité par des gens également dignes de foi, mais dont les uns habitent l'Océanie et dont les autres vivent en Guyane. Toujours est-il que personne n'a jamais pu me citer le nom de celui qui fut la victime de l'atroce attentat ni m'indiquer la date précise où se commit un pareil forfait. La discrétion des condamnés eux-mêmes a été complète.

Admettons, cependant, que la fumée ait été produite par un peu de feu et que la tradition, démesurément grossie par la fertile imagination de messieurs les forçats, repose,

comme celle du déluge universel, sur un fait.

Admettons encore — et vraiment le contraire serait merveilleux, miraculeux et absolument invraisemblable — que, sur un effectif de sept à huit cents surveillants militaires, il s'en trouve plusieurs qui soient violents, grossiers, ivrognes et brutaux.

Quelle conclusion en tirer ?

Aucune, à mon avis, sinon que l'homme revêtu d'une blouse, d'une jaquette ou d'un uniforme n'est pas parfait : découverte si peu neuve qu'on l'a mise, voilà belle lurette, en vaudeville.

Mais puisque j'ai été amené à faire allusion aux surveillants militaires, à leur rôle dans nos colonies pénitentiaires, qu'on me permette d'insister, car je les ai vus de si près, j'en ai tant vu, que c'est pour moi une sorte de devoir, un besoin de conscience de leur rendre hommage.

Le corps des surveillants militaires n'a aucune espèce de rapport avec l'antique

chiourme (et, au fait, si c'était chez elle qu'il faille chercher l'original du supplice par les fourmis!); il est exclusivement recruté parmi les gradés de l'armée de terre, de l'infanterie de marine, des équipages de la flotte, parmi les pompiers de Paris et les gardes républicains. Beaucoup sont d'anciens sergents-majors ou fourriers. Tous sont sortis du régiment ou de la flotte avec un « certificat de bonne conduite n° 1 ». La plupart sont mariés et ont emmené leur famille. Ils s'engagent pour quatre ans, mais le ministre peut, en cas de fautes graves, et sur le rapport d'un conseil d'enquête militaire, les renvoyer avant cette date. Ils acquièrent les droits à la retraite au bout de vingt-cinq ans. La carrière à parcourir est la suivante : trois classes en qualité de surveillant — 1600 francs, 2000 francs, 2400 francs; deux classes en qualité de surveillant-chef, enfin, surveillant principal — solde variant de 3000 à 4000 francs.

A ce compte, il est difficile, on le reconnaîtra, d'amasser des rentes, et ces budgétivores ne se partagent qu'une bien faible portion de l'assiette au beurre. Et à quel prix ils l'achètent! Logés dans des pailletes, presque sans meubles, avec leur malle pour toute armoire — parfois au milieu des bois — vivant de conserves, partant à quatre heures et demie du matin, ne rentrant que le soir à six heures quand le chantier est éloigné, continuellement debout sous un soleil de feu ; puis, avant de manger et de se reposer, obligés de veiller au souper de leurs hommes, de faire l'appel, de recevoir les réclamations, de faire panser les éclopés, de mettre à part les fiévreux et les malades, etc... La nuit, il faut se relever pour faire des rondes, et sauter à bas de son lit au moindre bruit suspect. On voit quels loisirs un surveillant peut consacrer à son intérieur, à la vie de famille ; on voit combien la femme, privée de toute distraction, les

enfants, privés d'école, mènent une existence enviable! Je ne parle pas du danger incessant qui résulte de l'isolement au milieu de quarante ou de cinquante galériens — j'ai vu un surveillant qui habitait seul dans une forêt avec soixante-dix forçats — de la responsabilité très lourde et de tous les instants — responsabilité morale et responsabilité pécuniaire — ni du travail d'écriture qui s'ajoute à la fatigue physique. Un condamné s'enfuit-il, le surveillant sera puni de prison s'il ne peut prouver qu'aucune négligence ne lui est imputable; le surveillant fait-il usage de son arme contre un des hommes confiés à sa garde — *même s'il est en cas de légitime défense* — on le traduit devant le conseil de guerre. La moindre faute, le plus petit oubli sont punis de salle de police ou de consigne, et tout feuillet de punition un peu chargé vaut une mauvaise note à l'inspection générale annuelle. Jamais de permission, jamais de

repos en dehors du dimanche où on n'a que le service des rondes.

Voilà ce qu'on exige, par quarante degrés de chaleur, d'un surveillant militaire en échange d'une somme de seize cents francs, diminuée du cinq pour cent de la retraite. Je ne crains pas d'affirmer que cet homme mérite bien du pays.

Je maintiens que si on peut compter dans le corps des sujets médiocres, voire mauvais, les surveillants militaires sont, en immense majorité, honnêtes, dévoués et *très doux* envers les condamnés. Et j'ose dire que mon affirmation tire une certaine autorité de ce double fait que je sais pertinemment ce dont je parle et que mes théories criminalistes ne me rendent pas suspect de partialité.

Quoi qu'il en soit des mystères horribles de Gourdonville, une chose est certaine : c'est que ce pénitencier est très recherché et que la journée de huit heures n'y semble pas bien dure.

Aucune silhouette intéressante à crayonner si ce n'est celle d'un ancien officier de l'armée italienne, appartenant à une famille si connue que je la cacherais insuffisamment par des initiales. De faux en faux et de chutes en chutes, il est arrivé à la cafèerie de Pariacabo. Cet homme est âgé de trente ans, il est grand, vigoureux et, sous son grossier costume, il a encore une tournure de gentleman. Mais sa face rasée ne rougit pas quand on le regarde et il est très sensible à une gratification de vingt-cinq centilitres de vin ou d'un paquet de tabac.

III

LES ILES DU SALUT

Origine du nom. — Les internés. — Les anarchistes. — Plusieurs croquis. — Le vol en huit leçons. — Canotage en cercueil. — Les bons vieillards. — Les lépreux. — En attendant Dreyfus.

Kourou est situé juste en face des îles du Salut, que l'on aperçoit très distinctement de la plage. De l'un à l'autre embarcadère, nous avons à peine le temps de faire un excellent déjeuner accompagné d'un fort roulis. On jette l'ancre au moment où le maître d'hôtel du commandant sert le café.

Nous sommes devant l'île Royale, la plus importante de la trinité sinistre que com-

plètent l'île Saint-Joseph et l'île du Diable; un étroit chenal les sépare.

Les trois îles qui forment cet archipel s'appelaient autrefois *Isles du Diable*. Elles doivent leur nom actuel à M. de Chanvalon, le chef de l'expédition de Kourou. Voici comment :

La traversée avait été longue, pénible, contrariée par une grosse mer et des vents contraires, à bord des navires de la société *Liberté, Franchise, Ferme, Centaure, Deux Amis, Prince Georges, Amphitryon, Balance Parham*, et le pâle troupeau des émigrants, exaspéré à la vue des côtes sinistres de la Guyane, s'était mutiné assez sérieusement pour que Chanvalon hésitât à atterrir au point convenu où son lieutenant, M. de Préfontaine, l'attendait, mais sans avoir pu même construire un baraquement. Comme il louvoyait, il fut porté à peu de distance des trois îles verdoyantes et pareilles à des bouquets émergeant des eaux. En un instant, on oublia

fatigues et misères, et ce fut au milieu d'un enthousiasme général que Chanvalon proclama que les îles porteraient désormais le nom d'Îles du Salut. La plus grande fut baptisée île Royale, la seconde île Saint-Joseph, la dernière garda la dénomination d'île du Diable, afin d'accrocher le passé au présent.

Mais, quand on eut abordé, les illusions se dissipèrent, car on se trouvait sur un sol aride, rocailleux, sans une goutte d'eau vive. Chanvalon, insouciant, sceptique et léger, essaya de la méthode des dérivatifs. « J'écris à la Martinique, dit-il dans un de ses rapports, d'engager quelques demoiselles bien nées de ce pays à passer dans celui-ci.... » Nous avons vu plus haut ce qu'il advint, en dépit des demoiselles « bien nées », de tous ces pauvres gens.

Le commandant supérieur des îles vient à bord saluer le commandant du *Bengali*; il est casqué, brodé, assez gros, l'air intelli-

gent. On nous présente l'un à l'autre et sans se faire prier, il me donne licence d'errer à ma guise sur son territoire, en compagnie d'un officier de l'avis, et de questionner un peu, certain que je n'abuserai pas de sa confiance. En quoi il avait raison. Je sais fort bien que l'administration, personne pudibonde, n'aime pas laisser voir ses dessous et encore moins qu'on les décrive lorsque, comme moi, on les a aperçus. Respectueux de son scrupule, je me bornerai à dire qu'ils ne sont point du tout laids et déplaisants, comme le ferait croire la peine qu'elle prend à les dissimuler. Aussi bien, c'est son affaire et je ne me suis donné mission ni de la défendre ni de l'attaquer. Je cherche, suivant mon habitude, à dire tout bonnement la vérité, sans m'occuper plus qu'un poisson d'une pomme, de savoir si cette vérité donne raison à celui-ci ou tort à celui-là.

Notre canot accoste l'île Royale en quelques

coups d'avirons, car l'avisó a pu mouiller tout près de terre. C'est à cet avantage — dont les autres ports guyanais sont dépourvus — de posséder une rade profonde, que les îles du Salut doivent le privilège d'avoir joué un rôle important dans l'histoire de la colonie, d'avoir été choisies en 1794 et 1851 comme lieu de déportation politique, et en 1853 comme bague central.

Un chemin en lacet nous conduit au plateau où sont groupés : le camp des condamnés, le quartier cellulaire, les hôpitaux, le couvent des religieuses de Saint-Paul de Chartres, la chapelle, les logements de fonctionnaires, les magasins et la caserne des détachements des troupes de la marine — bien des choses, trop de choses réunies dans un espace qui mesure un kilomètre et demi de long sur cinq cents mètres de large.

L'ascension est d'autant plus pénible que, sous prétexte de nécessité de surveillance, on a coupé la plupart des gros arbres qui

jadis tamisaient, assure-t-on, les rayons d'un soleil impitoyable. Pendant dix minutes, nous les regrettons. Arrivés au faite, nous trouvons la chapelle qui nous semble placée à point pour nous offrir un peu de fraîcheur et nous permettre d'éponger nos fronts ruisselant sous nos casques de liège.

Elle est très grande, cette chapelle, mais très délabrée et affreusement bariolée par des artistes de l'endroit auxquels raisonnablement on ne saurait reprocher de ne pas posséder la note mystique et le sentiment de l'art chrétien. Tandis que, dans l'abside, nous contemplons un énorme christ aux chairs invraisemblablement roses et à la chevelure d'un blond inédit, une cacophonie éclate au fond de la nef et nous fait retourner; nous apercevons une espèce de gnome assis devant l'harmonium et qui s'escrime à tour de bras et à grands efforts de pédales.

— Qu'essaie-t-il de jouer, cet animal-là? dit mon compagnon.

— Je ne m'en rends pas compte, mais c'est une marche, évidemment...

Le gnome, cependant, redouble d'ardeur ; l'harmonium souffle, gémit, s'époumonne, laisse échapper des sons lamentables.

Tout à coup, à un accord révélateur, nous nous écrions : c'est la *Marseillaise* !

Le petit vieux fêtait la marine française.

Je confesse qu'en dépit de la sainteté du lieu, nous saluâmes d'un éclat de rire cette découverte.

Bien des fois — que de fois, Seigneur ! — j'ai entendu jouer la *Marseillaise* ; je l'ai entendu exécuter par des orchestres, par des fanfares, par des orphéons, par des pompiers ; je l'ai entendu chanter, brailler, siffler ; je l'ai entendue à pied, à cheval, en voiture, en bateau et même en ballon, mais jamais elle n'était en ma présence sortie d'un harmonium poussif, au milieu d'un bague, sous les doigts d'un ancien prêtre condamné aux travaux forcés.

Cet ex-ecclesiastique mélomane et admi-

rateur de notre flotte se nomme Porion. Il était desservant dans le Pas-de-Calais en 1887, quand on lui chercha noise à propos de sa façon d'interpréter le texte évangélique : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

L'aumônier des îles du Salut lui a confié les triples fonctions de sacristain, de chantre et d'organiste. Il paraît qu'il a une jolie voix de ténor. J'aurais vivement désiré entendre ce dialogue en musique — l'Officiant : *Ne nos inducas in tentationem*, — Porion : *Sed libera nos a malo. Amen.*

Plus amusés qu'édifiés par notre station dans l'église, nous parcourons l'hôpital civil et militaire : il ne nous ramène pas aux idées tristes, car il ne contient pour le moment que trois ou quatre surveillants et soldats atteints de fièvres. Cet hôpital est fort grand, admirablement tenu, ciré et astiqué comme un navire de guerre ; mais cette toilette pimpante est du maquillage et dissimule mal les rides, c'est-à-dire les lézardes.

Les forçats-infirmiers s'honorent de posséder dans leurs rangs Allmayer, le fameux Allmayer, qui vola sur le bureau même du juge d'instruction un ordre de mise en liberté, et sortit tranquillement de Mazas, après avoir remercié ses gardiens de leurs bons procédés. Ce garçon avait de hautes et nombreuses relations dans le monde parlementaire, et je ne ferai pas à quelques-uns de nos législateurs les plus en vue la mauvaise plaisanterie de citer les noms qu'il m'a indiqués, avec preuves écrites, comme étant ceux de ses amis — ou plutôt, de ses anciens amis — car il se plaint amèrement d'être un peu « lâché ».

Afin de regagner quelque prestige, il essaie de se faufiler dans le groupe des anarchistes. Mais ceux-ci ont accueilli froidement ses avances, craignant que le compère ne fût homme à manger à deux râteliers. Allmayer a été très froissé de cette réserve, qu'il juge blessante, et n'en

persiste pas moins dans son attitude de victime de la réaction : il désire beaucoup faire lever tous les doutes à ce sujet.

C'est un assez beau gaillard, d'une trentaine d'années, brun, à l'œil intelligent, à la physiologie remarquablement fausse. Il affecte une grande courtoisie et une fière résignation qui conviennent à un homme politique dans le malheur ; il soigne ses frères avec la charité d'un apôtre et prépare d'une main experte autant que dévouée des cataplasmes émollients et des bandes antiseptiques.

J'ai appris avec regret que le lendemain de notre passage, il avait volé à un médecin colonial, dont il possédait la confiance, toutes les économies, — à titre, sans doute, de « reprise » légitime.

*
* *

Les camps de l'île Royale contiennent plusieurs catégories de forçats : double-

chaîne, réclusionnaires, internés. Les anarchistes font partie de ce dernier groupe.

J'ai expliqué dans un précédent ouvrage en quoi consiste le port de la double-chaîne, châtiment suranné et inefficace. J'ai longuement parlé du *solitary system* et dit mon opinion sur les graves inconvénients qu'il présente à tous les points de vue, inconvénients qui apparaissent bien davantage à la Guyane qu'à la Nouvelle-Calédonie, — je devrais dire apparaîtront, car la maison centrale n'est pas achevée. Quelle bonne économie c'eût été de ne la point construire !

Quoi qu'il en soit, fuyons les redites et occupons-nous de la catégorie des *internés*, spéciale à la Guyane.

Ces internés constituent, à proprement parler, la quintessence du bague : anarchistes, chefs de bande, individualités particulièrement redoutables.

Les anarchistes de profession, pour commencer.

Je dis *de profession*, car tous les cambrioleurs un peu remarquables — témoin Allmayer — tous les assassins de quelque envergure se donnent pour des disciples de Bakounine, pour des sociologues incompris, en sorte qu'il est parfois difficile de distinguer l'ivraie du bon grain. Il est important néanmoins de ne les pas confondre et c'est pourquoi je ne mentionnerai ici que les protagonistes les plus avérés de la marmite réformatrice et du détonant libérateur.

Sauf Gallo qui achève de cracher ses poumons à l'hôpital de l'île Nou et Cyvoct qui attend là-bas, en confectionnant des cercueils, l'heure, prête à sonner, de sa libération, tous les coryphées du parti sont réunis à l'île Royale.

Tout d'abord Pini, le fameux Pini.

Ce n'est point sans une émotion bien légitime que je me suis trouvé face à face avec ce personnage qui a fait couler une si grande quantité d'encre. Où est Pini? a été

il n'y a pas très longtemps la question à la mode ; il n'a pas fallu moins que le malade de Bournemouth lui-même pour faire lâcher prise aux reporters. Tous avaient causé avec Pini : les uns, dans un petit restaurant auquel la discrétion professionnelle interdisait de faire de la réclame avaient reçu, au dessert, de terribles confidences impossibles à dévoiler ; les autres, grâce à des procédés d'une ruse supérieure à celle des Peaux-Rouges et en s'exposant à de grands dangers, avaient réussi à passer un quart d'heure avec un homme dont ils ne voulaient dire autre chose, sinon qu'il avait une lourde chaîne de montre ou une bague merveilleuse, et cet homme, tantôt gras, tantôt maigre, tantôt brun, tantôt roux, était le seul, le vrai, l'unique Pini.

Cependant Pini roulait, modeste et mélancolique, sa brouette sur le plateau de l'île Royale et, s'il ne la roulait pas assez vite, on le mettait au pain sec.

Comme son nom l'indique, il est Italien, étant né à Reggio, mais il s'est parisianisé depuis longtemps. Son origine se révèle par un teint basané, un front bas, des cheveux noirs, un accent prononcé, et un nez qui ne l'est pas moins. L'ensemble est plutôt bien que mal, car la physionomie est intelligente. Il peut avoir une trentaine d'années et ne semble pas bien vigoureux.

Sous un air bonasse, innocent, un air qui, suivant l'expression paysanne, « lui ferait donner le bon Dieu sans confession », il cache une fourberie vraiment extraordinaire. Son regard vous fuit obstinément, mais si, parfois, on le rencontre, on y trouve des éclairs d'énergie et de cruauté qui démentent sa voix pateline et l'humble maintien qu'il affecte. Il cherche ses mots, se reprend à chaque instant, et s'excuse — en invoquant sa prétendue ignorance du français — d'employer une expression peut-être impropre.

La douceur de Pini est *effrayante* et il faudrait avoir bien peu l'habitude d'observer les hommes pour ne pas se rendre compte que l'on a devant soi un être profondément dissimulé, fertile en ruses, prêt à toutes les audaces et féroce jusqu'aux moelles.

Bien qu'il professe un véritable culte pour cette administration maternelle qui le loge, l'habille et le nourrit, un respect attendri pour ces braves gardiens qui veillent constamment sur lui, Pini a cependant — combien le sort est bizarre! — tâté du cachot pour insolence et outrages. Ceci le navre et il proteste de son innocence : il n'a pas su s'exprimer, voilà tout, et ses intentions étaient pures. Erreur aussi, à jamais déplorable erreur, cette condamnation à deux ans de prison qu'il subit en ce moment pour tentative d'évasion! Lui s'évader, fi donc! mais les règlements défendent de s'évader, il le sait bien! Ces bons messieurs du tribunal ont été trompés par un ensemble de coïncidences

extraordinaires et fâcheuses; certes, il n'en veut pas à Leurs Excellences qui sont si équitables! Il est seulement bien attristé de voir qu'on n'a pas confiance en lui. Ah, si on connaissait le fond de son cœur! Mais, hélas, on ne le connaît pas, et il voit bien qu'on ne le connaîtra jamais!

Vingt-deux ou vingt-trois ans, des cheveux châtain, de grands yeux éclairant un visage aux traits réguliers, une attitude froide, hautaine et réfléchie, l'air d'un jeune *snob* égaré dans un milieu vulgaire, voilà en quelques traits la silhouette de Girier. Sa carrière, fâcheusement interrompue par une condamnation à dix ans de travaux forcés, promettait d'être brillante. A l'âge où, d'ordinaire, on cherche encore sa voie, il avait déjà depuis longtemps trouvé son chemin, qui était celui de la prison. Presque dès l'enfance, la vocation se manifesta en lui par une antipathie très vive pour les représentants de l'ordre social et par un si profond mépris

de la propriété, qu'on dut l'enfermer dans une maison de correction. De pareils titres, joints à ses allures à la Saint-Just, lui valurent une place à part dans les milieux anarchistes, car bien que les compagnons aient inscrit en tête de leur Credo : « pas de chefs, pas de direction », ils subissent — c'est dans la loi humaine — l'influence des plus énergiques ou des plus instruits ou des plus intelligents. Girier est tout cela, et c'est pourquoi il est redoutable.

J'ai eu quelque peine à retrouver en lui l'orateur véhément et passionné qu'on m'avait signalé : tout d'abord, je n'ai pu tirer de lui que des réponses brèves, sèches et polies. Évidemment il se méfiait et n'était pas éloigné de voir en moi un mouchard, un délégué de « la Rousse ». Néanmoins, je réussis à le piquer au vif par la contradiction, à le forcer de retirer, pour un instant, son masque : j'eus alors ce régal artistique d'entendre un morceau de véritable éloquence. Positivement

ce garçon possède à un rare degré le don de la parole : en l'écoutant, je ne savais ce que je devais admirer davantage, ou de son talent naturel et de son accent pénétrant, ou de la folie de ses paradoxes et de l'absurde monstruosité de ses théories.

A l'exemple de plusieurs saints figurant sur le calendrier, Girier veut faire le bonheur du peuple malgré lui. Jusqu'à présent, il a dû se borner, dans la poursuite de cet idéal, à commettre par-ci par-là quelques vols et à blesser quelques agents de police ; c'est peu de chose, il est vrai, mais patience...

Le plus joli, c'est qu'il est convaincu : cela, je le gagerais. Mais convaincu de quoi ? Dame, vous m'en demandez trop ; seul, un de ces psychologues assermentés, expert en l'analyse des états d'âme, et gloire actuelle de notre littérature, serait capable de démêler la chose.

Dans le même chantier que Girier travaillait Simon, dit Biscuit — pourquoi Bis-

cuit? — dont la mort tragique a fait verser à des crocodiles d'abondantes larmes d'encre. L'«ami» de Ravachol était un affreux petit bonhomme dont la figure flétrie portait les stigmates de tous les vices. Il n'avait pas même la *blague* du rôdeur de barrière; ses habitudes d'horrible débauche avaient éteint en lui toute lueur d'intelligence. C'était un être absolument dégradé, profondément répugnant. Son ignorance dépassait celle d'une carpe et sa paresse eût indigné un loir... *Requiescat!*

Prenons un sentier à flanc de coteau qui conduit au bord d'une anse assez jolie plantée de cocotiers et de palmiers. C'est là que sont les ateliers où Clément Duval a retrouvé le métier d'autrefois, la serrurerie, délaissé pour l'anarchie.

— Est-ce un ouvrier habile? demandons-nous.

— Pas trop; il ne peut arriver à se « refaire la main ». Pourtant, il est plein de bonne

volonté, aucun transporté n'est plus soumis, plus doux, ne se conduit mieux.

L'homme qui m'était dépeint sous ces couleurs flatteuses a été condamné à mort en 1887 par la cour d'assises de la Seine pour les espiègleries suivantes : vols à main armée, incendie, tentatives multiples d'assassinat. On commua la peine capitale en celle des travaux forcés à perpétuité; depuis ce temps, il est au bagne.

Eh bien, à mon avis, ce voleur, cet incendiaire, cet assassin est honnête! Entendons-nous : mon but n'est point, en émettant une telle affirmation, de soutenir sa candidature au prix Montyon, mais simplement d'exprimer cette idée que je le crois incapable de dérober et de tuer pour satisfaire sa cupidité. Il n'a travaillé que pour la collectivité.

Duval a la sérénité de l'illuminé qui souffre pour la cause sainte; il est logique en se soumettant sans murmure ni protestations aux durs règlements du bagne. Très

sincèrement il ne se juge pas infâme sous la livrée du forçat et le prouve par son attitude et son langage. Sa conscience lui crie qu'il a bien agi ; qu'importe le reste !

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

Tel est son point de vue qui, jusqu'à une certaine mesure, est acceptable. Ne pourrions-nous pas citer, en effet, nombre de fanatiques, jouissant de la considération historique, honorés et béatifiés, auxquels il n'a manqué, pour exterminer leurs contradicteurs en masse, que les réactifs de la chimie moderne ?

J'ai longuement interrogé et écouté Clément Duval et, dans sa phraséologie ardente et creuse, j'ai trouvé comme un rabâchage atavique du temps de Jean Huss. Son chapeau forme melon n'est pas ce qui convient pour ombrager son visage long et maigre, son grand nez, son front étroit, qui se fussent mieux accommodés d'un capulet. En naissant

dans le département de la Sarthe en 1850, ce garçon a fait une erreur de date.

Voici quelques phrases que j'ai notées au passage tandis qu'il m'exposait ses principes et que je copie *textuellement* : « Le temps n'est plus à la parole, mais à l'action... les disciples de Bakounine n'admettent d'autre activité que celle de la destruction... la Révolution sanctionnant tout sans distinction, tous les moyens sont bons pour réveiller le peuple et pour épouvanter les puissants... le révolutionnaire sincère doit s'absorber tout entier dans l'intérêt exclusif de la Révolution... Depuis longtemps je ne compte plus qu'avec ma conscience et je suis content, ayant la satisfaction d'avoir accompli mon devoir envers la tante Marianne (la révolution sociale)... »

J'interrompis son discours pour lui dire :
— Votre tante Marianne vous fait-elle donc oublier que vous avez une femme ?

Les larmes lui vinrent aux yeux.

— Ma femme, ma petite femme! ne plus la voir, oui, c'est ma cuisante douleur. Si vous saviez comme elle est jolie, bonne et vaillante!

Et voilà Duval qui, pour un moment, oubliant la terrible tante, se met à me parler avec émotion de son ménage heureux, des bonnes soirées passées au théâtre quand on avait des billets, de celles, encore meilleures, passées au coin du feu en tiers avec sa chatte « Coquette », une belle chatte blanche dont on lui donne des nouvelles par tous les courriers.

Pendant que la chatte ronronnait et qu'il caressait d'une main distraite sa fourrure soyeuse, pendant que la gentille femme cousait ou brodait, il lisait; mais hélas! il lisait les publications anarchistes, révolutionnaires, et sa cervelle se peuplait de chimères et d'extravagances. Le pauvre diable avalait avidement toute la série de vieilles rengaines avariées et hors d'usage, mais assaisonnées à la sauce piquante d'une simili-philanthropie

et délayées dans de mauvaises périodes. Puis il alla dans les réunions et, comme M. Jourdain, répéta ce qu'il venait de lire. On l'applaudit, il s'exalta et le besoin inné de cabotinage qui existe toujours plus ou moins chez le faubourien se mêla à un très réel instinct de dévouement.

Quand les comités le désignèrent comme propagandiste par le fait, il ressentit la fière satisfaction de don Quichotte armé chevalier, en même temps que l'orgueil d'un premier sujet du théâtre de la Villette à qui l'on vient de distribuer un rôle à effet.

Clément Duval n'est pas encore dégrisé et ne le sera vraisemblablement jamais : il ne cessera pas de prendre le plat à barbe pour l'armet de Membrin et jusqu'à son dernier soupir, ingénument, il posera.

Prolétaire par le manque d'instruction bien plus que par le manque d'argent, il est victime d'une oligarchie de bas étage qui possède le capital intellectuel.

Combien sont dans le même cas ! Empoisonnés par l'atmosphère qu'ils ont respirée, victimes d'une intoxication plus ou moins profonde, ces individus forment, quoi qu'on dise, une classe de malades très particulière et fort curieuse. On a eu le plus grand tort de les confondre avec les autres condamnés : une semblable mesure n'est pas seulement imprudente — et la révolte, ourdie par eux, l'a prouvée — elle est, en outre, peu équitable.

Mon Dieu, je sais bien que les crimes de droit commun dont ils se sont rendus coupables tombent sous le coup de la loi qui les définit, mais je sais aussi qu'on ne pourrait soutenir sérieusement que ces crimes n'aient pas, le plus souvent, des mobiles d'un ordre spécial. Si donc on veut essayer de faire entrer le repentir dans leur âme, ce ne sera point en usant des spécifiques ordinaires, ce ne sera pas au moyen d'une promiscuité systématique que l'on suppose, un peu pué-

rilement, intéresser la dignité de l'ordresocial, et qui ne produira qu'un surcroît d'exaspération. De meilleurs résultats seraient obtenus, je crois, en isolant les anarchistes du reste du troupeau et en essayant — sans préjudice du travail manuel obligé — de redresser lentement leur appareil cérébral faussé. Mais de quelle façon? par des conférences, par des lectures et, surtout, par la douceur qui apaise et l'indulgence qui désarme.



Passons maintenant aux chefs de bandes qui, eux aussi, jouissent d'un incontestable prestige parmi la population du bagne.

Lichigaray est, comme son nom l'indique, d'origine basque, mais cela ne l'empêche pas d'être Marseillais. Ses parents lui ont donné le prénom bizarre de Labèche. Ce fait a peut-être eu sur sa destinée quelque influence; car, lorsqu'on s'appelle Labèche,

on ne peut pas mener l'existence platement bourgeoise d'un simple Adolphe ou Henri.

Après avoir débuté assez heureusement dans le commerce et s'être marié, il éprouva bientôt le besoin d'une vie plus mouvementée. Il quitta sa femme et son comptoir pour prendre la direction d'une compagnie de voleurs fort bien organisée. Ses exploits seraient dignes de la plume d'un Gaboriau, et, pendant des années, il se moqua de la justice et des lois avec une désinvolture extraordinaire. Cependant, il finit par se laisser prendre, et maintenant il est aux îles du Salut, où il cherche à se consoler en rédigeant ses mémoires apologétiques. Doucereux, larmoyant, parlant toujours de son « vieux père » et de son amour pour le genre humain, Lichigaray, malgré sa piété filiale, est regardé comme un des malfaiteurs les plus rusés et les plus déterminés.

Ce grand borgne, qui est en train de savonner sa vareuse, eut son heure de notoriété parisienne : c'est Catusse, le chef de la bande de Neuilly. Les propriétaires suburbains ont certainement gardé son souvenir et, plusieurs même peut-être, sa carte de visite, — car toutes les fois qu'il examinait une villa en l'absence des maîtres, il avait, en homme poli, l'habitude de laisser un petit carré de bristol portant son nom.

Catusse explique qu'il travaillait pour l'œuvre de la revendication sociale.

Gaudissart et Ivorel s'avancent de notre côté comme les deux Ajax. Ces jeunes gens eurent une idée géniale : fonder une maison de banque alimentée par le vol. Ils s'adjoignirent un nommé Paul André qui jouait officiellement le rôle de banquier, et l'établissement de crédit commença ses opérations. Ivorel et Gaudissart, très répandus dans la basse pègre, se procuraient des titres, actions et obligations que Paul André négo-

ciait. Les dividendes étaient d'autant plus rémunérateurs que les trois associés faisaient travailler l'argent d'autrui. On menait une vie large, on ne lésinait ni avec les cochers, ni avec les femmes ; on faisait aller le commerce.

Or, tout près du siège social, demeurait un vieillard avaricieux, le père Ollivier, soupçonné véhémentement de prêter à la petite semaine et de conduire des fils de famille à une ruine certaine par ses taux usuraires. Ils résolurent de mettre fin à ce trafic immoral, et, dans ce but, jugèrent à propos d'étrangler le vieux forban, de s'emparer de ses fonds et de les verser à l'actif de la banque. Le parquet ne comprenant pas la véritable portée de leurs intentions, traîna Gaudissart et Ivorel devant le jury qui les condamna aux travaux forcés à perpétuité, sous prétexte d'assassinat. Ivorel, dessinateur et poète, trouve dans l'art un adoucissement à ses maux ; mais le pauvre Gaudissart

n'a point cette ressource des exilés, et il regrette amèrement les boulevards extérieurs.

On trouve, même au bague, des individus qui parviennent, avec de l'adresse et de l'entregent, à éviter les corvées pénibles et à se créer des sinécures. Tel est Cayrol, dont la vocation d'*indicateur* (lisez mouchard) s'est révélée irrésistible ; il s'est donné tout entier à la tâche de défendre, humble auxiliaire, la société contre des complots souvent imaginaires. Le misérable, ancien officier d'infanterie, a gardé des traces d'éducation, et cela le rend plus abject encore. Il m'a offert deux ouvrages de sa façon encore manuscrits, qui sont intitulés, le premier : *Le vol en huit leçons* ; le second : *Les deux cents manières de tromper les médecins*. Ce sont des manuels très complets, rédigés dans un style fleuri.

Cayrol a un rival en la personne de Boudes, un grand, aux cheveux gris, au teint pâle, qui se donne des airs de doux

résigné. Comme Porion le sacristain, Boudes a été curé de campagne et fut condamné pour des faits du même genre, avec complication de tentative d'empoisonnement. D'abord employé en qualité de manœuvre à Kourou, un jour, il s'évada du chantier, mais une main le saisit au collet et le ramena au martyre. Cette main n'était autre que celle de M. le curé de Kourou. Boudes a trouvé ce procédé très indélicat de la part d'un ecclésiastique, mais il lui a pardonné charitablement et prie pour lui.

« Rien n'est plus intrépide qu'un forçat », a dit Victor Hugo. L'assassin Lupi en est une preuve, car son existence racontée suffirait à défrayer un cabinet de lecture du quartier Bréda et à donner des cauchemars à ses jolies abonnées... si leur profession leur permettait d'en avoir.

N'y a-t-il pas matière à tout un roman-feuilleton dans la petite aventure suivante dont il fut le héros?

Doué d'une audace extraordinaire et d'une énergie indomptable, en même temps que d'un esprit réfléchi et observateur, Lupi avait assisté bien des fois aux obsèques de ses camarades décédés, obsèques qui donnent lieu à une cérémonie d'un genre spécial :

Le mort est cousu dans une pièce de grosse toile; à ses pieds, on attache des morceaux de fonte — appelés *gueuses* en termes de marine; cela fait, on le place dans un cercueil dont l'extrémité est mobile. Au lieu d'être porté en terre, le lugubre colis est porté dans un canot qui aussitôt se dirige vers la haute mer. Pendant ce temps, la cloche de la chapelle sonne un glas. Arrivé à un mille de distance, le canot s'arrête; on ouvre la paroi mobile du cercueil, on le penche, et le cadavre rigide disparaît dans les flots. A ce moment la cloche cesse de tinter, et le canot vire de bord, pendant qu'un bouillonnement de vase

prouve que les requins se sont hâtés de profiter de l'aubaine qui leur arrivait.

De la contemplation réitérée de ce spectacle, notre forçat tira des conclusions tout à fait différentes de celles qu'il nous eût inspirées; et le résultat en fut celui-ci :

Il se mit à étudier la statistique de l'état sanitaire, prit des renseignements auprès des infirmiers, — qui sont des forçats, — et lorsqu'il sut que personne, parmi les camarades, n'était en danger de mort imminent, il se munit de clous, de goudron, d'étoupes, et, par une nuit très noire, s'introduisit dans le magasin aux cercueils; il en choisit un, assujettit la paroi mobile, calfata de son mieux tous les joints. Ce travail terminé, il fabriqua, au moyen de deux planchettes, des espèces de pagayes indiennes et, tantôt marchant avec précaution, tantôt rampant, traînant le cercueil, il parvint sans encombre jusqu'au rivage. Là, il mit à l'eau son étrange esquif, s'y étendit et, poussé par le jusant,

sortit lentement et silencieusement de la rade. Il était certain que le courant l'entraînerait vers la Guyane anglaise ou le Venezuela, mais cent cinquante lieues marines à franchir dans un cercueil ne constituait pas moins une entreprise aléatoire. Au pénitencier, on ne tarda pas à constater que Lupi était *manquant*, mais nul ne le soupçonna de s'être évadé par mer, car aucune embarcation n'avait été enlevée; on n'eut pas besoin de cercueils et l'idée ne vint à personne de les compter. On pensa que l'homme s'était suicidé ou bien qu'il se tenait caché dans quelque coin dont la faim l'obligerait à sortir. On ne le poursuivit donc pas.

Malheureusement, l'*Abeille*, qui venait des Antilles, passait, le surlendemain au large de Paramaribo. L'officier de quart remarqua, sur bâbord, une sorte d'épave autour de laquelle voletait une myriade d'oiseaux; cela ne laissa pas que d'exciter son attention et il appuya la marche de ce côté; son

attention devint de la curiosité quand il vit que l'épave était une longue caisse et qu'en outre de son escorte tourbillonnante et bruyante de mouettes, elle était accompagnée par deux gardes qui voguaient de conserve à ses côtés, semblables à des cavaliers chevauchant aux portières d'un carrosse officiel. Ces deux gardes étaient d'énormes requins dont les ailerons frappaient de temps en temps les parois de la caisse. Le commandant de l'*Abeille* ordonna de stopper et de mettre un canot à la mer. On s'approcha; les oiseaux continuèrent à tourner, mais les requins plongèrent; dans la caisse on trouva un homme à moitié submergé, presque évanoui, aux trois quarts mort. On le hissa sur le pont du navire et quelques heures plus tard, les fers aux pieds, il méditait, au fond d'un bon cachot voûté, sur les merveilleux épisodes de *Monte-Cristo*.

*
* *

Voilà trois ans qu'une armée de forçats s'escrime à niveler le faite de l'île Saint-Joseph pour y bâtir la fameuse maison centrale dont je parlais tout à l'heure. Ce travail coûtera très cher et sera très inutile — si tant est qu'on le poursuive — car il n'y a pas une goutte d'eau sur le plateau de Saint-Joseph, et une vaste prison sans eau deviendrait vite un foyer d'épidémie. On se bornera donc au dérochement, et le provisoire durera ce que dure en général le provisoire en matière administrative, c'est-à-dire peut-être toujours.

A mi-côte, nous voyons devant une maisonnette délabrée un homme barbu qui fait cuire son repas.

— C'est un condamné?

— Oui.

— Pourquoi porte-t il la barbe?

— Par tradition : cet homme est le bourreau.

— Et que fait-il en dehors de son *travail* ?

— Pas autre chose que soigner sa machine, la monter, la démonter, graisser et veiller à ce que le glaive triangulaire reste bien affilé.

— Occupation charmante ! Combien touche-t-il « par tête » ?

— Cent francs et un pot de confitures.

Je fais observer qu'en Nouvelle-Calédonie le bourreau ne touche que seize francs et une boîte de sardines. On me répond que la vie est beaucoup plus chère à la Guyane.

La mort aussi, à ce que je vois.

Le quartier des aliénés est tout proche du cottage du « Monsieur des Iles » : le coupeur de têtes est voisin des têtes peu solides.

Ces fous sont moins nombreux et beaucoup plus mal logés que ceux de l'île Nou ; ils sont tous en cellule, ce qui ne doit pas être excellent pour les calmer. L'un d'eux

m'a fait impression ; dès qu'on ouvre la porte de son cabanon, il court se réfugier dans un coin et, tout tremblant, les mains jointes, le ton suppliant, il murmure :

— Oh ! non, pas cela, ne m'arrêtez pas ! laissez-moi me tuer !

Quel drame y a-t-il sous cette folie ?

En tout cas, on peut dire de cet infortuné que, pour lui, la crainte du gendarme n'a pas été le commencement de la sagesse.

Après Bicêtre, l'asile des vieillards. Protégés par un vaste hangar, les invalides du bagne emploient « les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint » à répondre aux appels et à tresser de la paille à chapeaux. Les cheveux blancs coupés en brosse ou les calvities sans majesté couronnant des visages ratatinés, dont chaque ride est infâme, causent une sensation de dégoût comme tout ce qui devrait être respectable et ne l'est pas. J'interroge quelques uns de ces chevronnés. L'un d'eux me répond :

— J'ai cinquante ans de bagne, j'étais à Toulon, exactement du même ton qu'un vieux brave aurait pu dire :

— J'étais à Inkermann; j'y ai laissé ma jambe droite.

L'État est obligé de loger et de nourrir ces bonshommes décrépits, jusqu'à ce que leur âme s'envole et aille se faire nettoyer dans les célestes étuves avant de comparaître devant le Très-Haut.

*
* *

Dans cette trinité maudite qui forme l'archipel du Salut, l'île du Diable a pris incontestablement le rôle principal : héri-tière du vieux nom patronymique, elle met de l'amour-propre à se montrer digne de lui.

J'ai eu occasion de la voir sous deux aspects très différents, mais également sinistres. En effet, notre excursion coïncidait avec la réception du télégramme annonçant la

venue prochaine de Dreyfus et on n'avait pas encore eu le temps d'expulser, pour faire place à ce personnage d'importance, les forçats lépreux qui s'y trouvaient parqués.

Le commandant supérieur consentit à nous laisser pénétrer dans cet îlot, mais sous la conduite du médecin-major : il est de tradition qu'on ne se promène pas dans les enfers sans un guide autorisé. C'est ce que Dante Alighieri ne manqua point de faire.

Il m'est resté de cette première visite une impression de cauchemar dont je crois, tandis que je trace ces lignes, revivre toute l'horreur.

Un sol nu, aride et brûlant ; pour toutes habitations, une quinzaine de huttes délabrées, bossuées, éventrées, qu'on penserait abandonnées : voilà pour le paysage.

Soudain, de ces huttes abjectes, sortent des manières de spectres fantastiques et hideux ; ils se traînent à notre rencontre et

bientôt nous entourent. Les uns ont la face bouffie, le nez aplati, les yeux presque cachés sous l'enflure des joues; les autres ont le visage horriblement émacié, zébré de taches grises, le corps réduit à l'état de squelette; d'autres ont des plaies purulentes qui répandent une horrible odeur de chairs en putréfaction.

Le docteur nous explique les différentes formes que revêt cette terrible maladie.

— Voyez cet homme, nous dit-il, il a déjà perdu trois doigts, les autres y passeront, puis le bras... Tenez, celui-ci est bien près de perdre son oreille, et même il vaut mieux...

Tout en causant, le docteur avait ouvert sa trousse; il y prend une paire de ciseaux, s'approche de l'homme et... lui coupe l'oreille. Nous faisons : Ah!

Mais le lépreux n'a pas sourcillé et n'a rien senti.

Nous demandons au docteur :

— Peuvent-ils vivre longtemps dans cet état?

— Cela dépend; la lèpre est très fantaisiste. Tantôt elle accomplit son œuvre en une ou deux années, tantôt elle s'attarde et ronge lentement le sujet.

— Et le remède, docteur?

— Aucun, jusqu'à présent. On a fait des essais, mais sans résultat appréciable.

— Je ne conçois pas comment ces gens ont pu être contaminés.

— C'est probablement parce qu'à un moment quelconque ils se sont évadés; les femmes indigènes sont de mœurs faciles et, comme la moitié de la population de la Guyane est lépreuse...

— La moitié, dites-vous!

— A peu près. — Messieurs, si j'ai un conseil à vous donner, ne confiez pas votre linge à une blanchisseuse de Cayenne; les lessives y sont extrêmement suspectes...

Quand il eut terminé sa consultation, ou

plutôt sa constatation, le docteur se tourna vers nous :

— Si vous voulez faire un grand plaisir à ces infortunés, donnez-leur du tabac ; fumer et chiquer sont les seuls plaisirs qui leur restent ici-bas. Mais, comme je ne veux pas que vous vous exposiez à les toucher, voici un journal qui tiendra lieu d'entrepôt de la régie.

Nous nous empressâmes de vider blagues et porte-cigares dans le journal que le docteur posa à terre, puis nous nous éloignâmes de quelques pas.

Les spectres se jetèrent avidement sur le journal. Tabac et cigares disparurent en un clin d'œil.

— Allez-vous-en, maintenant ! commanda le docteur.

Et, clopin-clopant, chaque lépreux regagna sa tanière.

*
* *

Le canot du *Bengali* nous attendait pour nous conduire à bord.

Le trajet fut silencieux; nous regardions avec une sorte de terreur sacrée les flots vaseux à l'écume jaune déferler rageusement sur les rochers couleur de plomb et nous ne sortîmes de notre rêverie que lorsque nous nous trouvâmes sur le pont de l'avis.

Le commandant supérieur des îles vint prendre congé de notre état-major. Il nous demanda ce que nous pensions de notre visite dans ses domaines.

Je ne lui cachai pas que l'organisation de ce pénitencier me paraissait donner matière à beaucoup de critiques et à fort peu d'éloges.

— Pour moi, dit mon compagnon l'enseigne de vaisseau, je manque de points de comparaison et j'ai été surtout frappé par le

côté pittoresque ; je suis encore sous le coup de l'émotion que je viens de ressentir à l'île du Diable. L'imagination peut-elle vraiment concevoir un excès de misère humaine dépassant celle-ci : devenir lépreux après être devenu forçat ?

— Hélas, monsieur, répliqua le fonctionnaire, si, à votre retour à Cayenne, vous touchez aux îles du Salut, je crains bien que vous n'ayez sous les yeux un spectacle cent fois plus douloureux encore et plus tragique ! Vous supposez, n'est-ce pas, qu'au bout de vingt ans passés à garder des forçats, j'ai fini par me blaser un peu sur la contemplation des souffrances physiques et morales ? eh bien, c'est avec angoisse que j'attends le moment où la *Ville de Saint-Nazaire* ayant mouillé là où nous sommes, je verrai Dreyfus paraître sur la plate-forme de l'échelle et se disposer à descendre dans le canot où je serai pour prendre livraison de sa personne. La hideur de ce lépreux-là ne sera-t-elle pas mille fois

plus effrayante que celle des misérables et obscurs moribonds dont le sort désespéré vous a rempli d'une juste pitié? Cet être s'assoiera à côté de moi, son corps me frôlera et je serai obligé de lui parler. Il y a de dures corvées dans la vie... A bientôt, messieurs, bon voyage et n'oubliez pas qu'ici on renouvelle sa provision de charbon... et de sensations.

Sur ces mots, prononcés avec amertume, le commandant supérieur des îles du Salut nous quitta, et aussitôt le *Bengali* reprit sa route. La nuit vint très vite, une nuit sans étoiles; des nuages très bas, se confondant avec la mer, nous enveloppaient d'une buée chaude; nous marchions en pleine obscurité, à demi-vitesse et, toutes les cinq minutes, le sifflet strident et plaintif de la « sirène » se faisait entendre. Nous étions dans un de ces états d'esprit où l'homme n'a pas envie de faire un whist. Nous allâmes donc nous coucher et goûtâmes sur les lits fournis par l'État

un repos comparable à celui de noix agitées violemment dans un sac. La traversée des îles du Salut au Maroni est de huit heures seulement, mais elles en valent bien le double, tant on est secoué de façon exceptionnelle, grâce à une combinaison perfide du roulis et du tangage.

IV

AU MARONI

Le « Bourail » guyanais. — Promenade en ville. — Échec de la colonisation pénale. — Mariages arabes. — Réformes possibles.

Le Maroni, qui sépare la Guyane française de la Guyane hollandaise, a deux kilomètres de largeur moyenne et son chenal pourrait recevoir des cuirassés de premier rang. Au près de lui, le Tibre et la Seine auraient l'air de ruisseaux. C'est un roi parmi les fleuves, un roi sauvage, mais d'aspect imposant : sur ses deux rives, des palétuviers tortueux et courbés ont l'attitude de vieux courtisans faisant éternellement la haie.

Quand l'avisó pénétra dans l'estuaire immense, je fus saisi d'une très vive admiration; mais au bout de deux heures, mon enthousiasme avait peu à peu cédé la place à un ennui invincible compliqué de je ne sais quelle tristesse vague.

Cette voie triomphale qui ne mène nulle part, cette énorme masse d'eau qui, depuis des siècles et des siècles, descend à travers la solitude, des sommets du Thumuc-Humac, tant de grandeur qui paraît inutile, tant de forces qui semblent perdues, — cela finit par devenir agaçant dans sa solennité.

Abrités des rayons brûlants du soleil par une double tente, nous nous étions, messieurs les officiers et moi, étendus plutôt qu'assis sur nos chaises de bord. Notre conversation devint languissante, puis cessa; nous nous sentions gagnés par un engourdissement physique et intellectuel, sorte de demi-sommeil que berçait le bourdonnement confus des insectes. Je ne sais vers quels songes

flotta l'esprit de mes compagnons; pour moi, je me figurai que nous étions transportés dans quelque'un de ces paysages préhistoriques ingénieusement reconstitués et décrits par MM. Figuiet et Flammarion : je m'imaginai que, pour la première fois l'être humain y manifestait en nos personnes sa présence.

Tout concourait à la vraisemblance de mon hallucination : c'étaient, de temps en temps, soit un grand ara qui passait très haut dans le ciel bleu, en poussant des cris discordants, soit des bandes de singes qui se poursuivaient dans les arbres, gambadaient de branche en branche ou, s'accrochant par leur longue queue, se balançaient la tête en bas, soit des maïpons qui se baignaient, et dont les grosses têtes, aperçues au ras de l'eau, figuraient parfaitement celles des ichthosaures antédiluviens.

Tout à coup, le sifflet du navire nous fit brusquement rentrer dans le monde réel.

Chacun se frotta les yeux, se leva, et gravit l'échelle de la passerelle.

A notre gauche, sur la terre française, une petite ville apparaissait; les toits de ses maisons et le clocher de son église étincelaient, et, çà et là, s'élevaient de légères fumées qui s'éparpillaient, comme des flocons de ouate, dans l'atmosphère sans nuages.

La ville était Saint-Laurent-du-Maroni, capitale du bague.

L'emplacement en a été fort heureusement choisi. Le fleuve y est moins large et se divise en deux bras qui entourent un îlot verdoyant et boisé. Vis-à-vis est un campement de Peaux-Rouges dont les pirogues sont échouées sur la plage; un peu plus loin, on distingue nettement le petit poste hollandais d'Albina. Cet ensemble est vivant, pittoresque, agréable à l'œil.

Bientôt nous mouillons près d'une estacade fort bien construite, à laquelle sont

amarrés des canots, des yoles, des chaloupes, une vraie flottille.

Le « youyou » de l'avisó me conduit au wharf que je franchis en quelques enjambées.

*
* *

Me voici à l'entrée d'une vaste place de forme rectangulaire. Au centre est un joli square très fleuri, bien sablé, où s'élève, supporté par une stèle de pierre rouge, le buste en bronze d'une femme qui paraît avoir mal au cœur. Je m'approche et je constate, grâce à une inscription gravée sur le socle, qu'il s'agit d'une allégorie patriotique; la personne incommodée n'est autre que la République. Je ne pense pas que l'artiste ait eu la moindre intention malicieuse pour la Guyane en faisant faire une telle grimace au symbole de notre patrie : je le regrette pour son talent.

Cette place est le quartier *select*, le quar-

tier administratif. Tout de suite, les yeux se portent sur une très belle maison qui est la résidence intermittente — il ne l'habite que huit jours par an — du gouverneur, son palais de Fontainebleau. Grande galerie au rez-de-chaussée, large véranda au premier étage, dépendances variées, rien n'y manque. Il serait à souhaiter que les représentants du gouvernement dans nos colonies eussent tous comme demeure habituelle une maison semblable à celle que l'administration pénitentiaire tient, pour un séjour d'une semaine, à la disposition de l'heureux satrape guyanais¹.

Passim, autour de la place, les maisons des fonctionnaires, des médecins, celle du

1. La façon dont nos gouverneurs sont logés est pitoyable. Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, le « palais » du gouverneur n'est autre que le pavillon du maréchal Pélissier en Crimée (!!); l'idée d'avoir transporté cette baraque à six mille lieux n'est-elle pas charmante? A la Martinique, c'est une mesure, de même à la Guadeloupe. Je connais un de ces *hôtels* que les administrés peu respectueux appellent « la roulotte à Florence », — et vraiment cela y ressemble.

juge de paix, celle de l'officier commandant le détachement d'infanterie, la mairie, la succursale de la trésorerie, etc....

Faisant perspective, une avenue plantée d'une quadruple rangée d'arbres superbes aboutit à la maison du commandant supérieur, charmante demeure très confortable, entourée d'un grand jardin et de massifs ombreux. Je garde un souvenir reconnaissant de l'hospitalité qui m'y a été offerte et dont je fus d'autant plus heureux de profiter que Saint-Laurent ne possède pas une auberge où l'on puisse décentement entrer. Nulle part mieux que dans la salle de bains du commandant, je n'ai savouré les charmes de l'eau fraîche. Un bon forçat, faisant fonction de valet de chambre, me préparait mon ablution avec un empressement et une sollicitude que je n'ai jamais rencontrés chez les « gens de maison » électeurs et éligibles.

Mais le joyau de Saint-Laurent, ce n'est

pas sa statue, ce n'est pas le palais du gouverneur, ni la maison du commandant où l'eau est fraîche et où les œufs sont frais, c'est le jardin botanique. Bien peu de nos villes de province, j'entends des plus importantes, en possèdent un comparable. Il est réellement merveilleux, ce jardin, plein de fleurs et de plantes rares, d'arbres et d'arbustes intelligemment groupés, spécimens intéressants de la végétation tropicale.

Une vaste pelouse, réservée, m'a-t-on dit, pour la construction d'un hôpital modèle, sépare cette délicieuse promenade du marché public et sert de transition entre l'agréable et l'utile.

Le marché est tout neuf, spacieux orné d'une belle fontaine, installé suivant les règles de l'hygiène la plus moderne et muni des plus récents perfectionnements. Il est approvisionné de légumes et de fruits par les condamnés concessionnaires européens, d'œufs et de volailles par leurs

« collègues » d'origine arabe, de poisson et de gibier par les indigènes.

Pendant une heure, chaque matin, il présente un spectacle très animé et fort original. C'est un kaléidoscope amusant ; les concessionnaires-forçats venus avec leurs bourricots de tous les points du territoire pénitentiaire ; les Indiens tatoués, mais peu vêtus, suivis de leurs épouses qui portent sur la tête des paniers en tresse de jonc, des corbeilles en fibre de cocotier ou des poteries de leur fabrication ; les Bosch crépus avec leurs filets ; et, au milieu de ces singuliers commerçants, les plantons et ordonnances militaires flirtant avec les négresses bavardes et rieuses ; des policemen couleur ébène, graves, dignes, corrects en leur uniforme, veillant au respect des actes et arrêtés de l'autorité municipale ; des femmes de petits employés et de gardiens qui font elles-mêmes leurs emplettes.

Tout cela se coudoie dans un méli-mélo familial, jacasse, plaisante, s'interpelle et dis-

cute l'offre et la demande avec loquacité. En contemplant cette foule bigarrée, composée d'éléments si disparates, d'échantillons humains si divers comme races et condition sociales, une réflexion vous vient à l'esprit : voilà des gens qui ne se seraient jamais trouvés réunis s'il n'existait des assassins et des voleurs; voilà une petite ville qui serait déserte demain, des familles qui seraient sans ressources, s'il prenait fantaisie au crime de faire grève, si un certain nombre d'individus n'étaient pas continuellement occupés à chouriner des vieilles femmes, à étrangler des passants, à fouiller dans les poches et à crocheter les serrures.

Il y aurait là belle matière à disserter. Faisant preuve de bon goût et de discrétion, je l'indique seulement.

L'église, située dans la principale rue de Saint-Laurent, est toute neuve, coquette et d'un style passable. En revanche, M. le curé que j'aperçois, n'est pas tout neuf, il est loin d'être

coquet — jamais une soutane aussi complètement grasseuse ne m'était apparue — et quant à son style, j'ai de la méfiance. Le bedeau, un forçat obèse, est occupé à épousseter l'autel et, toutes les fois qu'il passe devant le tabernacle il exécute péniblement une gémuflexion classique : c'est un confrère de Porion.

De l'église au « couvent¹ » — le même genre de couvent que celui de Bourail et de l'île des Pins — la distance est courte.

Tous les jeudis, au soleil couchant, on peut voir sur la route de Saint-Louis une longue théorie féminine marchant lentement, avec des religieuses en serre-file : ce sont les habitantes du couvent, « les dames de la Relégation », qui accomplissent leur promenade hebdomadaire et respirent l'air embaumé du soir. Elles cheminent les yeux chastement baissés, habillées de leur toilette de gala, c'est-à-dire d'un uniforme ainsi composé :

1. Maison centrale de force et de correction pour les femmes.

robe de cotonnade « à mille raies », fichu noir plié en pointe, grand chapeau de paille garni d'un ruban de même couleur. *At home*, la mise est plus fantaisiste et les visages flétris ont une expression plus naturelle, par conséquent plus effrontée. Heureusement pour moi, le jour de ma visite n'est pas jour de sortie, et le pensionnat est au grand complet.

La première chose qui me frappe quand on m'introduit, c'est l'état d'inconcevable délabrement de cette maison et je ne puis m'empêcher d'exprimer à la supérieure mon étonnement de la voir, elle et ses sœurs, logées dans un pareil taudis.

— En effet, me répond-elle, nous ne sommes pas très bien installées. Néanmoins, nous nous contenterions de ce qu'on nous a donné s'il nous était possible de nous isoler un peu.

— Quoi, vous n'avez pas même un appartement à vous?

— Hélas, non ! Et je ne vous cache pas que

cela nous manque beaucoup. Nous sommes continuellement au milieu des femmes condamnées, et il nous est impossible de nous soustraire un instant, même pour faire nos prières, à leur contact, à leurs conversations obscènes, parfois à leurs injures. Vous concevez, monsieur, combien une telle situation est pénible, surtout pour nos jeunes sœurs qui ne sont pas encore habituées à tout entendre.

— Il est inouï qu'on vous ait placées dans de pareilles conditions !

— Oh ! je n'incrimine pas la bonne volonté de l'administration. Elle reconnaît les inconvénients dont je viens de parler, mais elle trouve que les bâtiments que nous occupons ne méritent pas une réparation qui serait trop dispendieuse en comparaison de leur valeur. Et puis, il y a une autre raison : notre présence à Saint-Laurent est contraire à la loi.

— Contraire à la loi ?

— Oui, puisque nous devrions être ins-

tallées sur le territoire de la Relégation ¹, c'est-à-dire dans le périmètre du pénitencier de Saint-Jean.

— Alors, pourquoi vous a-t-on logées dans cette baraque qui ne tient pas debout ?

— Parce que Saint-Jean est trop malsain.

— En sorte, si je comprends bien, qu'on vous laisse à Saint-Laurent parce qu'on ne peut pas vous envoyer à Saint-Jean, et qu'on ne répare pas votre logis de Saint-Laurent parce que vous devriez être à Saint-Jean.

— C'est cela.

— Puissamment raisonné !

Ainsi que me l'avait fait observer la supérieure, plusieurs de ses religieuses sont très jeunes et n'ont certainement pas vingt-cinq ans. Le supplice qui leur est imposé de vivre dans la promiscuité continuelle de jour et de nuit avec ces horribles mégères, rebuts

1. Loi du 27 mai 1885 ; — décret du 26 novembre 1885 (art. 31).

de tous les trottoirs, épaves de la plus abjecte prostitution, dépasse vraiment les limites qu'on peut attendre de l'abnégation. Certes, les religieuses de Bourail ne sont pas dans un palais; mais cependant elles ont un coin à elles, où elles se réunissent lorsqu'elles ne sont pas de semaine. On a le droit de juger très sévèrement l'incurie dont l'administration multicolore de la Guyane fait preuve dans cette circonstance.

Pourquoi, d'ailleurs, cet envoi onéreux des quatre-vingts femmes reléguées qu'on a entassées, au Maroni, dans un édifice aussi en ruines qu'elles-mêmes?

J'en suis encore à me le demander, car le plus grand nombre de ces rôti-seuses de balais ayant dépassé depuis longtemps l'âge canonique, n'est pas utilisable pour le peuplement. Il n'y a d'à peu près mariables que les quelques femmes condamnées aux travaux forcés et venues des maisons centrales.

Les autres, les reléguées, sont destinées à

voir s'écouler le restant de leurs jours dans un célibat très pénible, malgré qu'elles s'efforcent d'en combattre l'austère monotonie au moyen de fugues assez fréquentes. La morale en gémit et l'Amour ferme les yeux sous son bandeau pour ne pas être exposé à voir profaner son autel.

L'hôpital peut rivaliser de délabrement avec la prison des femmes. Non seulement les malades, dans leurs lits, redoutent l'effondrement du toit, mais ils sont menacés — tant les murs, les plafonds sont lézardés, disjoints, crevassés — de gagner des insulations et des accès pernicieux, ou bien d'être trempés jusqu'aux os par les pluies tropicales qui tombent en cataractes et constituent l'unique appareil à douches de l'établissement.

On m'assure que cette installation est provisoire.

Provisoire, ah! le bon billet! Ah! combien souvent chante-t-on ce refrain-là dans nos colonies et surtout à la Guyane!

En attendant l'érection de l'hôpital modèle dont les plans mirifiques sommeillent dans les limbes d'un cartonnier, on meurt comme mouches à l'hôpital provisoire.

J'aurai terminé l'énumération des principaux monuments et édifices de Saint-Laurent lorsque j'aurai mentionné « le Camp » assez bien construit où, derrière de hautes murailles, sont enfermés huit cents forçats environ.

Aussi bien, j'ai hâte d'arriver au but de cette excursion, qui est de prendre sur le fait la colonisation pénale et de constater si on a été, à la Guyane, plus habile dans l'art de régénérer que dans la façon de punir.

*
* *

Il y a vingt-six ans, on détacha de l'immense arrondissement de *Mana* un vaste territoire inoccupé, longeant la rive française du Maroni sur une étendue de soixante kilo-

mètres, et on en fit présent à la Transportation pour servir de champ d'expérience à cette opération délicate : l'amendement moral du criminel par les moyens dont j'ai développé ailleurs la théorie ¹, c'est-à-dire par le changement progressif des milieux aboutissant à l'instinct de la propriété, au mariage, à l'existence familiale, — tout cela obtenu par la concession d'un lopin de terre.

L'administration guyanaise était dans des conditions excellentes pour appliquer les principes dont nous parlons. Absolument maîtresse sur son territoire, rien ni personne ne l'empêchait de s'y installer à sa guise et sa puissante main-d'œuvre facilitait singulièrement la réalisation de ses plans.

La province du Maroni fut divisée en plusieurs circonscriptions : les Hattes, réservés pour l'élevage du bétail ; Saint-Maurice et Saint-Louis, destinés à la colonisation pro-

1. Voir *Criminopolis*.

prement dite et fractionnés en une multitude de lots d'une contenance variant, d'après leur degré de fertilité, entre deux et cinq hectares.

On construisit une briqueterie et une usine à sucre pourvues d'un outillage industriel considérable : on installa des chantiers forestiers, on traça des routes, on jeta des ponts sur quelques rivières. Les trois groupes furent placés sous l'autorité d'un fonctionnaire résidant à Saint-Laurent, qui reçut le titre de commandant supérieur. Plus tard, le territoire fut organisé en commune indépendante, ayant son budget propre, jouissant de privilèges très étendus : le commandant supérieur, assisté d'un conseil composé de ses chefs de service, en est le maire par droit de galon. Ceci rappelle le rêve de « l'homme à l'oreille cassée », qui comprenait comme capitale une ville formée d'une succession de casernes et ayant pour organe littéraire le *Moniteur officiel*.

Il est difficile, ce semble, de trouver réu-

nis des moyens d'action plus nombreux et plus efficaces.

Néanmoins, on ne saurait dissimuler que le résultat de tout cela, c'est un piteux échec.

Voici, tels que j'ai cru les démêler en parcourant le pays et en interrogeant ses habitants, les principaux motifs de cet insuccès :

L'administration locale, toujours apathique, a eu le grand tort de faire passer, sans transition ni préparation aucune, du régime du bagne à l'existence de propriétaire rural, ses deux cent cinquante forçats-concessionnaires. On n'a pas pris le soin si indispensable de grouper d'abord — comme on l'a fait en certains points de la Nouvelle-Calédonie — tous ces hommes dans un pénitencier agricole, sous la direction d'un agent technique chargé de les initier à la culture et à l'élevage du bétail, chargé aussi de les noter et s'assurer qu'ils sont capables

d'exploiter utilement le lot de terrain dont ils sont titulaires. Cette méthode n'a pas seulement pour avantage de former des cultivateurs ou de les perfectionner : elle suscite l'émulation, développe l'initiative, et dose prudemment la liberté à ces malheureux habitués à n'être que des numéros matricules, comme on dose la nourriture à des convalescents.

Le choix même de ces concessionnaires a été opéré sans discernement. Au lieu de les prendre en grande majorité, sinon en totalité, parmi les forçats d'origine européenne, dont beaucoup sont d'anciens paysans, qu'à-t-on fait ? On les a pris parmi les individus de race arabe, plus rebelles, peut-être, à l'anémie, mais nomades par nature et inaccessibles à l'attrait du chez soi. Puis, sans réflexion, on leur a fait épouser des femmes condamnées ou reléguées qui ont accepté les maris pour avoir le mariage et sortir du « couvent ». On devine ce qui a pu résulter

de pareilles associations entre des êtres plus étrangers encore les uns aux autres par les mœurs et les habitudes que par le langage.

Les unions ainsi formées sont tout bonnement monstrueuses. La femme a pour son mari une répulsion qui va jusqu'à l'effroi ; le mari n'a pas des notions conformes aux nôtres sur le mariage ni sur les devoirs de protection qu'il impose.

De là, comme inéluctable et funeste conséquence, une prostitution éhontée partout répandue. Le plus grave, ce n'est point que d'anciennes ribaudes ne se soient pas purifiées au flambeau de l'hymen ; c'est que des enfants naissent de ces mariages, ou du moins à l'abri de la fiction légale.

Qui songe à s'occuper de cette triste progéniture ? Personne. Qu'a-t-on essayé pour soustraire ces pauvres petits au milieu déplorable où l'aveugle et cruelle destinée les a placés ? Absolument rien. Au lieu de chercher à les transformer en colons honnêtes

et travailleurs, on les laisse aux prises avec les plus détestables exemples et l'on prépare insoucieusement des candidats à la cour d'assises.

Le remède à une pareille situation n'est cependant pas difficile à trouver : il consiste dans la création d'instituts professionnels pour les enfants issus des ménages de condamnés.

L'importance de ces maisons serait capitale au point de vue de l'avenir de la colonisation pénale, car il ne faut pas oublier que celle-ci est, par essence, une colonisation à deux degrés, c'est-à-dire où la première génération, facteur initial, est d'avance sacrifiée. C'est un arbre dont les branches ne sauraient donner de fruits qu'à la condition d'être greffées; or, élever les enfants, c'est précisément greffer le sauvageon.

Nous avons vu en Nouvelle-Calédonie des rudiments d'écoles de ce genre installés à Néméara pour les garçons, à Bourail et à

Fonwhari pour les filles, et j'ai eu occasion de citer ce résultat bien topique, agréable à répéter : pas un seul des jeunes gens élevés dans les écoles n'a passé en police correctionnelle.

Que ne pourrait-on attendre d'établissements scolaires sérieusement institués et largement dotés!

A Cayenne, on se plaint très légitimement qu'il n'y ait, au bout de plusieurs siècles de colonisation, ni menuisiers, ni forgerons, ni cordonniers, ni boulangers, ni maçons, car on ne peut donner le titre d'ouvriers aux rares indigènes qui manient maladroitement de vieux outils ébréchés.

Eh bien, messieurs de l'administration, faites des ouvriers! vous n'avez qu'à vouloir.

Bâissez des écoles, gardez-y jusqu'à dix-huit ans les enfants des concessionnaires, donnez-leur une bonne éducation primaire, apprenez aux uns l'agriculture, aux autres des métiers manuels; et au bout de peu

d'années, vous aurez ce peuplement que vous réclamez vainement à tous les échos. Vous aurez des colons intelligents, industrieux, acclimatés, et qui n'auront pas — c'est un point très important — l'arrière-pensée de quitter le pays après fortune faite.

Cela vous coûterait beaucoup moins cher que d'importer des nègres d'Afrique — si tant est que vous y réussissiez maintenant que la traite est abolie — qui augmenteraient le nombre des paresseux et des incapables, leurs frères, ou des Annamites qui ne s'assimilent pas nos mœurs et travaillent pour eux seuls sans profit pour la collectivité.

Ah! ce serait une belle entreprise, une entreprise passionnante!

Je me résume. On réaliserait un progrès considérable si on voulait bien prendre ces mesures très simples : ne mettre en concession que des Européens, encourager exclusivement les mariages entre blancs, s'emparer

des enfants aussitôt qu'ils atteignent cinq ou six ans.

De son côté, l'administration métropolitaine garderait dans les maisons centrales toutes les femmes condamnées qui ne sauraient être destinées à la reproduction, soit parce que leur conduite est trop mauvaise, soit parce que leur âge est trop avancé ou leur constitution trop peu robuste.

Le lecteur va se dire : voilà une théorie qu'on m'a déjà exposée quelque part. Ne cherchez point : c'est par moi-même que ces réflexions ont été émises. Je les répète de parti pris, comme un musicien qui ramène souvent le même motif lorsqu'il tient à le faire pénétrer jusqu'à la mémoire de ses spectateurs.

En ce qui concerne spécialement la Guyane, nous trouverons d'autres causes encore auxquelles on peut attribuer l'état lamentable de sa colonie pénitentiaire : par exemple, la mauvaise habitude de limiter étroitement

l'initiative des concessionnaires au lieu de leur rendre la main. Tandis qu'il faudrait les laisser se « débrouiller » et montrer ce qu'ils savent faire, on a la manie d'*imposer* à chacun tel ou tel genre de culture. Comme, d'autre part, les agents civils sont, pour la plupart, mulâtres, la culture de la canne est pour eux l'alpha et l'oméga de l'agriculture. La Guadeloupe et la Martinique hantent leurs rêves. C'est pour l'amour d'elles qu'on a construit, à huit kilomètres de Saint-Laurent, une usine à sucre, qui, d'ailleurs ne fabrique que du tafia. Je crois inutile d'ajouter que si le propriétaire de ladite usine ne s'appelait pas l'État, son exploitation l'aurait conduit en droite ligne dans un asile d'indigents. L'année dernière, l'usine était en déficit de plus de cinquante mille francs pour une seule *roulaison* (récolte). Or, pas de cannes, pas d'usine : cruel dilemme. Pour donner au paysage un vague aspect de vallée guadeloupéenne ou de mamelon mar-

tiniquais, — car il m'a été impossible de découvrir un autre prétexte à cet entêtement saugrenu — on oblige le concessionnaire, sous peine de dépossession, à planter de la canne, et encore de la canne, et toujours de la canne¹. Pendant ce temps, on fabrique partout du sucre avec de la betterave, et, dans les colonies sucrières, peu à peu on abandonne la vieille industrie démodée.

Aussi le pauvre diable se gardera bien, s'il a femme et enfants en France, de solliciter pour eux un passage; s'il est célibataire, il se gardera bien de se créer une famille. Découragé ou peu encouragé, n'ayant aucune perspective d'aisance, il ne voit bientôt dans sa situation privilégiée que la jouissance d'une demi-liberté. Quand il a quatre sous dans sa poche, il les boit en compagnie de femmes de concessionnaires arabes.

1. Un gouverneur, qui était un homme de couleur, fit arracher des plantations entières de café en plein rapport.

Les cabanes devant lesquelles passent les chemins vicinaux de Saint-Laurent sont donc, pour la plupart, des repaires de la pire espèce. De loin en loin, on rencontre une maisonnette à peu près habitable, entourée d'une velléité de jardinet. Mais combien rares, ces oasis!

*
* *

Ma visite aux concessionnaires *ruraux* de la commune de Saint-Laurent m'a fort désappointé, car je n'ai trouvé aucun cas caractérisé de régénération morale et de réascension sociale.

Que dirai-je des concessionnaires *urbains* qui peuplent les faubourgs et se partagent, avec les cabaretiers usuriers d'origine libre, le commerce de la localité?

La proportion des urbains comparée aux ruraux est plus grande qu'en Nouvelle-Calédonie et la différence de situation entre

les uns et les autres est beaucoup plus marquée. Leur commerce n'est pas alimenté par les ruraux et aucun lien d'intérêts communs, d'œuvre commune, n'existe entre ces deux catégories de concessionnaires.

Les *urbains* de Saint-Laurent peuvent — même s'ils sont en cours de peine — vendre, acheter, avoir des correspondants et des représentants où bon leur semble. En sorte que de respectables négociants ou banquiers échangent avec ces messieurs des lettres où on lit : « J'ai reçu votre honorée en date du... » ou bien « toujours dévoué à vos ordres »...

L'administration ne les surveille en aucune façon, comme elle fait à Bourail, où le syndicat des concessionnaires et les boutiques isolées sont placés sous une tutelle attentive.

Cela ne paraît-il pas un peu bizarre et choquant ? La création d'une classe de commerçants à la fois patentés et forçats, dont le Bottin — s'ils étaient assez nombreux pour avoir un Bottin — indiquerait les numéros

matricules en même temps que l'adresse, est, assurément, du domaine de la fantaisie et jamais la loi de 1854 n'y a fait allusion.

A Saint-Laurent, un type de concessionnaire urbain très répandu est celui du galérien homme d'affaires : comme s'il ne suffisait pas que de nombreux hommes d'affaires devinssent galériens ! Ces gaillards-là terminent leur peine en prenant le frais sous leur véranda, la tête coiffée d'un bonnet grec, les pieds chaussés de pantoufles en tapisserie.

Faire rentrer ces gens au bagne et n'admettre comme urbains que des hommes de *métiers*, que de véritables artisans, voilà une mesure de salubrité absolument nécessaire.

Je suis convaincu que des cantines administratives suffiraient largement pour procurer à la population pénale les quelques denrées dont elle a besoin ; car il ne faut pas perdre de vue — et on l'a tout à fait oublié à la Guyane — que le colon issu du bagne doit vivre *sur son champ et de son champ* : c'est

tout à fait exceptionnellement qu'il vit, par le négoce, du champ des autres. Il ne doit jamais vivre de la spéculation.

Quant à la population libre — qui devrait être restreinte aux seuls fonctionnaires, militaires ou agents de l'État — deux magasins pourvus d'une autorisation spéciale et révocable, soumis à d'étroits règlements de police, lui vendraient les objets qu'elle désirerait acheter sur place. Tout le monde y gagnerait, consommateurs et commerçants.

L'organisation de Saint-Laurent se prêterait facilement à l'exécution des quelques réformes que j'ai indiquées. Mais l'État devrait profiter des avantages que lui offre ce territoire, où il est libre de ses mouvements, pour y concentrer tout son personnel. Pourquoi ne point constituer une province du Maroni, où l'on transférerait tous les pénitenciers égrenés le long des côtes de la Guyane, les dépôts, prisons, exploitations et ateliers? Il y a place pour eux à côté de

la colonisation pénale, à côté de la relégation, qui s'y est établie depuis 1887.

Cette province formerait une colonie distincte qui échapperait entièrement à l'autorité du gouverneur de la Guyane. La Guyane, évidemment, perdrait beaucoup à l'exode général des employés du service pénitentiaire, des surveillants militaires, des troupes; elle serait réduite à ses propres ressources en fait de main-d'œuvre, de matériel, de batelage; les navires affrétés par l'État, ou que ses fournisseurs lui envoient de Bordeaux, de Saint-Nazaire, de Marseille, mettraient le cap sur Saint-Laurent et ne toucheraient point à Cayenne; il est certain que les revenus de l'octroi baisseraient sensiblement et que nombre de magasins fermenteraient. Mais ce serait donner satisfaction aux revendications du conseil général, qui ne cesse de protester en termes indignés contre la présence du bagne, honte imméritée qu'on inflige au pays.

Les Guyannais seraient mal venus à se plaindre, puisqu'ils demandent si instamment à être délivrés de l'odieux voisinage de la chiourme. Je sais bien qu'ils ne fulminent aussi bruyamment que parce qu'ils se croient certains qu'on n'exaucera pas leurs prières. C'est une raison de plus pour les prendre au mot et les mettre en demeure de montrer qu'ils sont gens à avoir le courage de leur opinion.

V

SAINT-JEAN

Affreuse situation des relégués. — Le « camp de la mort ».
Sinistre rencontre dans la forêt vierge.

J'ai parlé de Saint-Louis, de Saint-Maurice, etc..., annexes de Saint-Laurent, et voilà que parmi cette ribambelle de saints, auxquels je ne conseillerai à personne de se vouer, j'allais oublier Saint-Jean, qui est de conséquence, puisque, *volens nolens*, il a donné son nom à un pénitencier situé à l'extrême limite de nos possessions riveraines du Maroni, où sont internés les relégués.

Profitons de la marée pour y aller; nous profiterons du jusant pour en revenir.

Entre tous les endroits malsains de l'insalubre Guyane, ce lieu était célèbre depuis longtemps par ses exploits meurtriers. C'est pourquoi on s'empressa de le choisir afin de tenter l'expérimentation de la nouvelle loi, mesure d'autant plus intelligente qu'on avait affaire à une catégorie d'individus très peu robustes, anémiés par de fréquents séjours en prison et usés jusqu'à la trame par la misère, les vices et les excès.

Le premier convoi qui débarqua était composé de trois cents récidivistes.

Sans aucune précaution, on les entassa dans des cases improvisées entre le fleuve et un marais. Aussitôt, la fièvre paludéenne s'abattit sur ces malheureux et n'en fit qu'une bouchée. La leçon était rude et l'erreur suffisamment démontrée : c'était un devoir de reconnaître, après une pareille hécatombe, qu'on s'était lourdement trompé. On s'obstina, cependant, et on se borna à prescrire d'éva-

cuer « le camp de la mort ¹ », opération d'autant plus simple que tous les habitants avaient disparu. Des baraquements furent construits un peu en arrière, sur un mamelon, et une seconde *fournée* de relégués vint en prendre possession. Le déchet descendit de la proportion de cent pour cent à celle de cinquante pour cent. Ce résultat parut un progrès remarquable et plein d'encouragement : l'administration locale ne douta pas d'obtenir que la perte annuelle se réduisit au tiers de l'effectif.

Mais pour atteindre ce *summum* modeste de son ambition, il était nécessaire d'assainir. Le gouverneur, homme d'initiative, résolut de canaliser : et voilà les récidivistes pateaugeant dans la boue. Naturellement la mortalité s'accrut.

— Bah ! se dit le gouverneur, cela n'a pas d'importance ; qui ne risque rien n'a rien,

1. Ce camp a été rétabli depuis, dans de moins mauvaises conditions, mais le nom est resté.

et on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs.

Cependant, la canalisation échoua, par la raison que les marais sont au-dessous du niveau du fleuve. Sur ces entrefaites, on nomma un autre gouverneur qui trouva absurde le système d'assainissement préconisé par son prédécesseur.

— Comblez-moi tous ces marais! ordonna-t-il.

Et voilà les récidivistes qui se mettent à piocher la terre vierge dont les miasmes les empoisonnent; la paillote qui sert d'hôpital regorge de malades et le cimetière continue à se peupler.

Au bout de quelques mois, on s'avisa que le sous-sol étant argileux et imperméable, l'eau, refoulée par les remblais, irait se loger ailleurs, et que remblayer les marais aurait pour unique conséquence de les déplacer en augmentant sensiblement le nombre des microbes flottant dans l'atmosphère.

Va-t-on inaugurer un troisième système qui, cette fois, sera le bon? Je le désire plus que je ne l'espère.

Quoi qu'il en soit, j'ai rapporté de Saint-Jean une impression vraiment poignante.

Les hâves relégués qui tremblent de fièvre dans des cases affreuses inspirent une légitime pitié. Mais quels sentiments de sympathie commisération n'éprouverait-on pas pour le personnel bien autrement intéressant de fonctionnaires, d'employés, de surveillants, qu'on a voués, comme eux, à la maladie et souvent, très souvent, à la mort! MM. les bureaucrates ont-ils réfléchi que ces agents sont presque tous mariés et que leur assigner Saint-Jean comme résidence, c'est envoyer *en consommation* — suivant l'aimable expression coloniale — des femmes et des enfants par douzaines?

Si, au moins, l'assainissement problématique des marais de Saint-Jean-du-Maroni avait une utilité quelconque au point de

vue agricole ou industriel, on pourrait essayer de justifier, dans une certaine mesure, les sacrifices humains qui s'y font.

Mais il n'en est pas ainsi; Saint-Jean ne sert à rien, ne peut servir à rien et on n'y fait quoi que ce soit qui ait un but défini. Cet endroit est au bout du monde, sans autre voisinage que des tribus errantes de Peaux-Rouges. On ne peut pas y organiser la relégation individuelle, qui est la seule forme acceptable de la relégation; on ne peut davantage établir des concessions, puisque pas une motte de terre n'y est cultivable.

Reste la relégation collective, c'est-à-dire le bagne compliqué des souffrances physiques causées par un climat insupportable, par une installation détestable, par la présence d'une foule d'animaux nuisibles, petits et grands, qu'on y trouve à chaque pas, sur terre ou dans l'eau.

J'ai dit que les relégués de l'île des Pins ne s'évadent jamais, car ils ne sont pas gens

à se risquer sur un canot en plein Océan pacifique. Ceux qui sont internés à Saint-Jean n'ont même pas une barrière à franchir pour sortir du camp, et il semble que la liberté leur tende les bras; mais ce sont des bras trompeurs.

Quelques malheureux ont été tentés de se faufiler parmi les lianes vertes. Plusieurs, après avoir erré pendant deux ou trois jours dans la forêt vierge, sont rentrés au camp, très heureux de recevoir l'hospitalité du cachot où, du moins, ils sont à l'abri de la faim et de cette terreur des nuits passées au milieu des hurlements des tigres rouges, des cris discordants des singes, des frôlements de branches ou d'herbes causés par un monde mystérieux et invisible qui court, marche, rampe, grimpe et se glisse à travers l'enchevêtrement de la végétation tropicale.

D'autres, plus hardis, se sont enfoncés dans la profondeur des grands bois. Quel a

été leur sort? J'ai pu m'en rendre compte un jour que j'étais allé à la chasse, en compagnie d'Indiens Galibis qui me servaient de guides. Nous marchions depuis deux heures sous les voûtes de la forêt quand j'aperçus, au pied d'un grand hêtre moucheté, quelque chose ou plutôt quelqu'un qui me parut être un relégué assis et dormant; il était reconnaissable à son vêtement de toile bleue, ainsi qu'à son chapeau de paille et à sa « musette » qui gisaient à terre. Je m'approchai et ce que je vis me glaça d'horreur : le soi-disant dormeur, adossé au tronc de l'arbre, était un cadavre, un cadavre décapité. Surmontant ma répulsion, je l'examinai et j'aperçus un objet blanc qui, sur ses genoux repliés, brillait au soleil : c'était son crâne que des myriades de fourmis achevaient de polir en dévorant les derniers lambeaux de chair qui y étaient encore attachés.

Je confesse que je n'eus pas le courage de

vérifier si, comme cela est probable, les vêtements de toile ne recouvraient plus qu'un squelette. Le drame solitaire était facile à reconstituer.

Harassé de fatigue, mourant de faim, l'évadé s'était laissé tomber près de l'arbre et s'était évanoui; aussitôt les fourmis étaient accourues et l'avaient mangé tout vivant.

Comme aucun des relégués qui ont tenté de s'enfuir à travers bois n'a reparu, il est probable qu'ils ont trouvé une mort analogue, précédée de la plus affreuse des agonies.

Aussi bien que leurs camarades de l'île des Pins, les relégués du Maroni peuvent donc dire adieu à toute espérance : mais leur supplice est plus cruel encore.

L'application faite à Saint-Jean-du-Maroni de la loi sur les récidivistes ne saurait être rangée au nombre des choses discutables. En aggravant, sans le savoir probablement, les conséquences atroces d'un système draco-

nien, l'administration a fait une très fâcheuse sottise ; mais le jour où on la renseignera exactement, nous devons espérer qu'elle aura assez d'esprit pour reconnaître sa maladresse.

Voyons, ma chère dame, un bon mouvement ! emballez votre stock de relégués et transportez-le ailleurs, où vous voudrez, pourvu qu'on ne puisse pas vous accuser d'essayer de vous en débarrasser par des procédés trop sommaires. Cela vous épargnera des remords et de méchants soupçons.

Errare humanum est, perseverare diabolicum.

Si le territoire pénitentiaire était, ainsi que je le disais tout à l'heure, détaché de la Guyane, s'il n'était plus subordonné à la direction incompétente et indifférente d'un gouverneur politique, tous ces tristes abus disparaîtraient comme par enchantement parce qu'il y aurait quelqu'un capable de les voir, intéressé à les signaler et à les détruire.

VI

PROJET D'AUTONOMIE

Les sauvages utilisés. — Occhi. — Amours d'un médecin et d'une jeune fille Peau-Rouge. — Le Grand-Man des Paramakas.

La colonie autonome du Maroni, ayant à sa tête un homme intelligent, dévoué, actif, capable d'initiative, serait, certes, une belle entreprise à tenter. Il lui serait facile d'attirer sur son territoire bon nombre de tribus sauvages ou à demi civilisées, qui errent sur la rive hollandaise ou dans les régions du haut Maroni, et qui formeraient un appoint précieux de population.

Les principales sont les Oyacoulets, les

Bonis, les Galibis, les Youkas ou Bosch, les Poligoudoux, les Paramakas.

Seuls, les *Oyacoulets* ne paraissent pas assimilables. Ce sont des Peaux-Rouges dignes des romans de Cooper dont les héros s'appellent « la pluie qui marche » ou « le grand Vautour ». Ils sont tellement primitifs qu'ils ne connaissent pas l'usage du fer. Ils obéissent à un chef héréditaire. Leur costume n'est pas plus compliqué que leur gouvernement; ces gens-là estiment que peindre son corps, c'est le vêtir : comme ornements, ils portent des plumes, des colliers de dents d'animaux et des bracelets en coquillages.

Bien différents sont les *Bonis*. Ce peuple a soutenu vaillamment plusieurs guerres contre les Hollandais, contre les Galibis et les *Oyacoulets*. Les *Bonis* nous ont aussi combattus, mais les vieilles querelles sont oubliées, et ils ne cessent de nous prodiguer des témoignages de sympathie. En 1892, plusieurs groupes de *Bonis* traversèrent le fleuve et

vinrent solliciter le protectorat de la France. On leur concéda un territoire près de Saint-Laurent, où ils s'établirent aussitôt¹. Leur chef, ou Gran-Man (great man) nommé Ouato, les y conduisit et, nouveau Moïse, mourut en abordant cette terre promise.

Avant d'expirer, il réunit ses capitaines et désigna, pour lui succéder, le plus jeune de ses fils, Occhi², notre partisan dévoué. Celui-ci, conformément à la volonté du défunt, reçut, après les deux années de deuil prescrites par les coutumes, l'investiture solennelle devant l'assemblée des guerriers. La France lui sert une liste civile de douze cents francs. Occhi s'en contente; cependant, il nourrit une ambition: celle de posséder un uniforme et, surtout, un casque orné d'une aigrette trico-

1. Ce village a été baptisé, un peu prétentieusement, *Bonisville*.

2. Chez les Bonis le pouvoir du Gran-Man est héréditaire, mais le droit d'aînesse n'existe pas. Le Gran-Man gouverne avec l'assistance d'un conseil des notables dont tous les vieillards de la tribu font partie de droit.

lore. Ce costume et ce pompon lui semblent nécessaires à son prestige et il y verrait le gage de notre amitié. Mais on a, jusqu'ici, regimbé devant cette dépense somptuaire; on lui oppose la nécessité d'équilibrer les douzièmes provisoires.

Tout en face de Saint-Laurent, à côté du port hollandais d'Albina, demeure, je l'ai dit, une nombreuse tribu de *Galibis*. Ces naturels sont doux, mais un peu nonchalants, quoique hardis pêcheurs et bons chasseurs. Pendant leurs fréquents moments de loisir, ils fabriquent des poteries qu'ils échangent contre des victuailles et surtout contre du tafia. Petits et laids, ils ont la peau bronzée, portent les cheveux longs et n'ont point de barbe. Ils s'enduisent le corps d'une peinture qui sert de fond à des arabesques — le dessin mutuel — plus ou moins artistiques. Un calimbé et des bracelets composent leur costume; les femmes y ajoutent deux paires de jarretières en

cordelette très serrées, placées l'une au-dessus, l'autre au dessous du mollet. Cela produit un effet très apprécié chez eux, à savoir d'atrophier ce pauvre mollet au profit.... du reste. On ne pourrait pas dire des dames Galibis :

Et quand on voit le pied, la jambe se devine,

car la jambe est réduite à une tige supportant d'invraisemblables rotondités.

Elles ont les lèvres percées d'aiguilles : qui s'y frotte s'y pique ! est-ce pour faire penser à des boutons de roses ? Toutes fument la pipe, de vieilles pipes en terre très « culottées » ; l'effet m'en a paru déplorable.

— Mon Dieu, ne pus-je m'empêcher de m'écrier, que voilà de vilaines créatures !

— Si vous restiez deux ans à Saint-Laurent, vous finiriez par les trouver charmantes, me répondit tranquillement le compagnon qui me servait de guide.

Et comme je riais de sa boutade para-

doxale, il me conta — en me citant les noms et les dates — l'aventure d'un médecin de la marine qui s'était épris follement d'une demoiselle Galibi pour l'avoir rencontrée au cours d'une chasse aux perroquets. Comment lui fit-il comprendre l'état de son cœur et comment la jeune personne lui prouva-t-elle, en dépit des aiguilles dont j'ai parlé, qu'elle partageait sa flamme, on ne me l'a pas dit et je ne l'ai pas demandé. Toujours est-il que les deux amants se donnèrent des rendez-vous et que le docteur, afin d'aller, incognito, trouver sa belle, traversait chaque nuit, en très petite tenue, le Maroni : étonnant exploit de tendresse et de natation ! Au bout de quelque temps, las de ce sport, il enleva la chère enfant, donna sa démission et l'épousa très légitimement. Je suppose que si elle a gardé du goût pour la peinture animée, elle se borne, désormais, au maquillage.

Une remarque assez curieuse à propos de cette peuplade, c'est que nous parlons galibi

sans le savoir : ainsi *caïman*, *piroque*, *ananas*, *tapir*, *hamac*, sont des mots galibis. Quand on pense que Littré s'est donné beaucoup de mal pour faire dériver hamac de *hangen-matten* (*hangen*, suspendre ; *matten*, nattes) !

Les *Youkas*, plus connus sous le nom de *Bosch* (nègres des bois) descendent des nègres marons qui se sont enfuis de la Guyane hollandaise après la prise de Surinam par l'amiral français Cassar. Très vigoureux, extraordinairement habiles à tous les exercices du corps, ce sont d'incomparables canotiers ; ils font franchir à leurs légères pirogues les plus dangereux rapides et l'on n'a pas le temps de dire ouf ! qu'on est en bas du saut.

Presque toutes les marchandises envoyées dans les placers sont transportées par eux. Nous ferions bien, pour nous les concilier, de ne pas frapper leurs produits des droits exorbitants qu'exige le fisc de la Guyane. Le jour où la province du Maroni serait autonome, les Bosch y viendraient en foule.

Chez les Youkas, la polygamie est le privilège des chefs, qui possèdent deux ou trois femmes. Leur Grand-Man ne permet à ses sujets de se marier qu'autant qu'une enquête a prouvé que les candidats sont en mesure de nourrir leur famille éventuelle. Ils croient en Dieu qu'ils appellent *Gadou*; ce « Dieu », disent leurs prêtres, « est celui qui a fait les hommes, les singes rouges, le riz, les pingos, le manioc ». Ils admettent aussi l'existence du Diable qu'ils nomment *Didibi*: après la mort, les bons sont en présence de *Gadou*, les méchants sont frappés par *Didibi*. On voit qu'il n'y aurait pas beaucoup à faire pour christianiser les Bosch.

Les *Poligoudoux* seraient encore bons pour le peuplement. Ce sont d'anciens soldats noirs à la solde de la Guyane néerlandaise, qui ont déserté pendant la guerre avec les Bonis; leurs sympathies et leurs intérêts les portent de notre côté, mais les règlements fiscaux sont là qui les repoussent.

Il en est de même des *Paramakas*, race nombreuse, issue des croisements des nègres et des Peaux-Rouges, habiles canotiers, bons pêcheurs, curieux de la civilisation, capables d'y être initiés et préférant les Français aux Hollandais.

Le hasard me fit un jour voyager sur le fleuve Maroni avec leur Grand-Man et sa famille.

Ce Grand-Man est un beau vieillard aux traits réguliers, et dont l'attitude ne manque pas de dignité. Pendant la traversée, j'ai causé avec lui en me servant comme interprète de son fils qui parle le français avec l'accent provençal, et j'ai pu me convaincre qu'il a le sincère désir d'obtenir notre protectorat.

Lorsque nous fûmes, à l'arrivée, sur le point de nous séparer, il me tendit sa main chargée de bagues et inclina gravement la tête en prononçant une longue phrase.

— Que dit-il? demandai-je au dauphin.

— Le Père désire savoir si l'eau coule à

Paris comme à Saint-Laurent, car il a l'intention de voir Paris. Lorsqu'il y sera, il te demandera de le conduire par les rues.

J'assurai au Grand-Man que je me ferais un véritable plaisir de me promener avec lui sur le boulevard et de le conduire au *Chat Noir*.

Ces quelques détails au sujet des anciens habitants de la Guyane, — les vrais autochtones — refoulés dans les environs de la commune pénitentiaire, montrent qu'on pourrait en tirer un bon parti. La colonisation pénale trouverait dans cet élément indigène une aide puissante à son développement : le voisinage de ces peuplades libres, mais pour lesquelles nul ne réclame encore l'électorat, n'aurait aucun des inconvénients qui empêchent l'administration pénitentiaire de vivre côte à côte, en bonne camarade, avec l'administration coloniale. Parmi les sauvages ou demi-sauvages, le bague n'effraierait, ne gênerait personne.

Supposons la colonie du Maroni constituée avec sa puissante main-d'œuvre réunie sous une seule autorité : supposons qu'on ait fondé des écoles professionnelles pour les enfants de condamnés ; qu'on ait donné des terres à ces peuplades indiennes ou métisses, valeureuses, fortes et dociles ; supposons enfin qu'il se soit écoulé un laps de temps égal au moins à la durée d'une génération.

Ces hypothèses admises, nous pouvons prophétiser qu'alors le bourg de Saint-Laurent-du-Maroni sera devenu une grande ville, que ses wharfs seront encombrés de marchandises, ses quais couverts de docks, ses rues sillonnées de tramways : entre les rives de son fleuve majestueux se croiseront des navires qui emporteront en France des chargements de bois précieux, de minerais d'or et d'argent, de rhum, de café, et qui rapporteront de France des vins, des farines et des journaux de modes.

VII

MOISSON D'OR

Les gisements de l'Awa. — Grandeur et décadence. — Procédés d'exploitation. — Le pays del dorado. — Le « Contesté ». — Pierre Villiers, Tamba, Jean-Baptiste et saint Antoine de Padoue. — Enthousiasme et découragement.

On ne peut déceimment quitter le Maroni sans parler de ses mines d'or et on ne saurait parler de ses mines d'or sans mentionner l'importante découverte qui fut faite, il y a environ trois ans, de merveilleux gisements dans le territoire connu diplomatiquement sous le nom de « Contesté ».

Le lecteur me pardonnera, j'espère, cette double digression, si tant est que ce soit vraiment m'éloigner de mon austère sujet

que de consacrer quelques pages au « métal précieux »

Qui corrompt toute chose et tenterait les dieux.

J'estime, en effet — et cela me paraît devoir servir de viatique suffisant à ce chapitre — qu'il existe très fréquemment entre l'or et le crime une corrélation aussi étroite qu'entre la cause et la conséquence.

*
* *

Personne, jusqu'en 1853, ne semble s'être demandé si, par hasard, le sol de la Guyane, étonnamment fécond, ne cacherait point quelque trésor sous sa végétation luxuriante. Nul n'avait cure de soulever la magnifique robe verte que la nature a donnée à ce pays et l'on s'entêtait, *per fas et nefas*, en dépit d'échecs répétés et ruineux, à vouloir en faire un grenier d'abondance. Après deux siècles d'efforts, on dut reconnaître que, mal-

gré ses superbes forêts vierges, il était impropre à la culture et que ses savanes infinies, à l'aspect de prairies, seraient toujours des marécages où la prudence conseille de laisser les reptiles s'ébattre en paix sous les rayons ardents du soleil. L'affranchissement des esclaves porta le dernier coup à ces lamentables essais de colonisation agricole, car les noirs n'eurent pas plutôt acquis le droit, qui leur est si cher, de ne pas travailler, qu'ils s'empressèrent d'en user. Privés de la main-d'œuvre indispensable, les malheureux colons assistèrent, impuissants, à l'envahissement de leurs champs par la brousse et se virent forcés d'abandonner leurs embryons d'usines à sucre. C'était la ruine. Ils passèrent la main et repassèrent la mer.

Les choses en étaient là et les néo-guyanais, leurs successeurs, devenus maîtres de la place, vivaient heureux, jouissant des privilèges récemment accordés, quand un métis

Peau-Rouge, nommé Paolino, troubla, très inconsciemment du reste, cette quiétude et compromit la fraternité des relations en détruisant l'égalité des fortunes.

Ce Paolino flânait, un matin, le long du Haut Maroni, dans la région de l'Awa, cueillant avec nonchalance de la salsepareille dont il faisait un petit commerce. Quelles étaient ses préoccupations ou ses pensées, je l'ignore; toujours est-il, qu'en marchant, ses regards étaient fixés à terre. Soudain, son attention fut vivement attirée par des cailloux qui étincelaient dans le sable; il en ramassa plusieurs, les tourna et les retourna, étonné de leur éclat, et les mit dans sa poche. De retour à Saint-Laurent, il montra sa trouvaille au commandant du *quartier*, M. Couy.

— Mais ce sont des pépites! s'écria M. Couy, de très belles pépites! Et il lui expliqua ce qu'on appelait ainsi.

Paolino, sans plus tarder, prit le chemin

de Cayenne et présenta ses pépites à deux ou trois négociants.

— Peuh! dirent ceux-ci, tes pierres n'ont aucune valeur.

Néanmoins, ils consentirent à les acheter — par curiosité — et, de toute leur vitesse, s'élançèrent dans les bureaux du domaine afin de s'assurer des concessions dont l'étendue embrassait toute la région de l'Awa. Puis ils congédièrent le métis qui retourna, fort désappointé, à son commerce peu rémunérateur de salsepareille.

Plusieurs années se passèrent en recherches, en tâtonnements, en hésitations. Ce fut seulement en 1860 qu'on acheva les études nécessaires. Des compagnies se fondèrent alors, avec siège social à Paris, conseil d'administration, bureaux et employés; on émit des actions, on en distribua aussi, comme de juste, et l'exploitation des placers de l'Awa commença.

Elle fut très fructueuse. Certains placers

donnèrent mensuellement jusqu'à quatre-vingts kilogrammes d'or, ce qui forme un total de huit cent quarante mille francs ¹ : soit, pour l'année, deux millions huit cent quarante mille francs de bénéfice brut et environ deux millions de francs comme bénéfice net. Sous l'égide de messieurs les capitalistes parisiens, quelques grosses fortunes locales s'improvisèrent et les maisons lépreuses de Cayenne recélèrent une demi-douzaine de Crésus, un peu embarrassés du soudain changement de position qui les obligeait moralement à endosser une jaquette et à emprisonner leurs pieds dans des souliers. L'un de ces Turcarets ayant été à Paris faire connaissance avec la grande vie, en revint avec une foule d'objets de prix dont le plus beau était une berline Louis XV, toute capitonnée de satin cramoisi. Il y attela deux rosses étiques et campa sur le siège, somptueusement tendu, un cocher dépenaillé.

1. L'or vaut, en moyenne, trois mille francs le kilogramme.

Ce fut un spectacle plaisant et bien fait, en même temps, pour montrer la vanité des choses humaines que d'apercevoir, étalé sur des coussins moelleux — où plus d'une présidente à mortier, plus d'une femme de qualité et d'une fille d'opéra avaient reposé leurs charmes — le marquis de Carabas nouveau jeu dont un sourire d'orgueil faisait briller les dents blanches au milieu de sa large face noire et luisante.

Un autre de ces ploutocrates à la réglisse affirmait son opulence de fraîche date par le luxe de ses réceptions. Dans ses soirées intimes, on distribuait aux dames des gâteaux dont chacun contenait, en guise de fève, une grosse pépite. Quand il donnait un bal, c'était encore plus princier : au moment où les danses étaient le plus animées, il se faisait apporter une corbeille pleine de pépites dont il renversait le contenu au beau milieu d'un quadrille. Il s'offrait ainsi le plaisir éminemment délicat

de voir ses invités se jeter à quatre pattes et se disputer avec force gourmades la manne du millionnaire.

Les traits que je viens de citer montrent comment la haute bourgeoisie du faubourg Saint-Honoré cayennais comprit l'emploi des richesses. Entre temps, Paolino était mort à l'hospice des indigents.

Quel résultat économique produisit, en ce qui concerne la colonie, l'accaparement des placers de l'Awa? Ce fut d'accélérer sa descente sur la pente fatale où, depuis si longtemps, l'entraînaient l'incapacité de ses chefs, l'apathie de ses habitants et sa guigne persistante. Les rares travailleurs qui faisaient pousser quelques légumes et apportaient au marché quelques denrées quittèrent la pioche et la bêche pour les instruments du « prospecteur ». Ils affamèrent leurs concitoyens pour courir après des profits aléatoires et parfois chimériques, pour s'exposer à bien des souffrances et à bien des périls. Ce serait,

en effet, un tort de croire qu'il suffise, pour trouver de l'or, de se promener sur les rives d'un fleuve, un petit panier à la main, et de ne rentrer déjeuner que lorsque celui-ci est plein de minerai aurifère. Le métier de chercheur d'or est autrement pénible!

*
* * *

Sa mission a un double objectif : 1° trouver le gîte aurifère; 2° laver sur place le sable ou les pépites afin d'apprécier la valeur du gisement s'il s'agit d'alluvions, ou, s'il s'agit de filons de quartz micaschisteux, d'en suivre la direction et d'en évaluer la profondeur.

La première de ces opérations, qui est la plus difficile, celle dont va dépendre le succès ou l'insuccès de l'entreprise, s'appelle *prospection*.

Pour le concessionnaire de mines d'or, un bon prospecteur a la même valeur que,

pour un propriétaire de haras, un habile entraîneur; il doit, en dehors des connaissances professionnelles, posséder cette chose qui ne s'acquiert pas et qu'on nomme le flair. Quelques pas faits à droite ou à gauche, un trou creusé ici plutôt que là et sans que rien ne l'indique ni le commande, si ce n'est l'inspiration, l'instinct, et voilà des centaines de mille francs gagnés, quand un autre hasard ferait rentrer les chasseurs bredouille.

Dès lors, on conçoit sans peine l'importance qui s'attache au choix d'un prospecteur et combien il est juste de ne point lésiner sur les avantages qu'on assurera à cet utile auxiliaire. Ces avantages consistent ordinairement en une solde fixe, jusqu'au moment où le placer aura été trouvé et, ensuite, en une part très large dans les bénéfices obtenus. C'est, en somme, une association dans laquelle le concessionnaire fournit les capitaux, le matériel et les vivres, tandis que l'autre apporte son expérience et son énergie :

vous allez voir que ce n'est pas lui qui donne le moins.

Toutes les concessions sont situées sur les bords d'une crique ¹, et, en général, à une très grande distance de la côte. Le chef d'expédition, muni des plans délivrés par le géomètre du gouvernement et indiquant d'une façon plus ou moins précise les points de repère destinés à servir de bornes-limites, devra d'abord se rendre avec cinq ou six ouvriers sur le vaste théâtre de ses expériences. Ce n'est point là un voyage facile ni une petite affaire, car les moyens de circulation se réduisent à la voie fluviale; dès le second jour de navigation, on atteint les rapides et on ne peut plus employer que des pirogues indiennes aussi étroites, presque aussi instables que des périssaires et dans lesquelles, pour maintenir l'équilibre, on est

1. On appelle ainsi à la Guyane, par corruption d'un mot anglais, les innombrables torrents, rivières et fleuves qui serpentent dans les forêts vierges.

obligé de rester assis, sans pouvoir ni étendre les jambes, ni changer de position.

Enfin, voici un des points de repère mentionnés sur le plan officiel. On est donc en deçà de la frontière. Mais cela constitue un *chez soi* purement théorique, n'ayant rien, hélas, d'un *sweet home* où il ferait si bon se reposer après huit ou quinze jours d'ankylose! On se hâte d'amarrer les pirogues et de faire bien vite un abatis afin de construire un *carbet*, c'est-à-dire un abri, une sorte de hangar grossier, formé de quelques poteaux soutenant un toit de branchages. Le carbet sera le quartier général et en même temps le magasin des vivres. L'ensemble de ces travaux qui comprennent un rudiment de port, de défrichement, d'habitation, se nomme un *dégrad*.

On débarque les provisions de bouche — conserves, couac, cassave, bacaliau¹, tafia;

1. Couac, farine de manioc; cassave, pain de manioc; bacaliau, morue de mauvaise qualité.

— les outils, le mercure, les appareils, puis on suspend son hamac aux poteaux du carbet sous le toit de feuilles de cocotier. L'installation est terminée.

Plus ici que partout ailleurs, le temps *is money*. On ne donne donc au repos que le strict nécessaire et, cela fait, on commence à prospecter.

Étant donné qu'on ne trouve de sable aurifère que sur le bord ou dans le lit même des criques, il est nécessaire de visiter le plus grand nombre possible de bassins ou — pour se servir de l'expression des gens du métier — de « recouper » beaucoup de criques.

Le prospecteur est dans une région inexplorée, entouré d'un réseau de lianes à travers lesquelles il sera obligé de se frayer un sentier à coups de sabre; il n'a aucun moyen de se rendre compte de la configuration du pays et n'a d'autre horizon que ses quelques mètres carrés d'abatis; il possède

pour tout guide une boussole. Indiquer une direction dans de pareilles conditions n'est point chose facile, on en conviendra, et il faut une connaissance bien approfondie de certains indices géologiques pour en tirer l'hypothèse que la crique a des affluents de tel ou tel côté. L'équipe de travailleurs avance lentement, très lentement, en peinant beaucoup. Dès qu'on atteint un cours d'eau, on s'arrête et on creuse un trou.

Il s'agit de savoir si la terre qu'on en retire est aurifère et, en ce cas, si elle contient une quantité d'or suffisamment rémunératrice.

La *battée* va donner ces renseignements.

Qu'est-ce que la *battée* ? C'est un récipient qui a la forme d'un cône renversé et dont l'aspect rappelle celui d'un chapeau chinois ; le fond de l'appareil est composé de compartiments communicants. L'usage en est extrêmement simple.

On la remplit de terre, puis on verse sur

elle une quantité d'eau suffisante pour que cette terre, remuée pendant ce temps par l'opérateur, se désagrège entièrement et laisse tomber dans les compartiments le sable qu'elle contient. Il ne reste plus qu'à constater si celui-ci recèle des parcelles d'or, des *mouches*, et, en ce cas, à les peser. La battée ayant une capacité de dix litres, on pourra immédiatement calculer le rendement probable d'une tonne.

Il serait, néanmoins, imprudent de s'en tenir à une seule expérience, si favorable soit-elle, et de crier victoire parce qu'on a eu une bonne battée, car il se peut — et cela arrive fréquemment — qu'on soit tombé sur une *poche* d'or qui sera tout de suite épuisée, et non sur un gisement.

Le prospecteur fera donc creuser d'autres trous à côté du premier; s'ils ont donné un bon résultat, il mentionnera sur son plan la position de l'alluvion aurifère, *placer* possible, et continuera ses « recoupages »,

car le mieux n'est pas l'ennemi du bien. Il parcourra de cette façon, en relevant la topographie, toute l'étendue de la concession, à moins que les vivres ne soient épuisés ou qu'il ait trouvé un gîte dont la richesse exceptionnelle le dispense de chercher autre chose. C'est ce qui s'est passé pour le placer *Saint-Élie*, découvert presque tout de suite.

Mais, je me hâte de le dire, de pareilles chances ont été rares : peu de caporaux ont eu dans leur giberne un bâton de maréchal. D'ailleurs, les noms donnés aux principaux placers du Maroni indiquent d'une façon assez piquante combien furent pénibles les efforts qui aboutirent à leur découverte : « *A Dieu vat!* » « *Enfin!* » « *Pas trop tôt!* » « *Dieu merci!* » « *Tout hasard* », etc...

L'un de ceux que je viens de citer fut baptisé dans les circonstances suivantes :

Depuis deux mois, le prospecteur et son équipe erraient dans les grands bois, chemi-

nant, le sabre et la hache en main, à travers les fourrés, creusant des trous sur le bord des criques et ne voyant point paraître la plus petite « mouche » d'or dans aucune battée. Ces pauvres gens étaient harrassés, mouraient de faim, grelottaient de fièvre. Le découragement et les souffrances finirent, chez les ouvriers, par engendrer le désespoir qui bientôt engendra la révolte : ils menacèrent leur chef. Notre prospecteur se jugea à peu près perdu, mais au lieu d'imiter Cicéron lorsque celui-ci offrit sans objection sa gorge au glaive des prétoriens, il résolut de gagner, si possible, un peu de temps et d'essayer de jouer une dernière carte. Il tint aux rebelles ce discours : « Vous êtes six et je suis seul ; donc, vous aurez raison de moi, cela est évident. D'autre part, j'ai entre les mains un excellent winchester et à ma ceinture un revolver à six coups et je suis bien décidé, le cas échéant, à m'en servir, ce qui, jusqu'à un certain point, rétablit l'équilibre.

Eh bien, je vous fais une proposition : je vous livrerai mes armes, mais à la condition expresse que vous vous engagerez sous la foi du serment à travailler jusqu'à ce soir et à m'obéir absolument d'ici-là. Si les battées que je vous ferai faire pendant ces quelques heures ne donnent pas de résultat, vous me brûlerez la cervelle sans risquer que je tue la moitié d'entre vous, et le dernier trou des prospections sera ma tombe. »

Le marché était trop avantageux pour n'être point accepté. On reprit la pioche.

Deux heures après, un des plus beaux placers de la Guyane était trouvé.

Je connais parfaitement le prospecteur dont je viens de parler et c'est de sa bouche que je tiens ces détails. Il est aujourd'hui fort à l'aise et soigne ses rhumatismes. Personne ne pourra dire que la fortune lui est venue en dormant.

Tous les drames analogues qui se sont joués sous les voûtes mystérieuses et muettes

des forêts guyanaises n'ont pas aussi bien fini.

Retournons à notre expédition et supposons qu'elle a trouvé une alluvion aurifère assez étendue et assez riche pour mériter qu'on y transporte le campement et que l'on entreprenne la seconde série des travaux, c'est-à-dire le lavage du sable.

Ce mode d'exploitation n'emprunte rien à nos procédés scientifiques et repose tout entier sur l'emploi d'un appareil très rudimentaire, mais facilement transportable, appelé *sluce* ou *sluice*.

Le *sluce* se compose essentiellement d'une succession de caisses en bois, longues chacune de six mètres sur cinquante centimètres de large et autant de profondeur, qu'on nomme *dalles*; celles-ci sont au nombre de cinq ou six et s'emboîtent l'une dans l'autre, en sorte que l'ensemble forme un canal et que l'extrémité de chaque dalle présente une petite chute. Sur le fond des dalles, on

dispose des feuilles de tôle dites *plaques à sluice*, percées de trous dont le diamètre est d'un centimètre et qui sont distants entre eux de trois centimètres; ces « plaques à sluice » sont sensiblement moins longues et moins larges que les dalles qui les supportent.

Les trois dernières dalles, dites *dalles d'instrument*, sont, en outre, pourvues de petites traverses, fixées par un clou au fond du sluice et mobiles autour de ce clou : ce sont les *taquets*.

Enfin, à la chute de chacune des trois dalles d'instrument, on fixe un petit récipient en fer ou en fonte, le *riff*, garni de rainures que l'on emplit de mercure; on répand aussi du mercure à côté des taquets et sur les plaques.

Pour faire fonctionner l'appareil ainsi préparé, on le place sur le bord de la crique de façon à pouvoir, au moyen d'une vanne, faire passer sur lui un courant d'eau dont on modérera le volume à volonté. On charge

alors de terre aurifère la première dalle, et deux ouvriers se tiennent à côté de la seconde et de la troisième afin de coopérer au *débourbage*. On lève la vanne. L'eau, pénétrant dans la première dalle, entraîne avec elle le long du sluice la terre que les ouvriers l'aident à désagréger. Cette terre, arrivée aux « dalles d'instrument », est à l'état de boue parfaitement liquide; quand elle passe sur les « plaques », un mouvement giratoire se produit à chacun des trous dont celles-ci sont percées et précipite l'or que retient aussitôt le mercure; de leur côté, les « taquets » occasionnent des remous et des ressauts; enfin, à la chute sur le « riff », toutes les parcelles d'or qui ne se sont pas fixées dans les trous des plaques ou près des taquets, s'amalgament avec le mercure. Après le troisième riff, la terre ne contient plus un centigramme d'or libre.

On travaille de cette façon pendant plusieurs heures, rechargeant sans cesse la première

dalle. Quatre vigoureux manœuvres peuvent, quotidiennement, passer ainsi dans le sluice cinq ou six mètres cubes de terre aurifère ; avec une drague, on en passerait quarante.

Lorsque la dernière pelletée a été entraînée, on enlève les taquets, les riffs, les plaques, on en détache soigneusement l'amalgame d'or et de mercure et, après avoir placé une battée à l'extrémité du sluice pour recueillir tous les résidus, on brosse vigoureusement le fond des dalles. Tout cela forme une sorte d'éponge, laquelle est mise dans un morceau de coton écriu que l'on tord afin d'en chasser toutes les parties de mercure non amalgamé.

On obtient alors une boule blanchâtre que le chef d'expédition emporte chez lui. Saisissant une poêle à frire, il y place cette boule comme si c'était un vulgaire morceau de saindoux, l'étend à l'aide d'une palette et met chauffer le tout au-dessus d'un brasier.

D'épaisses vapeurs mercurielles ne tardent pas à se dégager ; à mesure qu'elles s'élèvent,

on voit le dépôt jaunir. Au bout de vingt-cinq minutes de chauffe, le contenu de la poêle est devenu de l'or à peu près pur. Je dis à *peu près*, car, seule, la fonte fera disparaître toute trace de mercure.

Dès qu'on a recueilli un certain nombre de kilos d'or, on envoie cet or au chef-lieu pour être transformé en lingots, ce qui s'obtient en le mettant dans un creuset avec du sel de nitre et un peu de borax; la fusion est complète à 1250 degrés ¹.

Telle était, telle est encore la meilleure façon de traiter les alluvions aurifères du Maroni, parce que c'est la seule qui se prête, par la simplicité de son outillage, aux exigences résultant des difficultés des communications ².

1. L'or en lingots contient toujours un peu d'argent. Son titre moyen est : or 975 millièmes, argent 27 millièmes.

2. Les dépenses nécessitées par les transports, l'installation, le ravitaillement sont énormes; il me suffira de citer un exemple : le fret de la tonne de Cayenne au haut Maroni est de douze cents francs, alors qu'il est seulement de vingt-cinq francs entre Bordeaux et Cayenne.

Quant aux mines proprement dites, c'est-à-dire à l'extraction de l'or contenu dans des filons de quartz qu'il faut broyer avec de lourdes machines et qui nécessitent l'installation de véritables usines, une seule société l'a essayé¹ et y a englouti ses capitaux, malgré l'énorme rendement qu'elle obtenait.

Les fortunes subitement édifiées dont je parlais plus haut ne tardèrent point à s'écrouler pour la plupart. Le krach, le fâcheux krach, arriva, comme il a pris l'habitude de le faire à la suite de toutes les entreprises financières de ce temps; là-bas, il parut sous forme d'une sentence arbitrale du Tsar², qui attribua à la Hollande les territoires de l'Awa. Il en résulta que les actions tombèrent de deux mille francs à cinquante francs. Beaucoup de placers furent désertés et ceux où l'exploitation continua réduisirent au strict

1. La société du placer « Saint-Élie ».

2. 25 mai 1891.

minimum la main-d'œuvre, l'outillage et les salaires.

Les victimes de cette crise ne furent pas, d'ailleurs, très attendrissantes. Les gens qui avaient, au temps de la fortune, fait quelques économies, si petites fussent-elles, se trouvèrent encore presque opulents dans un pays où il suffit de quatre sous par jour pour se procurer du couac, de la cassave et du bacaliau.

Cayenne reprit sa vie monotone et chacun de ses habitants retourna à ses occupations normales, dont la plus importante consiste à se balancer dans des berceuses de rotin en causant politique et en fumant des cigarettes.

*
* *

Mais voici qu'au printemps de 1894, un événement extraordinaire se produisit, événement digne de l'état-major d'adjectifs mobilisé jadis par madame de Sévigné, évé-

nement paraissant tenir beaucoup plus du rêve et de la féerie que de la plate réalité.

En un mot, on venait de découvrir l'Eldorado, dont le nom magique, auréolé de légendes, hanta si fort, pendant deux siècles, les cervelles des hommes et en troubla plusieurs.

Voltaire, dans son roman de *Candide*, y fait allusion : « Les Espagnols, dit-il, ont eu une connaissance confuse de ce pays ; ils l'ont nommé Eldorado. » Il semble, d'ailleurs, n'en avoir pas su plus long, à cet égard, que les Espagnols. Malgré son immense érudition, je crois qu'il eût été fort embarrassé de désigner sur une carte les rivières de Mapa et de Counani, qui ont toujours été regardées comme formant les limites naturelles de la région où se trouvait, au dire de certains voyageurs, le mystérieux royaume dont la recherche causa les folles entreprises de plusieurs *conquistadores* du xvi^e siècle, tels que Pineda, Gonzalez Pizarre, Oullana,

Martinez, etc..., sans parler de sir Walter Raleigh, lequel perdit la vie dans son expédition. Ces aventuriers audacieux ne réussirent point à atteindre la mer *Blanche*, appelée aussi *Parime*, lac sacré dans les eaux duquel le roi des Incas, Patiti, avait coutume de se baigner et dont il sortait plus doré que la coupole des Invalides, particularité remarquable qui lui valut le surnom de *rey dorado*. L'existence de ce monarque ne put être prouvée par des témoignages oculaires et sa personnalité ne se dégagait pas assez nettement pour qu'on lui confiât l'honneur de symboliser l'idée de richesse. En sorte que l'humanité continua comme devant à glorifier l'or sous les espèces et apparences d'un simple veau.

La mer Blanche n'en resta pas moins à l'état de certitude géographique et d'article de foi. D'honnêtes historiens nous ont laissé sur elle des renseignements intéressants et nous ont décrit avec beaucoup de soin les

merveilles de la ville de *Manoa*, la capitale du royaume, dont les maisons étaient de diamants et dont les rues étaient pavées de saphirs, émeraudes et rubis.

L'annonce qu'on avait enfin trouvé le royaume *del rey dorado* était donc une nouvelle à sensation, et la manière presque miraculeuse dont eut lieu cette découverte ajouta encore à l'effet qu'elle produisit.

La chose mérite d'être contée ; elle est même assez curieuse pour m'obliger, sous peine d'être soupçonné d'avoir peu ou prou brodé mon récit, à déclarer qu'il est absolument sincère, scrupuleusement véridique et que j'en ai, sur place, contrôlé les détails.

Le nègre Tamba, prospecteur de son métier, avait été employé par la Société de l'Awa. Ses gains avaient suivi dans leur marche ascensionnelle et dans leur dégringolade les dividendes des actionnaires ; ils avaient passé du *rinforzando* au *diminuendo*,

puis s'étaient éclipsés. Comme les noirs fréquentent peu la caisse d'épargne, dès que Tamba cessa de gagner, il se trouva les poches vides et Gros-Jean comme devant. Il était habitué à ne pas lésiner sur les « sous marqués » chez les marchands de spiritueux et ce fut pour lui une nécessité extrêmement pénible de se voir contraint à observer les règles austères de la sobriété dont il avait depuis longtemps désappris le joug. La mélancolie et le découragement s'emparèrent de son âme attristée. Il s'en allait de *placer* en *placer*, mais partout c'était la même chose : malgré son habileté professionnelle, il ne recevait que des salaires dérisoires, presque inavouables. Le métier, décidément, ne valait plus rien.

Tamba résolut d'y renoncer et de chercher un autre moyen de subsistance ; lequel ? il l'ignorait et s'en remettait à la grâce de Dieu. Dans les premiers jours du mois d'avril 1894, il vint à Saint-Laurent-du-Maroni dans le but

de s'embarquer sur le *Cappy* à destination de Cayenne. Il emportait avec lui toute sa fortune, c'est-à-dire quelques pièces de cent sous dans un vieux sac. L'âme obscurcie de pensées aussi sombres que le teint de son visage, il se dirigea d'un pas mécanique vers le quai d'embarquement.

Comme il y arrivait, quelqu'un lui frappa sur l'épaule et une voix joyeuse résonna à son oreille :

— Eh, bonjou, ché! comment ou fika? (Bonjour, mon cher ami, comment vas-tu?)

La voix était celle de Pierre Villiers, le caboteur, propriétaire et patron d'une vieille *tapouye* (sorte de goélette), la *Marie-Julie*, avec laquelle il transportait de Cayenne sur tous les points de la longue côte guyanaise, et même au delà, des passagers et des marchandises. Excellent marin, hardi compagnon, il avait eu l'idée, dont aucun autre patron de « tapouye » ne s'était avisé, d'établir un service, sinon régulier, du moins

fréquent, entre la Guyane et le « Contesté¹ ». Il n'y réalisait pas de gros bénéfices, car s'il apportait à Counani quelques sacs de couac, quelques conserves, des objets d'habillement et des outils, la quantité était minime et il n'avait pas de fret de retour, il revenait sur lest. De loin en loin, il avait un passager, presque toujours un missionnaire, ou bien

1. Ce territoire, revendiqué à la fois par la France et par le Brésil, est compris entre le cap d'Orange et le Para. Voici l'origine du conflit :

Un traité provisionnel avait été signé à Lisbonne le 4 mai 1700 par lequel le cours de l'Amazone avait été consacré comme limite des possessions françaises et portugaises. Il fut peu respecté par les Portugais et une nouvelle convention fut signée à Utrecht en 1715. La France renonçait (art. 8) « à la propriété des terres appelées du Cap Nord et situées entre la rivière des Amazones et celles de l'Oyapoc ou Vincent Pinçon. » Or, l'Oyapoc est situé par 4° 15' de latitude *nord* et ne peut être la rivière de Vincent Pinçon, puisque ledit Vincent Yanez Pinçon, parti de Palos en décembre 1499, aborda le continent américain *au sud* de l'Équateur. La confusion vient — et ce fait a été reconnu officiellement en 1736 — de ce que le traité d'Utrecht a été rédigé sur le vu d'une carte dressée par le Hollandais Van Keulen et qui est manifestement inexacte. Elle indique, sous le nom de *Vincent Pinçon*, un cours d'eau qui n'existe pas. On n'a jamais pu se mettre d'accord sur l'interprétation à donner à cet article 8, non plus que sur le sens très obscur des articles 10, 11 et 12.

le « capitaine » Trajane, notre représentant à Counani.

Pierre Villiers avait donc des relations très suivies avec les ex-sujets de Jules Gros ¹, qui sont, pour la plus grande partie, composés de métis portugais, descendants d'esclaves brésiliens réfugiés (esclaves « marrons »).

Ces gens sont paisibles, bienveillants et hospitaliers, très pieux, avec une forte dose de superstition; ils respectent les femmes, aiment

1. Dans un voyage qu'il fit à la Guyane, Jules Gros franchit l'Oyapoc, pénétra dans le « Contesté » et parvint à un misérable village habité par des Indo-Portugais.

Il demeura deux ans parmi eux et leur en imposa par ses airs de supériorité et par sa faconde. Il s'octroya le titre de Président de la République de Counani. Les choses allaient bien et ce fut lui qui les gâta en s'adjoignant en qualité de premier ministre un de ses amis dont les habitudes invétérées d'ivrognerie choquèrent les mœurs patriarcales des naïfs Counaniens au point qu'ils se révoltèrent. Monsieur le Président et monsieur le ministre furent invités à déguerpir. C'est à ce résultat qu'aboutirent les efforts de Jules Gros — dont on fit quelque bruit — pour fonder dans le « Contesté » un État libre allié à la France et pour introniser le parlementarisme dans ces vastes régions. Ce bon farceur se retira dans la banlieue de Paris. Jusqu'à sa mort, les joueurs de quilles, ses compères, continuèrent à l'appeler monsieur le Président et le regardèrent comme une sorte de roi en exil.

leurs enfants, honorent les vieillards et vivent sans fonctionnaires, sans maréchaussée, dans la plus idéale anarchie¹. Très bon garçon par tempérament, notre caboteur leur rendait une foule de petits services et comptait à Counani presque autant d'amis que cette localité dénombre d'habitants. Un vieillard, surtout, nommé Jean-Baptiste, l'avait pris en particulière affection. De tous les citoyens de cet État sans lois ni maître, Jean-Baptiste était un des plus considérés pour la sagesse de son esprit et la loyauté de son caractère.

Pendant l'un des derniers séjours de Pierre Villiers à Counani, Jean-Baptiste lui avait parlé en ces termes :

— J'ai à te dire aujourd'hui des choses graves, Pierre Villiers. Tu te rappelles, n'est-ce pas, qu'en acceptant d'être le parrain de l'enfant que m'a laissé défunt mon fils, (Dieu ait son âme!), tu m'as promis de rem-

1. Depuis le traité d'Utrecht, le « Contesté » étant *res nullius*, est devenu *res omnium*.

plir toutes les obligations que ce titre sacré t'impose, c'est-à-dire de protéger le petit quand je ne serai plus là, de l'aimer comme ton propre enfant. Or, voilà que je suis vieux, très vieux, et je que sens la mort déjà en route pour venir frapper à ma porte.

— Ce que j'ai promis, je le tiendrai. Mais d'où te viennent ces idées lugubres? Tu es taillé comme un des roniers de nos forêts et tu vivras cent ans!

— Ne ris pas; j'ai le pressentiment que ma fin est proche et, d'ailleurs, en parler ne saurait hâter son heure fixée par la Providence. Le moment est arrivé de te confier quelque chose dont jusqu'ici je ne t'avais point parlé. C'est au sujet de mon héritage. Tu crois qu'il se compose uniquement de la misérable case où nous sommes et du petit champ de manioc qui l'entoure? Apprends qu'il est infiniment plus considérable...

— Ah bah! tu possèdes un trésor caché?

— Un immense trésor. Mais avant de te

communiquer ce secret, il est nécessaire que je te pose une question : as-tu entendu parler de l'Eldorado?

— Certes oui, et bien souvent. Je sais aussi que personne ne l'a vu, que personne ne peut en indiquer le chemin et, franchement, je t'avoue que je n'y crois pas.

— Tu as tort, Pierre Villiers, tu as grand tort de douter ! la preuve, c'est que je me propose de te conduire dans ce pays célèbre et qu'on dit fabuleux.

— Toi ? tu peux me conduire au pays de l'or ?

— Aussi sûrement que tu peux, avec ta tapouye, me conduire à Cayenne. Je sais la route qu'il faut prendre pour parvenir à l'antique Empire des Incas. Et c'est là, précisément, le secret que m'a légué mon père et que je vais te léguer à mon tour.

Un Parisien eût éclaté de rire en présence d'une semblable révélation. Pierre Villiers, esprit simple, accessible au merveilleux, se contenta d'une objection.

— Puisque tu sais où est l'Eldorado, comment se fait-il que tu n'aies pas profité d'un tel avantage?

Le vieillard répondit en souriant :

— Tout simplement parce que je ne saurais que faire de la richesse. Tranquille j'ai vécu dans cette case, tranquille j'y mourrai, s'il plaît à Dieu. Mon champ de manioc a toujours suffi à me nourrir; qu'ai-je besoin d'autre chose? Si mon fils ne fût pas mort subitement, il serait allé là-bas chercher la fortune: sans lui je n'en ai pas eu le courage; elle eût modifié mes habitudes, troublé ma vie simple et calme. Vois-tu, à mon âge, on n'a guère besoin de songer aux jouissances de ce monde. Mais toi, tu es jeune, tu es fort, tu peux envisager l'avenir. Et puis, il y a le petit que je n'ai pas le droit de frustrer...

Cette fois Pierre Villiers fut convaincu. Il prit les mains de son ami et les serra.

— Compte sur moi, Jean-Baptiste, comme

tu aurais compté sur ton fils. Si je fais fortune à l'Eldorado, le petit, du même coup, sera riche, foi de Pierre Viliers!

Puis revenant au ton enjoué qui lui était habituel :

— A propos, est-il bien loin d'ici le pays l'or?

— Assez loin, à plusieurs jours de navigation.

— En ce cas, mon compère, nous remettrons l'excursion à plus tard. Avant d'être millionnaire, je suis obligé de retourner à Cayenne prendre un chargement de l'administration pour le Maroni. Ce sera pour mon prochain voyage.

— Hâte-toi donc de le faire, car, je te le répète, le temps presse. J'espère que San Antonio obtiendra pour moi la faveur que je puisse attendre ton retour.

— Sois-en sûr. D'ailleurs, je me dépêcherai, car tu m'as mis au cœur une terrible curiosité.

Les deux hommes s'embrassèrent et Pierre Villiers, étant remonté sur sa tapouye, appareilla et partit.

Arrivé à Cayenne, il prit le fret du service pénitentiaire et c'est au moment où il venait de faire commencer son déchargement par ses trois matelots, sur le quai de Saint-Laurent, que nous le retrouvons frappant sur l'épaule de son vieux camarade Tamba, qui avait du vague à l'âme et lui disant : « Comment ou fika ? » Tamba répondit lugubrement.

— Petit morceau, ché, très petit morceau ! (mal, mon ami, très mal !)

Sur l'invitation de Villiers, on entra dans un bar équivoque tenu par un libéré. Là, en face d'une bonne bouteille de rhum de Mana, le triste Tamba mit le caboteur au courant de sa fâcheuse situation.

— Les placers ne permettent plus de boire que de l'eau ! conclut-il.

Cette phrase résumait d'une façon saisissante toutes les conséquences du krach.

Ému par l'accent de ce désespoir sincère, Villiers chercha dans sa tête comment il pourrait venir au secours du pauvre diable.

Une idée géniale traversa son cerveau après avoir passé par son cœur, ce qui est en général un bon chemin quand il s'agit de rendre service.

Le caboteur, avant de donner corps à cette idée, réfléchit un moment, puis il dit à Tamba :

— Écoute : je te propose une affaire qui te conviendra peut-être. Voici la chose. Je vais mettre à ta disposition, dès demain matin, la *Marie-Julie*, qui sera commandée par mon second. Elle te transportera à Cou-nani. Aussitôt arrivé, tu me renverras la tapouye et tu te présenteras, muni d'une lettre que je vais te donner, chez un de mes bons amis, un vieillard nommé Jean-Baptise. Ce dernier te conduira dans un pays où j'ai lieu de croire qu'il existe des gisements considérables. Tu prospecteras et quel que soit le résultat de tes recherches,

tu te trouveras à Counani dans un mois. Si tu réussis, nous partagerons les bénéfices.

» Encore un mot. Comme tu n'as pas d'argent, je ferai l'avance des fonds nécessaires; nous compterons plus tard. Achète les vivres et les outils dont tu as besoin et tâche de trouver des ouvriers. Eh bien, que dis-tu de mon projet?

Tamba sauta au cou de Villiers, qui lui fit l'effet d'une seconde incarnation du Messie.

Le programme fut exactement suivi et, dès l'aube, la *Marie-Julie* portant le prospecteur, ses trois ouvriers, ses vivres et ses instruments, largua ses amarres, hissa la voile latine, et, poussée par la brise de terre, entraînée par le courant, descendit à toute vitesse le Maroni.

Trois jours plus tard, elle jetait l'ancre devant Counani.

Lorsque Tamba et ses hommes se présentèrent chez Jean-Baptiste, ce dernier témoigna un vif désappointement de ce que Pierre

Villiers ne fût pas venu lui-même, et son accueil fût celui d'un homme mécontent. Il se repentait certainement, à cette heure, de la confiance faite par lui au caboteur ; mais, trop avancé pour reculer, il pensa que le mieux serait encore de s'exécuter.

Toutefois, il lui parut nécessaire de calmer la mauvaise humeur que ne pouvait manquer d'éprouver, s'il en jugeait par la sienne propre, son illustre protecteur, saint Antoine de Padoue.

— Nous allons, dit-il, faire une neuvaine pour le succès de notre expédition.

Tamba s'y prêta de bonne grâce et pendant neuf soirées consécutives, on se réunit autour du brasero allumé devant la case afin de faire de belles oraisons accompagnées de force *Pater noster* et *Ave Maria*.

Pendant la journée, Tamba et ses compagnons travaillaient au champ de manioc, et ce zèle eut pour effet de dissiper la maussaderie du vieillard.

Le dernier soir, après la prière, Jean-Baptiste dit :

— Mes amis, nous partirons demain. Néanmoins, j'exige encore auparavant quelque chose de vous...

— Qu'est-ce? interrogea Tamba en faisant la grimace.

— Un serment. Vous allez jurer d'offrir à l'église de la mission une somme de cinquante francs prélevée sur les premiers bénéfices réalisés, et ce, à l'intention des âmes du purgatoire.

On jura solennellement.

— J'espère maintenant, ajouta Jean-Baptiste, que san Antonio nous protégera.

— Amen! fit Tamba.

*
* *

La caravane, augmentée de quelques porteurs indiens, traversa à petites journées quarante kilomètres de savanes, dans la

direction du Mapa et parvint sur les bords d'un large fleuve parallèle à celui de Cou-nani, semblant descendre comme lui de la chaîne du Thumuc-Humac. Les Peaux-Rouges le désignent sous le nom de *Carsewenne* ou *Carsouën*. On se trouvait en présence d'une tribu à Rocouyennes « dont la nation, dit Mentelle, se distingue par des ornements de plumes, de dents d'animaux, de coquillages et de fruits ». Les Rocouyennes consentirent à louer trois pirogues au moyen desquelles on commença à remonter le cours du fleuve.

J'ai déjà dit combien un voyage en pirogue est pénible. Pour nos chercheurs d'or, cette fatigue se compliquait de la nécessité de vaincre un courant plus puissant que celui du Rhône, d'éviter des remous plus périlleux que celui de Scylla, de franchir des rapides compliqués de roches pointues. Comment ils supportèrent pendant trois jours et trois nuits un semblable effort, je ne peux

me l'expliquer que par l'aide puissante de saint Antoine et par l'énergie que donne l'espérance.

Au bout de ces trois jours et de ces trois nuits, ils se virent dans une sorte de carrefour fluvial formé de deux « criques », affluents du Carsewenne. Jean-Baptiste prescrivit de faire halte et déclara que l'on était arrivé.

— Voici, dit-il, le lieu, ou plutôt la région que m'a désignée mon père. C'est de l'autre côté de la rivière que s'étend le pays del dorado. Descendez à terre, cherchez et vous trouverez.

Sans donner de plus amples explications, il vira de bord, fit un geste d'adieu et disparut dans les méandres du fleuve.

Quelque peu interloqués par ce brusque départ, Tamba et ses hommes accostèrent au milieu des palétuviers. Avec beaucoup de difficultés, ils débarquèrent provisions et outillage. Ils renvoyèrent ensuite une des pirogues et gardèrent l'autre que les Indiens

leur cédèrent en échange de quatre foulards.

Conformément à l'usage des prospecteurs, ils construisirent un « carbet » et pratiquèrent un petit « dégrad ». Tout cela demanda peu de temps, car ils étaient gens d'expérience. Ils commencèrent leurs prospections par les environs immédiats du campement, mais les battées ne donnèrent aucun résultat. Ils allèrent plus loin, rien ; sur les bords de la rivière est, sur ceux de la rivière ouest, pas davantage. Une semaine, deux semaines, trois semaines s'écoulèrent, rien, toujours rien ! La chaleur était accablante, la petite troupe était exténuée, les vivres s'épuisaient. Néanmoins Tamba s'obstinait, refusant de croire qu'il avait été l'objet d'une mystification et il décida qu'on remonterait le fleuve à la distance d'une journée de canot. C'était son ultimatum à saint Antoine de Padoue.

Une dernière fois on amarra la pirogue, une dernière fois on débarqua la battée et

le sluice. On creuse et, par acquit de conscience, on remplit la battée, on lave. O merveille, ô joie! une épaisse couche d'or pur est restée au fond de l'instrument. On creuse à droite, on creuse à gauche, partout de l'or, de l'or magnifique à fleur de terre! On le ramassait à la pelle. Jamais Tamba, jamais ses hommes n'avaient rien vu de semblable. C'était vraiment miraculeux.

En un jour, ils récoltèrent quinze kilogrammes d'or pur, soit une valeur de quarante-cinq mille francs!

Il fallut s'en tenir là, néanmoins, car ce n'est pas tout de récolter, encore faut-il ne pas mourir de faim à côté de sa moisson. Les prospecteurs plièrent donc bagage après avoir empaqueté leurs quinze kilos d'or et regagnèrent leur pirogue, le cœur gonflé de bonheur, mais l'estomac cruellement vide.

La descente fut très rapide, mais d'autant plus difficile, à cause des rochers, des troncs d'arbres, des grosses racines émergeant de

l'eau et menaçantes comme des chevaux de frise bien affilés. Arrivés au point d'embarquement, nos voyageurs durent refaire sans guides le trajet de Carsewenne à Counani par les savanes. On imagine dans quel état lamentable ils atteignirent le village.

Depuis plus d'une semaine, la *Marie-Julie* les attendait en se balançant comme un alcyon sur les vagues. Pierre Villiers était en proie à une grande inquiétude et déjà le remords commençait à tirailler son âme. Aussi, lorsque les prospecteurs débouchèrent cahin-caha de la savane, poussa-t-il, en les apercevant, un joyeux cri de délivrance. Ce fut bien autre chose quand il sut le résultat prodigieux de l'expédition : aucune fantaisie chorégraphique des professionnels du Moulin Rouge ne saurait donner une idée du cavalier seul inédit et inimitable en sa verve qu'il exécuta sur le pont de la tapouye.

Le soir de ce beau jour, on se grisa à bord comme on a perdu l'habitude de le

faire en Pologne; je suis obligé de dire que le prudent et vénérable Jean-Baptiste lui-même s'endormit, la tête sur une table, du lourd sommeil des buveurs, après avoir porté des toasts à saint Antoine de Padoue et à beaucoup des honorables collègues de ce bienheureux.

L'aurore aux doigts de rose réveilla tout le monde et dissipa les fumées du vin en même temps que les brouillards épandus au-dessus des flots. Villiers, Jean-Baptiste et Tamba ayant repris possession de leurs facultés, tinrent conseil et décidèrent que le caboteur partirait pour Cayenne afin de réaliser la récolte, puis qu'il reviendrait, non plus à Counani, cette fois, mais à l'embouchure même du Carsewenné. Pendant ce temps, le prospecteur et son équipe se reposeraient chez le vieux Portugais, puis s'en iraient continuer à l'Eldorado leurs mirifiques découvertes.

On se sépara pleins d'enthousiasme.

Dès son arrivée à Cayenne, Pierre Villiers se présenta au bureau de la douane pour faire sa déclaration.

— Où avez-vous trouvé cet or ? lui demanda un agent d'un ton rogue.

— Au « Contesté », monsieur le douanier.

— Au « Contesté » ! vous me la baillez belle. Montrez-moi vos certificats d'origine, pour voir !

— Je n'en ai pas.

— Je m'en doutais. Et pourquoi n'en avez-vous pas, je vous prie ?

— Parce que, monsieur le douanier, j'ai recueilli cet or dans un endroit où il n'y a pas de bureaux, ni même d'habitants.

— Ce n'est pas une réponse, cela. Vous vous moquez de l'administration et votre or est de l'or volé... évidemment.

Sur ce beau raisonnement et malgré les vives protestations de Pierre Villiers, le « gabelou » dressa un joli petit procès-verbal

et mena son délinquant devant le magistrat. Ce dernier ne pouvant étayer par aucune preuve ou présomption quelconque la culpabilité du caboteur, se vit obligé de le mettre en liberté, mais ce ne fut point, comme on pense, sans l'avoir sévèrement admonesté et lui avoir fait verser le montant des droits fiscaux et des frais du procès-verbal.

*
* *

Dans une petite ville comme Cayenne, où l'on ne peut mettre un pantalon neuf sans que cette inauguration cause un certain émoi dans l'opinion, l'arrivée de la *Marie-Julie* et de ses quinze kilogrammes d'or pris on ne savait en quel placer nouvellement prospecté devait être l'objet d'immédiats et abondants commentaires.

Aux premiers mots de la nouvelle, un négociant plus avisé que ses confrères dressa l'oreille. Tandis que les autres papotaient,

il fit une enquête discrète auprès des matelots de Villiers; puis, sans avertir personne, il arma son còtre, y fit monter des hommes très dévoués et, au moment du départ, ordonna au patron de mettre le cap sur l'estuaire du Carsewenne.

Cette expédition furtive fut la première qui franchit la barre si dangereuse qui défend l'entrée de ce fleuve.

« Les marées, écrivait en 1782 le géographe Mentelle, sont très fortes aux environs du cap Nord; elles montent ordinairement de dix-huit pieds et elles montent de quarante et de quarante-quatre aux nouvelles et aux pleines lunes. Il ne leur faut que trois heures et demie pour parvenir à cette hauteur; et quoique le flot continue pendant plus de deux heures encore avec rapidité au milieu des bois et des rivières, la baisse des marées au bout de trois heures et demie est très sensible. Mais un effet très remarquable des marées dans plusieurs rivières

tant auprès du cap Nord que plus loin encore dans le sud, c'est ce qu'on appelle en France le mascaret et ici, dans la langue des naturels du pays, le *prororoca*.

J'ai passé moi-même le *prororoca* et j'ai gardé de cette minute un souvenir très précis. Quand le flot monstrueux s'avance sur vous avec la rapidité d'un train éclair, on éprouve la sensation de l'engloutissement, de l'écrasement et, si je peux ainsi dire, de l'imminente dispersion de son être : c'est une angoisse affreuse. Puis, il semble qu'une main de géant vous soulève à une hauteur prodigieuse au-dessus d'un abîme béant et, tout à coup, on a l'impression que la main vous lâche et vous laisse tomber dans le gouffre. On ferme les yeux — du moins je l'ai fait — et quand on les ouvre c'est pour constater que le canot vogue sur une mer plate et qu'il nage tranquillement vers la plage. Il va sans dire que toutes les traversées du *prororoca* ne sont pas aussi heureuses

et que, depuis 1894, nombre d'embarcations portant des Argonautes pleins d'espoir ont été englouties au moment de toucher la terre promise.

L'expédition envoyée par le négociant de Cayenne n'essuya aucun accident en allant du navire à la plage et de la plage au navire qui était embossé à l'entrée du canal Caroporis, sous l'abri de l'île Maraca.

Vingt jours se passèrent. De la *Fleur du Nord*, pas de nouvelles ou de mauvaises nouvelles : le bâtiment s'est échoué, disait l'un; l'expédition est bloquée par les brigands, affirmait l'autre. Et tous, des larmes de crocodile dans les yeux, plaignaient le pauvre armateur.

Mais voilà que le vingt et unième jour, le sémaphore signale une goélette venant du large. Une heure plus tard, toutes voiles dehors, pimpante et pavoisée comme aux jours de fêtes carillonnées, portant à la pomme du grand mât le pavillon tricolore,

la *Fleur du Nord* entrait en rade. Elle rapportait dans un sac de toile goudronnée soixante kilogrammes d'or (cent quatre-vingt mille francs).

Coup de théâtre ! Tous les Cayennais, tous les hommes valides des « quartiers » environnants se ruèrent sur le stock de bateaux disponibles, depuis les barques jusqu'aux trois-mâts, se battirent pour y monter, s'y entassèrent à les couler. Cette population d'endormis devint en un clin d'œil une population d'affolés courant, criant, gesticulant, emplissant de leur brouhaha les rues mornes de la ville.

Ce fut un exode et bientôt la plage de Carsewenne, qui est une terre basse, resserrée entre le fleuve et des palétuviers, devint l'emplacement d'un « camp central » où grouilla dans la boue une véritable fourmilière humaine. Ce camp central était peuplé de tous les chercheurs d'or qui attendaient le moment de remonter le

fleuve en pirogues et de ceux qui revenaient d'expédition après fortune faite ou après échec. Des transactions remarquables y avaient lieu, telles que celle-ci : dans un plateau de sa balance, le gérant d'un *store* (magasin) plaçait un morceau de saucisson d'Arles ; dans l'autre plateau, le prospecteur versait de la poudre d'or jusqu'à ce que le fléau devînt parfaitement horizontal. Cette opération avait pour résultat de mettre une tranche normale de saucisson à trois cents francs, à peu près. Jamais charcutier ne rêva, je pense, pareille hausse sur sa marchandise.

Et Tamba ? me dira-t-on.

Tamba revint de sa seconde expédition avec cent soixante kilogrammes d'or (quatre cent quatre-vingt mille francs) pour sa seule part. C'est un beau denier pour un nègre et même pour un blanc. Aussitôt, il acheta une voiture, deux maisons et se maria. Il est devenu monsieur Tamba, rentier, pro-

priétaire et bourgeois notable. Sa rapide fortune donna un aliment nouveau à la fièvre de l'or qui avait envahi Cayenne et les quartiers. Malheureusement, il arriva ce qui devait arriver. Bientôt une nuée d'aventuriers de sac et de corde s'abattit de tous les points du globe sur l'Eldorado, afin d'en disputer les richesses aux bons Cayennais. Ces derniers furent obligés de céder du terrain et de remonter vers le Thumuc-Humac. De là, difficultés plus grandes de ravitaillement, dangers plus nombreux, frais et fatigues décuplés, chances de succès fort diminuées.

A l'époque où je quittai le pays, la fièvre était déjà bien tombée, l'inquiétude était dans tous les esprits et l'on avait comme le pressentiment des graves incidents qui causèrent en France une émotion qu'on n'a pas oubliée : l'irruption de la bande commandée par le brésilien Cabrol, l'enlèvement par cette bande du « capitaine » Trajane, notre représentant à Counani, enfin le sanglant combat

de Mapa où nous avons eu un officier et quatre matelots tués, un enseigne de vaisseau et vingt hommes blessés.

Le malentendu séculaire causé par l'ambiguïté du traité d'Utrecht est entré ce jour-là dans une phase aiguë et les dossiers poudreux ont été tirés des cartons où ils reposaient depuis l'an 1713. On s'occupe enfin de vider cette vieille querelle et il faut souhaiter que nos droits sur le territoire situé au delà de l'Oyapoc soient enfin établis nettement et reconnus par l'Europe.

Quand nous serons en mesure de nous installer dans le Carsewenne, devenu nôtre, quand nous en aurons chassé les intrus et les brigands, quand une administration vigoureuse et ferme aura remplacé l'anarchie, peut-être l'exploitation de l'or, jusqu'ici fatale et décevante, sera-t-elle utile et fructueuse.

Le véritable Eldorado, n'en déplaise aux poètes, est l'Eldorado où il y a des gendarmes.

VIII

LA PROSCRIPTION POLITIQUE A LA GUYANE

Il y a cent ans. — La Guyane choisie pour occuper l'emploi de guillotine sèche. — Collot d'Herbois et Billaud-Varenne. — L'agent du Directoire. — Billaud à Sinnamary. — Les condamnés de Fructidor. — Barbé-Marbois et Lafond. Ladébat chez la veuve Trion. — Mort de Bourdon (de l'Oise), de Murinais, de Tronçon du Coudray, de Brotier. — Évasion de Pichegru et de plusieurs déportés. — Le vainqueur de la Hollande sauvé par les Hollandais. — Seconde fournée de cent quatre-vingt-treize déportés. — J.-J. Aymé, Gibert-Desmolières, Ange Pitou, à bord de la *Décade*. — Les déserts de Conanama. — Mort de Rovère et de Gibert. — Pronunciamiento de Cayennais. — Le 18 brumaire et l'armistice. — Mort de Billaud à Haïti. — Entr'acte sous la Restauration et Louis-Philippe. — Les déportés du coup d'État. — Charles Delescluze. — Un banc historique.

Tandis que nous visitons les tribus indiennes et que nous nous escrimions — sport assurément peu banal — à pêcher des

sirènes, voici ce qui s'était passé à l'île du Diable.

Les cinquante lépreux avaient brûlé leurs cabanes, effacé, tant bien que mal, les traces abjectes de leur séjour, fait place nette et s'étaient entassés, horrible troupeau, dans de vieilles embarcations pour aller ailleurs achever d'agoniser¹; eux partis, une escouade de forçats avait, en un tour de main, construit une maisonnette. Celle-ci était à peine achevée, que l'on vit une yole accoster l'île maudite, un homme vêtu de noir, accompagné de trois militaires, descendre à terre, la yole s'éloigner aussitôt et

1. Ils ont été conduits à la léproserie d'Accourouany, sur le bord de la Mana, établissement fort mal installé et d'ailleurs tout à fait inutile, sinon comme trompe-l'œil. A quoi bon isoler deux ou trois douzaines de lépreux quand la Guyane en contient des milliers qui circulent librement? J'ai vu là quelque chose de hideux : c'était une femme n'ayant plus ni pieds ni mains et *occupée à balayer*; elle marchait sur ses tibias et tenait son balai à la façon dont Guignol tient son bâton lorsqu'il s'apprête à rosser le gendarme. Je dois dire qu'elle paraissait toute fière de montrer son adresse. Vraiment l'amour-propre se niche parfois d'une façon bizarre!

l'homme vêtu de noir entrer dans la maison vide, *sa* maison.

Donc, la Guyane qui, depuis l'amnistie impériale, s'était déshabituée de recevoir des déportés politiques, reprenait, en vertu d'une loi nouvellement votée, le privilège dont elle avait, juste un siècle auparavant, commencé à bénéficier.

L'arrivée de Dreyfus équivalait à la célébration d'un centenaire.

De même que j'ai rappelé quelle fut, dans nos deux colonies pénitentiaires, l'origine du bague, je vais résumer les principaux événements qui marquèrent l'histoire de la déportation à la Guyane : une fois de plus, on pourra se convaincre qu'en matière pénale aussi bien qu'en matière philosophique ou littéraire, les mêmes mots servent d'étiquette à des choses différant profondément, suivant les époques comme suivant les mœurs et les passions des hommes.

*
* *

La démolition de la Bastille eut pour conséquence la suppression de l'odieuse lettre de cachet : plus de cachot, plus de cachet. Et les bonnes gens se réjouissaient : « Enfin, disaient-ils en se frottant les mains, le gouvernement ne pourra plus se débarrasser, à la muette et par le trop discret procédé d'un paraphe mis au bas d'un papier, des personnages considérés comme gênants ! »

Cette généreuse satisfaction fut troublée bientôt par le succès prodigieux qu'obtint une invention dont le médocastre philanthrope Guillotin eut la gloire de devenir l'immortel parrain ¹. Mais tout casse, tout lasse, et l'appareil cessa de plaire aux foules après deux

1. On croit généralement que Guillotin a inventé notre coupe-tête national. Cet homme de bien s'est borné à l'importer d'Italie. Mais il y a des adaptations qui valent des créations.

années de fonctionnement ininterrompu. Une sorte de regain de sensibilité avait germé, grandi dans les âmes, et l'on s'avisa que l'odeur du sang est à la fois âcre et fade. C'est alors qu'on songea à tirer du magasin des accessoires politiques, bondé, suivant la mode du temps, de défroques romaines, une machine législative utilisée jadis par l'empereur Auguste et qui offrait le précieux avantage de permettre d'enlever à la circulation non plus seulement des individualités, mais des collectivités. La Convention tint à l'essayer sur quelques-uns de ses membres,

Tout le monde sait qu'après le 9 thermidor — auquel, « lâchant » Robespierre, ils avaient contribué de toutes leurs forces — Collot d'Herbois ¹, Barère, Billaud-Varenne et Vadier furent décrétés d'accusation sur le rapport de Courtois et de Saladin. De toutes parts, contre eux, s'élevait une immense cla-

1. Ce « Caligula du sans-culottisme », comme l'appelle Louis Blanc, présidait la séance.

meur de haro et l'on exigeait bruyamment leurs têtes. Mais, sagement, l'Assemblée refusa de laisser sortir de sa remise la dernière charrette, fût-ce pour y faire monter des pourvoyeurs d'échafauds tels que Collot, affreux cabotin, sinistre « m'as-tu vu » qui, pour se venger des sifflets du parterre de Lyon, amoncela dans cette ville les cadavres, tels que Barère, dit « l'Anacréon de la guilotine », et l'atroce Vadier.

On les condamna à être déportés (1^{er} avril 1795).

Encore, cependant, fallait-il, afin de ménager l'opinion très surexcitée, que cette peine de la déportation se rapprochât autant que possible et sans conteste du châtiment suprême. Ce résultat dépendait moins des sévérités de la discipline édictée que du choix que l'on ferait du lieu d'internement.

Or, parmi nos possessions exotiques, la Guyane, qui avait montré en 1763 ce dont son climat était capable, paraissait avoir le

plus de titres à occuper l'emploi de « guillotine sèche ».

La Convention le lui confia avec empressement et cette mesure reçut l'approbation générale.

Toutefois, des quatre représentants condamnés, deux seulement, Collot d'Herbois et Billaud-Varenne, furent embarqués. Vadier, qui avait réussi à se cacher dans Paris, ne fut repris que longtemps après et il eut le bonheur immérité que des circonstances particulières empêchassent son envoi à la Guyane¹. Quant à Barère, on le transféra d'abord au Château-d'Oleron, puis dans les prisons de Saintes pour le joindre à un autre groupe, ce qui fit dire plaisamment à Boursault : « Pour la première fois, Barère a oublié de

1. On le conduisit à Cherbourg pour être embarqué; mais la frégate chargée de l'emmener ne réussit pas à sortir du port que bloquaient des croisières anglaises. Après le 18 brumaire, on le maintint à Cherbourg. Gracié en 1801, il revint à Paris, où il demeura jusqu'à sa mort, tranquille et obscur mais très surveillé par la police impériale.

suivre le vent. » Il s'évada au bout de huit mois. Depuis lors, il sut fort bien « suivre le vent ». Caché à Bordeaux, il y attendit l'amnistie. Le gouvernement consulaire l'autorisa à venir à Paris et le gouvernement impérial fit mieux encore : il le prit à son service, — il est vrai que ce fut dans la police secrète. Fouché, qui connaissait sa puissance d'assimilation et sa remarquable facilité de rédaction, pensa que ces deux qualités étaient utilisables et il l'employa à résumer, dans une note quotidienne destinée à l'empereur, les informations envoyées ou apportées par les innombrables agents stipendiés ou bénévoles. Barère fit preuve, dans cet office, de beaucoup de zèle et de capacité. Pendant plusieurs années, on put, comme jadis à la Convention, jeter sur son bureau des liasses de dossiers, en lui disant : « Tiens, rapporte ! »

Ce sinistre et louche coquin mourut à Tarbes, âgé de quatre-vingt-six ans, entouré de la sympathie et du respect de ses conci-

toyens qui l'avaient nommé conseiller général. Les spectres de ses victimes paraissent s'être discrètement abstenus de troubler la douce quiétude de sa belle vieillesse.

La traversée de Billaud et de Collot s'effectua sans incident; les flots tumultueux de l'Océan n'étaient pas faits pour étonner des gens habitués à vivre au milieu des orages et des tempêtes. Traités à bord comme des passagers libres, ils jouissaient du confortable relatif que les navires d'il y a cent ans pouvaient procurer. D'ailleurs, ils se montraient taciturnes et s'évitaient réciproquement. Quelles causeries auraient pu avoir ensemble, sous les étoiles, ces deux hommes qui, durant les tragiques séances de la Convention, avaient tant de fois échangé de ces dialogues terribles, de ces regards de haine qui avaient des reflets de couperet? J'ajoute qu'ils étaient de niveau moral très différent. Collot était un fauve, Billaud était un fanatique, c'est-à-dire un convaincu; jusqu'au

bout, il garda son caractère. Il assista aux massacres de septembre et on le vit distribuer les vêtements des victimes aux égorgeurs; il a soutenu que c'était pour calmer la rage de ces monstres, et je le crois, parce qu'il était véridique dans ses paroles. En ce cas, son énergie serait digne de louanges.

Quoi qu'il en soit, la population cayennaise confondait les deux déportés dans une horreur profonde qu'ils étaient, on ne saurait le nier, en droit de taxer d'ingratitude *noire*: leurs noms ne figuraient-ils pas, en effet, parmi les plus ardents protagonistes de l'affranchissement des esclaves? Et une année à peine s'était écoulée depuis que le brick *Oiseau* avait apporté à Cayenne le texte de l'acte libérateur. Semer les bienfaits, c'est presque toujours, hélas! récolter l'amère déception.

Toutefois, une compensation bien inespérée, et d'autant plus précieuse, les attendait.

La colonie était, en ce moment, adminis-

trée par le lieutenant-colonel Cointet, révolutionnaire exalté, terroriste convaincu, grand admirateur du comité de Salut public; il leur fit cet accueil attendri que tout disciple, animé de bons sentiments, doit à ses maîtres dans le malheur. Ce brave militaire ne gouvernait la Guyane que par délégation; le commissaire de la République se nommait Jeannet-Oudin. Ce dernier était neveu de Danton et devait toute sa fortune politique à son illustre parenté; d'ailleurs, intelligent et possédant du flair, de la finesse et beaucoup de prudence, il se montra à la hauteur de la fonction importante dont on l'avait investi. Dès qu'il apprit la mort de son protecteur, il jugea convenable de changer d'air pour raisons de santé, confia ses pouvoirs à Cointet et gagna New-York, où il pensa que sa personne et le fruit de ses rapines seraient mieux en sûreté que sur une terre française. De là il entretenait des correspondances avec ses amis de Paris et attendit

les événements, bien convaincu dans son expérience que la dictature du vertueux Maximilien ne dépasserait pas la durée normale d'un congé de convalescence.

A l'arrivée de Collot-d'Herbois et de Billaud-Varenne, il n'était pas encore de retour dans sa bonne ville de Cayenne. Ce fut donc à Cointet que les instructions du gouvernement concernant les déportés furent remises. Elles étaient extrêmement douces : les deux déportés avaient licence de se fixer sur tel point de la colonie qu'il leur plairait ; on leur allouait, en outre, une indemnité annuelle de quinze cents livres. Mais Cointet ne se contenta pas d'exécuter ces ordres si pleins de sollicitude : il les interpréta à sa manière. Ainsi, il décida que les nouveaux colons seraient logés aux frais de l'État, et il mit à leur disposition des officiers chargés de les accompagner dans leurs promenades, de « les satisfaire sur les objets de leur curiosité » (*sic*).

Collot-d'Herbois sortait peu, car il était

fort souffrant depuis longtemps; sa principale occupation consistait à rassembler des notes destinées à lui fournir les éléments d'une histoire de la Révolution. Billaud-Varenne, au contraire, errait dans la campagne aux heures où le soleil est le moins redoutable et il cueillait des plantes et des fleurs.

Les proscrits passaient le reste du temps à se balancer dans un hamac, à recevoir les visites du gouverneur provisoire et à souper chez lui en compagnie des principaux fonctionnaires du pays.

Ainsi comprise, la déportation n'était pas sans charmes : elle prenait les espèces et apparences d'une villégiature un peu éloignée, mais réellement enviable à une époque où, chaque soir, on pouvait se demander : serai-je libre, serai-je vivant demain ?

Malheureusement, les choses changèrent tout à coup de face quand, au mois d'avril 1796, Jeannet-Oudin, qui s'était fait confir-

mer par le nouveau gouvernement, débarqua à Cayenne avec le titre d'agent particulier du Directoire exécutif.

La vengeance, dit-on, est le plaisir des dieux ; c'est aussi celui des hommes qui ont eu très peur. Jeannet ne se refusa pas cette jouissance raffinée, maintenant qu'il tenait deux complices, et non des moindres, de ce Robespierre qui lui avait causé de si vives inquiétudes pour sa vie, pour sa place et pour ses économies.

Son premier acte fut un ordre d'expulsion hors du chef-lieu et d'internement dans une ancienne sucrerie, abandonnée au moment de l'abolition de l'esclavage, et fort détériorée.

L'isolement des deux conventionnels y devint absolu ; les créoles blancs avaient fait le vide autour d'eux, et les hommes de couleur, persuadés qu'ils étaient des diables, évitaient avec grand soin leur approche et se signaient si, d'aventure, ils s'offraient à leur vue.

Ils souffraient beaucoup des moustiques, des maringouins, des insectes de tous genres qui pullulent dans ce pays où la verdure est si perfide, l'ombre des grands bois si dangereuse, le voisinage des lacs et des rivières presque toujours mortel.

Collot, dont la santé était déjà altérée, comme je l'ai dit, tomba gravement malade.

Un médecin fut mandé pour le visiter :

— Qu'avez-vous? lui demanda le médecin.

— J'ai la fièvre et une sueur brûlante.

— Je crois bien, vous suez le crime!

En réalité, il était atteint d'une de ces fièvres terribles, spéciales à la Guyane et dont il faut, pour se rendre compte de leur violence extraordinaire, les avoir éprouvées soi-même; sous des noms divers, elles sont toutes proches parentes de la fièvre jaune ou du *vomito negro*, l'hydre de ces contrées.

Le médecin prescrivit son transfert à l'hôpital de Cayenne, mais on eut assez de peine à trouver des porteurs. Personne ne se

souciait de mettre sur ses épaules une civière contenant un démon, ce démon fût-il anéanti par la fièvre.

Il mourut le 7 juin. Ce jour-là, c'était fête parmi les nègres ; hâtivement, les fossoyeurs jetèrent son cadavre dans un trou, aux pieds d'un immense bouquet de bambous, le recouvrirent imparfaitement de quelques pelletées de terre et coururent danser joyeusement au son de la mélopée nasillarde et monotone scandée par le tambourin national.

Billaud-Varenne paya, à son tour, tribut au climat ; mais il était de tempérament robuste et, — contrairement à son collègue, — d'habitudes sobres : il fut bientôt hors de danger. L'agent du Directoire n'attendit pas la fin de sa convalescence pour lui ordonner de quitter l'hôpital et de se rendre à Sinnamary. Ce village est situé à vingt lieues environ de Cayenne, sur le bord de la rivière dont il porte le nom, entre la côte hérissée de rochers et de vastes marécages

qu'on appelle là-bas des savanes mouillées ou des *pripis*.

L'ancien membre du Comité de salut public traversa la ville au milieu d'une escouade de soldats. Son visage était impassible et il semblait ne pas entendre les injures que lui criait la populace. Il affectait de ne s'occuper que d'un perroquet qu'il portait sur son poing et auquel, de temps en temps, il répétait d'une voix douce : « Viens-nous-en, Jacquot, viens-nous-en ! »

Une goélette, en quelques heures, le transporta à l'embouchure de la rivière Sinnamary. Au moment précis où il mettait pied à terre, un violent coup de tonnerre retentit, quoique le temps fût très calme, un éclair brilla, et la foudre, avec un grand fracas, tomba près du village.

Les habitants, — Indiens, nègres, métis, — qui se pressaient pour assister au débarquement du célèbre proscrit, s'enfuirent épouvantés.

Cet incident n'était pas de nature à aider Billaud-Varenne à résoudre le problème, déjà passablement compliqué par lui-même, de trouver un logis : aucun propriétaire ne se souciait de recevoir sous son toit un hôte contre lequel la colère divine venait de se manifester par un prodige. On fut obligé de lui assigner, comme domicile provisoire, une mauvaise petite case qui avait servi de prison d'esclaves, et qui, maintenant, servait d'asile aux scorpions. Cependant, au bout de quelques jours, et grâce aux écus qu'il avait en poche, il réussit à se procurer, au premier étage d'une des plus grandes cases, — le mot maison serait ambitieux, — deux chambres assez propres, donnant sur une véranda. Il devait y faire un long séjour.

Une fois installé, il régla son existence et consacra la plus grande partie de son temps au travail, ce consolateur unique des exilés. Il rédigea dans son logis de Sinnamary un ouvrage qui n'avait pas pour but de plaider

les circonstances atténuantes en faveur de l'écrivain, mais de présenter une apologie raisonnée du système terroriste et de ses principes. Cet homme étrange ne cessa jamais en effet, de revendiquer bien haut la responsabilité de ses actes les plus cruels; même il s'en glorifiait, et cela avec un tel accent de fierté, avec une franchise si évidente, qu'on éprouvait, en l'écoutant, un mélange vraiment extraordinaire d'effroi et de respect.

Aucun fragment du manuscrit n'a été retrouvé après sa mort; cette perte est regrettable, car le livre devait contenir des pages réellement curieuses¹. Il nous eût révélé un côté de son âme, — le côté fanatique dont je parlais, — contraste piquant, en même temps que logique, avec le côté sentimental et naïf mis en lumière par sa correspondance.

Billaud, en effet, s'interrompait de ses

1. Le livre imprimé sous le titre de *Mémoires de Billaud Varenne* est apocryphe.

études sur la régénération sociale et politique de la France pour écrire dans un style passablement ampoulé et larmoyant des lettres d'amour à la belle Angélique¹, qui, je m'empresse de l'ajouter, n'était autre que la citoyenne Billaud-Varenne en personne. En les feuilletant, on y trouve le scénario d'un vaudeville.

Billaud-Varenne avait épousé mademoiselle Angélique Doyen en 1785; elle lui avait apporté en dot une jolie fortune, une jolie figure et ses dix-huit printemps; lui, avait vingt-cinq ans et venait de débiter avec succès dans la carrière d'avocat.

C'était un gentil petit ménage, très heureux, très uni, et qui, probablement, fût resté obscur dans son honnête félicité, si le terrible cyclone politique ne l'eût attiré dans son tourbillon. Le mari devint célèbre, mais la dot de la femme fondit entre ses mains

1. Ces lettres ont été recueillies par M. J. Cantel qui les a publiées l'année dernière dans la *Revue hebdomadaire*.

comme dans un creuset : cela coûte cher d'être un personnage en vue. Angélique n'avait plus un sou vaillant au moment où Billaud fut embarqué pour la Guyane.

« La peinture que tu me fais, ma chère Angélique, dans ta deuxième lettre, de ta situation et de ta santé, lui écrit-il, m'a navré le cœur. Connaissant les hommes, je me doutais bien que tu allais tomber dans une détresse affreuse... Tu sais que, dans des temps plus prospères, je mettais tout mon plaisir à te procurer une existence digne de toi. Les choses ont changé de face... »

Heureusement Angélique fait la connaissance d'un « respectable vieillard », nommé Johnson, riche citoyen de Boston. Quoique déjà avancé en âge, Johnson a le cœur chaud et ne peut voir d'un œil indifférent une aussi ravissante personne que madame Billaud-Varenne réduite à la portion congrue.

Billaud est extrêmement touché de ce procédé :

« Ta lettre même m'atteste que tu n'as rien perdu de tes vertus, puisqu'elles ont excité l'admiration d'un cœur honnête, que tu ne connaissais même pas. » Il se sent « pénétré de la plus vive reconnaissance », et il ajoute ces phrases étonnantes :

« Crois, ma chère amie, que je jouis plus de la bienfaisance que te tend une main secourable que si j'en devenais moi-même l'objet... Ainsi, assure de mon estime l'être rare qui ne s'est pas contenté d'être touché de ton infortune, et qui ne s'est cru satisfait qu'autant qu'il lui serait permis de la soulager ; quelque chose que tu lui dises de ma part, tu ne pourras jamais lui rendre tous les sentiments qu'il m'inspire. »

Cependant Johnson, qui est à la fois commerçant et Yankee, n'entend point donner sans réciprocité, et il fait clairement comprendre à la citoyenne Billaud-Varenne qu'une balance entre l'article *doit* et l'article *avoir* est absolument nécessaire si elle veut que

les bons comptes conservent les bons amis. Angélique n'hésite pas. Elle se dit qu'un mari déporté à la Guyane a des chances nombreuses pour n'en point revenir et que, d'autre part, les Johnson ne courant pas les rues, il importe de les saisir aux cheveux, — quand ils en ont. Elle divorce et devient mistress Johnson. Pendant plus d'un an, elle ne donne pas signe de vie à celui qui fut et qui se croit toujours son mari. Le proscrit s'en étonne :

« Comment se fait-il, ma chère Angélique, que tu sois si longtemps sans m'écrire?... Ce n'est pas que j'accuse ton cœur, je le connais trop bien pour l'accuser, même d'indifférence. Je ne m'en prends qu'à ma destinée qui a voulu que j'endurasse tous les genres de tourments imaginables... » Avec beaucoup de circonlocutions, il lui reproche de ne pas songer qu'il est dans la gêne, tandis qu'elle-même, grâce à la générosité du « respectable vieillard », a retrouvé l'aisance : « S'il était

en ton pouvoir de me procurer quelques secours sans te causer de la gêne, ce serait m'arracher à un embarras bien pénible... »

Angélique est émue et elle répond en faisant droit à la requête, mais sans souffler mot du divorce. Billaud s'élançe sur sa plume :

« Avec tes lettres, on m'a remis les malles que tu me destinais depuis longtemps et les deux caisses contenant différentes choses ; on m'a aussi compté les 600 livres que tu m'avances... Ainsi, ma bien-aimée, tes touchantes sollicitudes à cet égard n'ont concouru qu'à briser de plus en plus mon âme... » Bien que les objets lui brisent l'âme en lui rappelant de doux souvenirs, il sollicite un nouvel envoi : « Je te prie d'ajouter une bonne montre, une tabatière d'écaille, une couple de perruques, une demi-douzaine de bonnets de laine et deux flacons de vinaigre des Quatre-Voleurs, pris chez Maille. »

Mais voici le comble : Johnson entre en scène et expédie directement à son prédécesseur une caisse de linge qui est accueillie avec enthousiasme par le destinataire : « J'adresse à ton respectable ami mes remerciements pour les objets qu'il a eu l'attention de m'envoyer. Il a satisfait une fantaisie que j'ai négligé de contenter dans la prospérité, qui est l'envie d'avoir du beau linge. C'est à toi qu'il appartient d'être mon organe auprès de ce vertueux et bienfaisant citoyen... »

Et la correspondance continue ainsi sur un ton de plus en plus tendre ¹, jusqu'après la mort de Johnson survenue en décembre 1799.

Ce mari crédule qui se fait envoyer par son rival heureux des bonnets de coton et des chemises en toile de Hollande serait digne de prendre place dans le répertoire de Labiche si sa personnalité redoutable pou-

1. Lettres des 9 frimaire an VI, 2 thermidor an VII et 21 vendémiaire an IX.

vait devenir comique sous une plume moins puissante que celle d'un Shakspeare ou d'un Victor Hugo.

*
* *

Tandis que Billaud-Varenne, assis sous sa galerie, contemplait, pensif, les palétuviers rabougris dont les racines tordues baignaient dans la rivière ou que, rêvant à sa chère Angélique, il suivait d'un vague regard les allées et venues des Galibis tatoués et des nègres à la démarche indolente, les partis politiques en France avaient rompu leur courte trêve. A peine née, la constitution de l'an III était battue en brèche, et le Directoire se voyait déjà entouré de méfiances, de haines, de jalousies implacables. Il avait conscience, d'ailleurs, de sa faiblesse et de sa fragilité ; cela ne tarda point à le rendre cruel.

Après l'affaire Babeuf, il ne vit partout

que projets d'attentats, conspirations ténébreuses, et son objectif fut de se défaire *per fas et nefas* de ses ennemis.

Il reprit l'arme dont on avait fait usage au lendemain du 9 thermidor.

« La déportation, disait Boullay dans son langage de rhéteur, doit être désormais le grand moyen de salut pour la chose publique. Cette mesure est avouée par l'humanité. » Le Directoire mit largement en pratique une aussi excellente doctrine gouvernementale, et jamais aucun régime en France ne chassa tant de monde hors de la patrie que ne le fit celui-là pendant son éphémère et funeste existence.

La liste de proscription, dressée dès le 9 fructidor en vue du coup de force que Barras, La Révellière et Rewbell méditaient contre la représentation nationale, ne comprenait, tout d'abord, qu'une douzaine de noms; mais lorsque fut venu le jour fixé pour l'exécution, il s'en trouva une centaine dont

la moitié était composée de députés ou d'hommes en place et l'autre moitié de journalistes et d'écrivains. « Leur existence, dit l'exposé des motifs, accuse la nature et compromet l'espèce humaine. »

Cette argumentation n'était pas très compliquée, mais les Assemblées serviles n'exigent pas que le pouvoir fasse de grands efforts d'imagination pour les persuader. Le projet de loi passa comme une lettre à la poste.

On divisa la *fournée* de proscrits, — fournée préparatoire, — en deux convois. Le premier ne contient que seize déportés, mais tous de grande marque et triés sur le volet : le directeur Barthélemy¹, les généraux Aubry, d'Arpajon-Murinais, Pichegru, Willot, MM. de La Ville-Heurnois, Tronson du Coudray, Lafond-Ladébat, de Barbé-Marbois, le chevalier de Larue, Bourdon (de l'Oise), Rovère, membres du conseil des Anciens ou des

1. Le directeur Carnot, compris également sur la liste, avait réussi à s'échapper.

Cinq-Cents; l'abbé Brotier, « homme de lettres et mathématicien »; Dossonville, inspecteur de police; Ramel, adjudant général commandant la garde de l'Assemblée; enfin, Letellier-Marais, secrétaire de Barthélemy, qui avait demandé à partager le sort de son maître.

Sauf Bourdon (de l'Oise) et Rovère, qui étaient jacobins, ils appartenaient à deux groupes que nous appellerions maintenant les opportunistes et les ralliés, autrement dit les républicains modérés et les modérément républicains. Comme on avait d'assez sérieuses raisons de craindre que le peuple ne fût disposé à les délivrer de vive force, on prit des précautions où l'odieux le disputait au ridicule, et au lieu de les enfermer dans des carrosses, on les mit dans des espèces de cages de fer montées sur roues, assez semblables aux voitures dont nos modernes belluaires se servent pour transporter de foire en foire leurs ménageries.

Ils voyagèrent en ce triste équipage, à petites journées, jusqu'à Rochefort, faisant halte la nuit dans les prisons en guise d'auberges. Les malheureux déportés étaient, on le conçoit, brisés de fatigue à leur arrivée dans cette ville. De cruelles souffrances morales s'ajoutaient au supplice des indignes traitements dont ils étaient l'objet et en augmentaient singulièrement les conséquences fâcheuses.

Le 21 septembre 1797, les lourdes portes de la maison d'arrêt s'ouvrirent, livrant passage aux chariots bardés de fer, qu'entourait un fort peloton de cavalerie commandé par le général Dutertre.

La foule, à cette vue, fut secouée d'un long frémissement et fit entendre de violents murmures. En une seconde, la haie de soldats fut rompue et l'on se mit à suivre les voitures en chantant le *Réveil du peuple*, entremêlé de cris nombreux : « A bas le Directoire ! »

Dutertre, furieux, bouscula rudement les manifestants et fit prendre le trot à l'escorte. En peu de minutes on arriva au port et les voitures s'arrêtèrent.

Le lougre *Brillant*, prêt à appareiller, se balançait sur ses ancres à quelque distance du quai où des chaloupes bien gardées avaient accosté.

Pâles, exténués, les prisonniers descendirent péniblement de leurs cages. A l'aspect de ces hommes, dont plusieurs étaient célèbres par leurs vertus ou leurs talents, — tels que Barthélemy, le citoyen irréprochable; Pichegru, le jeune vainqueur de la Hollande; Murinais, vieux soldat plein d'honneur; Tronson du Coudray, le noble et courageux avocat de Marie-Antoinette; Barbé-Marbois, administrateur expérimenté, habile et probe, l'un des membres les plus remarquables du conseil des Cinq-Cents; — une émotion profonde étreignit tous les cœurs, les fronts se découvrirent, beaucoup de

femmes se mirent à genoux. On ne chantait plus, on ne criait plus, on était silencieux et morne. Mais au moment où les chaloupes s'éloignèrent du quai, une clameur formidable retentit : « Grâce ! grâce ! »

Les embarcations se hâtèrent vers le *Brillant*, qui mit à la voile aussitôt que les déportés furent à bord.

Ceux-ci furent entassés dans un coin du faux-pont. Ils n'avaient pas mangé depuis la veille et demandèrent quelque nourriture ; on leur fit donner du pain. Comme Pichegru ne pouvait atteindre celui qui lui était destiné, il pria l'un des matelots de garde, jeune garçon de quinze ou seize ans, de le lui passer. Ce dernier prit le morceau et le jeta au général.

— Quand le soleil est couché, s'écria Pichegru, il y a bien des lâches à l'ombre !

L'adolescent répliqua d'un ton dédaigneux :

— Ménagez vos expressions et prenez garde à qui vous parlez !

A dix heures du soir, le *Brillant* stoppa; on fit sortir les déportés de la « fosse aux lions » et ils virent alors qu'ils étaient bord à bord avec une grande frégate. C'était la *Vaillante* qu'on avait jugée être mieux en état que le lougre d'accomplir une grande traversée et surtout d'échapper ou de résister aux croisières anglaises.

Les prisonniers y furent installés aussi mal, sinon plus mal, que sur le *Brillant*, les matelots étaient aussi grossiers et le capitaine, un certain Laporte, fut inouï de brutalité stupide.

Vers le 20 brumaire, la *Vaillante*, qui n'avait fait d'autre rencontre que celle d'un navire de commerce portugais capturé par elle, entra dans la rade de Cayenne. Bien que moins envasée alors qu'elle ne l'est aujourd'hui, cette rade était déjà d'un accès difficile et déjà semblait mieux faite pour servir de domicile aux caïmans, aux requins et aux crapauds que pour recevoir des navires de guerre.

A peine la frégate eut-elle mouillé, qu'en un instant elle fut entourée d'une multitude de barques et de pirogues montées par des indigènes. Tous les déportés, à l'exception de Barbé-Marbois, habitué aux mœurs exotiques par son séjour à Saint-Domingue, où il avait été intendant, contemplaient avec une curiosité amusée les noirs qui, le torse nu, manœuvraient adroitement, au moyen de petites palettes nommées pagaies, leurs légères embarcations. Quelques canots contenaient des femmes vêtues de « camisards » aux tons éclatants, la tête coiffée de madras, les oreilles ornées de lourds pendants en or et le cou paré de colliers.

Tout ce monde adressait aux voyageurs des signes d'amitié, riait en montrant des dents blanches et témoignait son enthousiasme d'une façon originale mais non équivoque.

Sur la rive, — on n'aurait pu dire, et l'on ne dirait pas davantage aujourd'hui sur

le quai, — attendaient les deux bataillons composant la garnison de la ville : un bataillon blanc et un bataillon noir. Le bataillon blanc avait fait partie du régiment d'Alsace et, quand les déportés mirent pied à terre, il présenta, avec respect, les armes à Pichegru. Les bons Cayennais poussaient des vivats très nourris et paraissaient tout fiers de voir arriver chez eux des personnages illustres qui, vraisemblablement, n'y seraient pas venus *proprio motu*.

Jeannet-Oudin, fort aimable quand il le voulait, leur adressa des paroles appropriées à la situation et dont la courtoisie sembla de bon augure pour l'avenir. Desvieux, son aide de camp, montra aussi de très bonnes dispositions.

L'accueil si chaudement sympathique des habitants, celui, plutôt bienveillant qu'hostile, de l'agent du Directoire, calma un peu les légitimes appréhensions qu'avaient conçues les déportés sur le sort qui leur était réservé.

Cayenne, décidément, semblait meilleur que sa réputation.

On les conduisit à l'hôpital. Le lit où Collot-d'Herbois était mort échet à La Ville-Heurnois.

Jeannet avait ordonné ces mesures provisoires avant d'avoir pris connaissance des instructions que le capitaine de la *Vaillante* était chargé de lui remettre; assez logiquement il pensait que le gouvernement ne serait pas plus dur envers Barthélemy et Pichegru qu'il ne l'avait été vis-à-vis de Collot-d'Herbois et de Billaud-Varenne. Et puis, le premier mouvement d'un fonctionnaire intelligent ne doit-il pas être de ménager des hommes que des circonstances ont jetés hors de la vie politique, mais que d'autres circonstances peuvent ramener au pouvoir?

Mais à peine eut-il lu les dépêches du Directoire, qu'il mesura l'énormité de la maladresse qu'il commettait en gardant les apparences d'une neutralité qui serait fort

mal interprétée en haut lieu. Il n'avait pas à hésiter entre les maîtres d'aujourd'hui et ceux qui, probablement, ne seraient pas les maîtres de demain.

Il décida donc aussitôt, pressé de réparer son accès intempestif d'humanité, que les déportés seraient conduits en prison, puis transférés à Sinnamary. C'est en vain que plusieurs personnes de son entourage, et entre autres son médecin Noyer, essayèrent de le faire revenir sur une pareille résolution dont ils lui objectèrent la cruauté.

Jeannet leur répondit en haussant les épaules :

« Ce sont, si vous voulez, de braves gens, bons à employer dans d'autres temps; mais ils ne valent rien dans celui-ci : d'ailleurs, ils ont tort de ne pas être les plus forts (*sic*). Comme homme privé, je ne leur en veux pas; mais comme homme public, comme agent du Directoire, qui ne les envoie pas ici pour leur amusement, je ne dois pas les ménager. »

Nous ne saurions nous indigner beaucoup du naïf cynisme de ce langage « fin de siècle » — du siècle dernier, — car il procède d'un état d'âme avec lequel notre situation psychique a bien des rapports. La démoralisation n'est-elle pas, en cette benoîte année 1897, aussi profonde, la soif d'argent n'est-elle pas aussi ardente, le besoin de luxe et de jouissance n'est-il pas aussi effréné qu'au temps du Directoire! Nos gandins, gommeux, crevés, boudinés, ou comme on voudra les appeler, ont moins de désinvolture que les incroyables; combien aussi nos demi-mondaines, bêtes à manger du foin et recrutées dans les soupentes, feraient piteuse mine à côté des merveilleuses! Celles-ci, pour la plupart, étaient, comme celles-là, des « horizontales », mais elles n'étaient point des « instantanées ».

Le 26 novembre, les déportés de Fructidor arrivèrent à Sinnamary. S'installer fut une grosse difficulté, car la bonne volonté des

habitants ne pouvait suppléer à la disette du pays non plus qu'à la pauvreté des proscrits.

Barbé et Lafond élurent domicile chez madame Trion, « une veuve qui n'était pas riche », et vivait dans une assez mauvaise case avec son neveu Rodrigue, dont la chasse et la pêche suffisaient, — en y ajoutant un peu de *couac*, — à leur nourriture. Cette excellente femme cachait, sous une grande simplicité, un cœur généreux, une âme singulièrement délicate et un esprit élevé; elle sut apprécier, comme ils méritaient de l'être, les hôtes que le sort lui amenait. Elle contribua beaucoup à rendre pour eux moins amères les tristesses de l'exil.

En peu de jours, Barbé-Marbois, très adroit de ses mains, sut transformer son appartement; au moyen d'outils de menuisier et de charron, dont il avait eu la précaution de se munir, il fabriqua des meubles, des ustensiles divers et une belle bibliothèque en bois

de rose qu'il put garnir de livres classiques cédés contre un baril de vin par le général Pichegru. Ce dernier se souciait en ce moment fort peu de littérature, n'ayant d'autre projet que de fuir¹.

Cependant les maigres ressources des déportés sont presque épuisées et non seulement l'administration ne fait rien pour remédier à leur misère, mais elle prend à tâche de se montrer inhumaine.

Le commandant de Sinnamary signale à Jeannet la mauvaise qualité de l'eau, et il insiste sur le danger qui peut en résulter au point de vue sanitaire (on ignorait pourtant alors la théorie des microbes); pour toute réponse, il reçoit une verte semonce. Une autre fois, l'attention de l'agent du Directoire est appelée sur le dénuement de Murinais : le vieux général ne possède plus

1. Il eut tout d'abord l'idée de se déguiser en Indien et s'exerçait avec Aubry, de Larue et Ramel à tirer de l'arc; il y devint bientôt aussi habile que le plus adroit parmi les Galibis.

qu'une seule chemise « et il est obligé de boutonner son habit tandis qu'on la lave ». Cela ne l'émeut pas davantage qu'une pétition dans laquelle ce dernier lui expose en termes nobles et touchants qu'il est malade, qu'il a besoin d'être soigné à l'hôpital de Cayenne et ajoute que si on lui accorde la permission de s'y faire transporter, il donnera sa parole d'honneur de ne pas essayer de s'enfuir. Jeannet réplique insolemment : « On ne croit pas plus à ta parole d'honneur qu'à celle du tyran. »

Ce refus brutal désespère Murinais; sa fièvre augmente et il meurt.

Tronson du Coudray, à son tour, est atteint, presque mourant; il fait la même demande. On lui retourne sa lettre avec cette annotation marginale :

« Ta faconde n'aura pas ici plus de succès qu'elle n'en a eu en France, quand tu as entrepris de défendre la veuve du tyran. »

Des décisions semblables équivalaient pres-

que à des assassinats ; elles témoignaient de la lâcheté de cet agent qui fut, à l'exemple de tant d'autres, féroce par couardise, par peur de se compromettre, plutôt que par instincts pervers.

M. l'agent du Directoire faisait du zèle, ce qui est de tous les temps et de tous les régimes. S'il eût vécu quelque soixante ans plus tard, il aurait peut-être, comme certain préfet de ma connaissance, mis en bouteille le bain de Napoléon III.

Ce zèle ne se contenta point de laisser mourir le général Murinais et d'être grossier envers Tronson du Coudray ; il se manifesta aussi par des rapports au ministre : « Il est politique, écrivait Jeannet-Oudin au sujet des déportés, de ne point les laisser au milieu des citoyens dont ils ont cessé de faire partie et de les tenir assez isolés pour qu'ils ne puissent pas inquiéter le gouvernement ¹. »

1. Extrait de la collection des rapports de l'agent particulier du Directoire.

Et il concluait en demandant l'autorisation de transférer les déportés dans les environs du fleuve Oyapoc; on trouve là d'affreux déserts d'une insalubrité telle qu'un Européen ne saurait y vivre¹.

Les proscrits avaient eu vent des projets du gouverneur et ils en furent très troublés. Chaque jour, ils s'attendaient à être enlevés et transportés à l'Oyapoc.

C'était le moment ou jamais de tenter une évasion, de risquer le tout pour le tout.

— Je m'échapperai plutôt à la nage, disait Pichegru.

1. Le Directoire repoussa ces propositions, non point qu'il en fût révolté, mais parce qu'il les jugea inopportunes. Déjà des lettres étaient parvenues en France, qui comparaient la déportation aux soupapes de la Loire, inventées par Carrier; l'opinion publique s'en était vivement émue, et il importait non seulement de ne pas la provoquer, mais encore d'essayer de lui donner le change. Dans ce but, on décida que ceux d'entre les déportés qui justifieraient de moyens d'existence suffisants et produiraient une caution acceptée par l'administration auraient le droit de s'établir où bon leur semblerait, — l'île de Cayenne exceptée, — afin de se livrer à l'agriculture, à l'industrie ou au commerce. Quant aux autres, ils seraient logés et nourris aux frais de l'État.

Barthélemy et lui furent les instigateurs du complot. Grâce à la connivence de plusieurs colons, ils se procurèrent des passeports et achetèrent à un chef indien une grande pirogue solide et bien grée. Les généraux Aubry et Willot, le chevalier de Larue, Ramel, Dossonville et le fidèle Letellier adhérèrent à l'expédition. Lafond-Ladébat, Tronson du Coudray, Barbé-Marbois, restèrent inébranlables dans leur résolution, manifestée dès le premier jour, de ne pas fuir et de réclamer des juges. La Ville-Heurnois et l'abbé Brotier n'osèrent pas risquer ce coup d'audace. Quant à Bourdon (de l'Oise), qui ne manquait pas d'énergie, il était à l'agonie; Rovère, très malade d'ailleurs, attendait sa femme et songeait à s'établir dans quelque plantation.

L'entreprise, certes, était hardie et presque désespérée. Aucun des huit déportés décidés à la tenter n'avait été marin. Comment conduire la frêle pirogue au milieu des récifs de

la côte de Sinnamary et d'Iracoubo, gagner la haute mer, puis s'orienter, sans cartes, sans boussole, calculer la vitesse des courants, profiter de leur direction pour se faire porter sur la côte néerlandaise, et, surtout, se dérober à la vue des croiseurs et à la poursuite de la flottille de Cayenne?

Une circonstance providentielle vint les favoriser.

Deux jours avant la date fixée pour l'évasion, une goélette américaine avait été capturée par un corsaire guadeloupéen. Ce dernier, n'ayant pas la possibilité de remorquer sa prise, s'était décidé à la faire entrer dans la rivière de Sinnamary, puis à débarquer le capitaine, nommé Tilly, ainsi que son équipage, afin de les acheminer par terre jusqu'à Cayenne. On les interna dans le village jusqu'à l'accomplissement des formalités nécessaires

Tilly, poussé par la curiosité et aussi par un sentiment de sincère admiration, solli-

cita la faveur de rendre visite au vainqueur de la Hollande. Admis en présence du général, il lui témoigna en termes si chaleureux, si touchants, sa sympathie respectueuse, que Pichegru n'hésita pas à lui faire part de ses plans et à lui demander conseil pour leur exécution. Le brave Américain offrit de servir lui-même de pilote, quelques périls que dût lui faire courir cette action chevaleresque — et ce n'était pas moins que la certitude d'être fusillé en cas d'insuccès. Les déportés ne pouvaient accepter un pareil sacrifice, et l'insistance de Tilly ne put vaincre leurs scrupules bien naturels. On convint alors — ceci n'avait pas les mêmes inconvénients — que le contre-maître Barrick, solide marin qui connaissait admirablement les côtes des trois Guyanes, prendrait le commandement de la pirogue. Il ne lui était pas très difficile de se dérober à la surveillance des quelques matelots nègres commis à sa garde.

La nuit était fort obscure le 3 juin, à neuf heures du soir, car la lune n'était pas encore levée et de gros nuages voilaient l'éclat des étoiles. Marchant avec d'infinies précautions, les huit déportés réussirent à gagner les rochers au milieu desquels, depuis plusieurs jours, le chef indien avait embossé la pirogue.

Barrick était déjà à bord. On s'embarqua en silence; Pichegru saisit la drisse de la grand'voile, tandis que Barrick, commandant la manœuvre, se mit au gouvernail.

La pirogue glissa d'abord très lentement, louvoyant entre les rochers, puis, quand elle eut doublé le dernier écueil, prit sa route.

Bientôt les côtes sombres d'Iracoubo semblèrent s'être évanouies comme un mauvais rêve.

Ballottés par les flots, le regard constamment fixé sur l'horizon, brûlés par le soleil

torride ou trempés par des pluies diluviennes, les fugitifs naviguèrent pendant quarante-huit heures sans rencontrer aucun navire.

Le surlendemain de leur départ, au petit jour, ils distinguèrent nettement une terre par l'avant : mais, en même temps, la brise fraîchit tout à coup, la mer devint très houleuse. La pirogue bondissait sur les vagues au milieu de l'embrun et se rapprochait très rapidement du rivage. Il y avait là des récifs dangereux sur lesquels on était poussé à la fois par le vent et par le courant ; Barrick réussit à les éviter, mais ce fut pour tomber dans des fonds de vase molle où le bateau s'engagea ; une grosse lame le fit chavirer et une autre l'arracha aux mains qui voulaient le saisir : armes et provisions furent perdues. Les naufragés, embarrassés dans la vase qui leur montait jusqu'aux épaules, eurent beaucoup de peine à gagner la plage ; ils y abordèrent dans le plus triste état. Deux

soldats hollandais qui les aperçurent, leur trouvant fort mauvaise mine, leur enjoignirent de les suivre dans leur cantonnement. Là on constata que les passeports des sieurs Picard (Barthélemy), Gallois (Pichegru), etc., marchands français, étaient en règle ; mais que venaient faire ces hardis marchands sans marchandises, montés sur une pirogue ? Le commandant général, M. de Cohorn, fut prévenu. Il accourut aussitôt, se doutant de la vérité¹ et reconnut le général Pichegru qu'il salua, ainsi que ses compagnons, avec de vives démonstrations de joie. Il les conduisit au fort de Monte-Krick où il leur fit donner des vêtements. Puis des gondoles les transportèrent, par le canal, à Surinam, où ils reçurent du gouverneur, M. Frederizi, et de la population entière, l'accueil le plus cordial.

Cette fois, c'était bien la liberté !

1. Le baron de Cohorn avait plusieurs fois correspondu secrètement avec les déportés de Sinnamary.

Néanmoins, il furent obligés de demeurer quelque temps à Surinam, parce que Jeannet-Oudin y avait envoyé un aviso pour réclamer leur extradition. M. Frederizi répondit qu'il ne savait ce que voulait dire M. l'agent particulier du Directoire; que sa police lui avait signalé, en effet, la présence sur le territoire hollandais de plusieurs Français naufragés en vue de Monte-Krick, mais que ceux-ci étaient munis de papiers parfaitement en règle et dont les indications étaient claires et précises. Afin, d'ailleurs, de ne pas laisser subsister de doute à cet égard dans l'esprit de M. l'agent particulier du Directoire et de bien lui démontrer sa bonne foi, il se faisait un plaisir de communiquer à son collègue les passeports en question.

Jeannet-Oudin fit semblant de ne pas s'apercevoir qu'on se moquait de lui et se garda d'insister. Les Cayennais avaient manifesté trop ouvertement leur allégresse en

apprenant l'évasion pour que Jeannet compromît sa popularité en faisant preuve d'un acharnement intempestif. Sa démarche officielle auprès des autorités néerlandaises attestait suffisamment son zèle. Du reste, il eut bien soin de faire sentir au ministre, dans son rapport, que sa responsabilité personnelle ne saurait être mise en jeu : « Si, le 18 fructidor, le gouvernement avait jugé à propos de me faire dire : vous recevrez des déportés, vous les empêcherez de nuire et de s'évader, libre sur le choix des moyens, j'aurais pris tous ceux qui m'auraient paru propres à atteindre le but indiqué, et *j'aurais fait tout au monde* pour me montrer digne de la confiance du Directoire. Une autre marche a été adoptée : je respecte les motifs du gouvernement et je ne me crois pas moins tenu de lui obéir au prix de tout moi-même. »

Malgré cela, il se sentait piqué au vif dans son amour-propre par le bon tour

qu'on lui avait joué et il résolut de se venger sur les cent quatre-vingt-treize déportés que la frégate *la Décade* amenait à Cayenne.

Il décida que le nouveau convoi serait interné à six lieues de Sinnamary, près d'Iracoubo, dans les savanes de Conamama.

*
* *

Ce second lot de déportés comprenait : deux représentants républicains, J.-J. Aymé, ancien et très honorable magistrat, membre du conseil des Cinq-Cents, et Gibert-Desmolières, membre du conseil des Anciens; deux hommes de lettres, Perlet, journaliste, et Louis-Ange Pitou, chansonnier; un assez grand nombre de prêtres, dont beaucoup occupaient un rang élevé dans la hiérarchie ecclésiastique; un officier d'infanterie nommé Michonnet; des bourgeois, des artisans et cinq voleurs.

Le 27 avril (7 floréal) 1798, on les enferma

dans l'entrepont de la frégate *la Décade*, qui prit la mer immédiatement.

« Nous étions, raconte Aymé, couchés sur deux plans formant deux étages, dans des hamacs de grosse toile extrêmement étroits. Le plan supérieur était, autant que possible, rapproché du pont, mais le poids du corps le faisait tellement baisser, qu'il touchait presque le plan inférieur, ce qui était d'une insupportable incommodité pour les malheureux placés dans celui-ci. Les premiers ne pouvaient soulever leur tête sans se heurter rudement au pont; les seconds, sans heurter les premiers. Aucun de nous ne faisait le moindre mouvement sans ébranler tous ses voisins, car nous nous touchions tous et ne formions qu'une seule masse... Et, pour que rien ne manquât à l'horreur d'une telle situation, comme il ne nous était pas permis de sortir de quatorze heures et quelquefois davantage, on avait placé des baquets au milieu de nous pour satisfaire à des besoins

indispensables. On n'y arrivait qu'en se glissant sous les hamacs et en se traînant sur le ventre. Mais quelle insupportable infection ne répandaient-ils pas dans un lieu si resserré, si peu élevé, si mal aéré, déjà empoisonné par nos seules exhalaisons! »

La nourriture était atroce, et il semble que le capitaine Villeneau, qui commandait *la Décade*, voulût renchérir en cruauté sur son collègue Laporte, que nous avons vu si impitoyable envers les malheureux passagers de *la Vaillante*.

L'officier, chargé de présider tous les soirs à la rentrée des déportés dans l'entrepont, ne manquait jamais de fredonner à leurs oreilles, par manière de gentillesse et de plaisanterie, le chant révolutionnaire : « Ty-rans, descendez au tombeau. » Ces pauvres gens ne ressemblaient guère à des tyrans, mais leur demeure était aussi infecte, aussi affreuse qu'un charnier.

Malgré de telles souffrances, l'esprit

français ne perdait pourtant point ses droits.

Dans les rares moments où l'on pouvait se réunir sur le pont et respirer un peu d'air pur, on causait, on discutait et même on rimait. Ange Pitou composait des couplets et des chœurs que les matelots, humanisés peu à peu, avaient fini par apprendre et chantaient, le soir, sur le gaillard d'avant.

Voici un échantillon de ces impromptus :

AIR : *Sous la pente d'une treille.*

Pour la Guyane française,
Nous mettons la voile au vent
Et nous voguons à notre aise
Sur le liquide élément.

L'Etat qui nous a vus naître,
Comme nous, chargé de fers,
A nos yeux va disparaître
Dans l'immensité des mers.

.

Pour se soustraire à la rage
 Du sombre Pygmalion,
 Didon vint bâtir Carthage,
 En s'éloignant de Sydon.

Comme cette souveraine,
 Déportés et malheureux,
 Pour nous, l'île de Cayenne
 Nourrit des cœurs généreux.

Ange Pitou avait aussi rédigé son testament en forme de chanson :

Pour l'art d'aimer, Ovide en Sibérie
 Fut exilé comme un franc séducteur,
 On ne m'eût point sevré de ma patrie,
 Si j'eusse écrit pour certain directeur.

.
 Dans les déserts d'une zone brûlante,
 Loin de la France et des jeux et des ris,
 Je chanterai dans ma carrière errante
 Tous les plaisirs du séjour de Paris.

Proscrit, fêté, malheureux, dans l'aisance,
 Gagnant beaucoup et n'ayant jamais rien,
 Le seul trésor que je regrette en France
 Sont des amis qui faisaient tout mon bien.

.

Ces vers ne sont pas fameux ; ils se ressentent du roulis et du tangage. Mais ils témoignent d'une singulière force d'âme et d'une bonne humeur touchant à l'héroïsme.

On arriva en vue de Cayenne le 15 juin. On avait à bord vingt-cinq malades, au nombre desquels Aymé, Gibert-Desmolières, Pitou et Perlet. Une goélette vint les chercher et on les transporta à l'hôpital. Quant aux autres, à ceux que le médecin ne déclara point être en danger de mort, Jeannet-Oudin ordonna qu'ils fussent envoyés directement à Conamama. Il prescrivit qu'on les y maintînt jusqu'à ce qu'ils aient pu fournir la caution exigée par son arrêté publié conformément aux ordres du Directoire et se procurer des moyens d'existence, double condition nécessaire pour éviter l'internement en commun et jouir d'une liberté relative.

Ils apprirent cette résolution avec un désespoir qui eût été plus violent encore s'ils eussent été à même d'en mesurer exac-

tement toute l'atrocité. En effet, Sinnamary était une terre promise, comparé à l'épouvantable Conamama. Mieux qu'une longue description, le passage suivant d'un rapport signé par les citoyens Desvieux, commandant en chef des troupes, Chapelle, capitaine du génie, et Boucher, sous-chef d'administration, montre ce qu'était cet endroit.

« Les Indiens mêmes l'ont évacué à cause du mauvais air... Il n'y a que de la viande salée, aucun fruit et pas même un citron pour corriger la mauvaise qualité de l'eau. »

Voilà le lieu où Jeannet avait prescrit de faire camper dans des baraquements élevés à la hâte cent trente-trois hommes¹, dont la plupart étaient des vieillards, dont plusieurs étaient infirmes, dont aucun n'avait encore affronté le terrible climat du Centre-Amérique, et qui, tous, venaient de subir les épreuves de quarante-six jours d'inénarrables tortures !

1. Les cinq voleurs, plus heureux, étaient en prison.

Voilà quelle était sa revanche de l'évasion de Pichegru!

Cet acte odieux et barbare déshonore à jamais sa mémoire.

Pour garder le troupeau des moribonds, il avait choisi deux fonctionnaires subalternes, nommés Prévost et Bernard, qui, par la grossièreté de leur langage, par l'insolence de leurs manières, par la dureté de leurs cœurs inaccessibles à la pitié, justifiaient la confiance de l'agent du Directoire.

Dès les premiers jours, la fièvre qui plane au-dessus des grands marécages de la Guyane, fléau plus redoutable que le venin des serpents et la dent des caïmans, s'abattit sur la proie qu'on lui amenait toute pantelante. Tout de suite, Conamama se montra un minotaure d'assez bel appétit pour être capable de dévorer successivement les convois de déportés qu'on voudrait bien lui livrer.

Les quelques indigènes qui avaient bâti

leurs huttes dans les environs de ce foyer de pestilence les abandonnèrent et s'enfoncèrent au loin dans les forêts profondes du Maroni ; le seul nom de Conamama ne tarda pas à faire pâlir les hommes les plus intrépides.

Aussi comprend-on que lorsque Jeannet-Oudin menaçait les exilés de Sinnamary de les y envoyer si, avant le 15 fructidor, ils n'avaient point fourni les cautions exigées par son arrêté, le timide abbé Brotier en éprouva un tel saisissement qu'il tomba malade et mourut¹. Rovère, bien que souffrant, voulut aller tout de suite prendre possession d'une habitation qu'il avait achetée : il succomba pendant le trajet. Aymé et Gibert-Desmolières s'établirent chez un colon du nom de Bertholon, qui leur fut très dévoué ; Billaud-Varenne, grâce à l'argent de

1. L'abbé Brotier était le seul des déportés qui fréquentât Billaud-Varenne ; et comme on s'étonnait de cette quasi-intimité si peu compatible avec ses opinions royalistes et le caractère religieux dont il était revêtu, il répondait : « Qui sait ! les Marat peuvent revenir ! » L'aumônier de Monsieur prenait ses précautions.

sa chère Angélique, fit l'acquisition d'une propriété appelée « le Chevreuil », où il devait vivre pendant près de vingt ans ; mais, avant de quitter Sinnamary, il eut un grand chagrin : un pagani tua sous ses yeux son cher perroquet, son unique ami. Et l'on vit cet homme qui avait ordonné tant de massacres, qui avait fait couler tant de sang, qui avait contemplé froidement tant d'agonies, verser des larmes comme une petite maîtresse au spectacle des dernières convulsions de Jacquot.

Barbé-Marbois et Lafond-Ladébat préférèrent rester à Sinnamary et ce fut encore la bonne madame Trion qui facilita cette négociation.

Tronson du Coudray venait de mourir. Ange Pitou s'établit à Kourou. Tous les autres passagers de *la Décade* qui avaient été débarqués à l'hôpital de Cayenne réussirent à passer des contrats plus ou moins fictifs avec des habitants et se disséminèrent dans l'intérieur de la colonie.

La déportation prenait enfin, pour cette catégorie de condamnés, sa forme normale : c'est-à-dire l'exil dans une contrée déterminée avec la liberté de s'y mouvoir et d'y jouir de tous les privilèges — sauf les droits politiques — qui appartiennent aux habitants du pays.

Le sort des survivants du premier convoi semblait s'améliorer un peu. Barbé-Marbois enseignait aux indigènes de Sinnamary les éléments de la science agronomique où il excellait; il faisait niveler les chemins et cherchait à transformer, au moyen de la canalisation, les conditions sanitaires de la localité. On écoutait ses conseils avec respect et peu à peu on s'habitua à venir le consulter sur toutes choses; il devint l'arbitre bienveillant et indiscuté de tous les différends. Ces occupations utiles ne l'empêchaient pas de faire des vers dans lesquels il se compare à Ovide écrivant ses *Tristes* chez les Sarmates; mais, à bon droit, il se vante de ne s'être

pas une minute humilié, comme le fit le poète latin devant ses persécuteurs, de ne s'être point abaissé à louer Livie et Tibère, c'est-à-dire la Revellière et Barras. Il écrit aussi de très longues et nobles lettres à sa femme; on trouve dans cette correspondance des choses tout à fait charmantes et délicates, comme la page suivante dont il recommande à madame de Barbé-Marbois de donner lecture à leur fille Sophie :

« Parmi nos ustensiles de ménage en bois, il y avait, dans la chambre de Lafond, une grande cuiller à pot suspendue; il n'en faisait point usage, et elle n'était là que pour l'ornement. Nous vîmes plusieurs fois deux rossignols entrer dans cette cuiller et en sortir, et, au bout de quelques jours, leur nid fut fait. Ils étaient très familiers, chantaient, gazouillaient, volaient près de nous, pendant nos parties d'échecs. Ils se mettaient dans une violente colère quand un nouveau venu s'approchait trop de leur retraite; et,

comme on s'éloignait dès qu'ils commençaient à gronder, ils étaient bien persuadés que leurs menaces faisaient grand'peur. Quand la petite famille put sortir, elle s'essaya dans la chambre et fit entendre son ramage comme pour dire adieu au maître du logis. Après avoir ainsi remercié, elle prit la volée en plein air. »

Comme il est aussi bon musicien qu'agronome et administrateur, souvent, le soir, il s'assied devant la porte de sa case et joue, sur une espèce de flûte qu'il a fabriquée, des airs d'opéra ou des airs de danse. Aussitôt nègres et négresses d'accourir. Alors Barbé-Marbois accentue le rythme et un bal s'improvise, dont il est le ménétrier.

Je suppose que plus d'une fois, quand il fut ministre, il dut sourire en se remémorant ce tableau, le seul souvenir gai qu'il ait rapporté de son séjour forcé à la Guyane.

Cependant, Jeannet-Oudin, malgré son zèle et en dépit de sa platitude, avait perdu

beaucoup de crédit. Il fut rappelé et remplacé par un certain Burnel. Avant de quitter Cayenne, il recueillit le fruit de son application à ménager sa popularité: un collège composé de seize électeurs le nomma député. Le nombre de seize suffrages n'était pas très imposant, à la vérité, mais il représentait l'unanimité des votants: on ne saurait demander une expression plus certaine de l'opinion et cela vaut mieux que le simple *quorum*.

Aujourd'hui, les élections législatives à la Guyane réunissent ou plutôt divisent trois mille électeurs; elles ne sont point, pour cela plus sérieuses.

Le nouvel agent du Directoire était un sot vaniteux, maladroit et méchant, très inférieur sous tous les rapports à Jeannet-Oudin.

Ses débuts furent néanmoins assez bons, parce qu'ils étaient inspirés par le désir de prendre, ainsi qu'il sied à tout chef de service entrant en fonctions, le contre-pied de ce qu'avait fait son prédécesseur.

Il prescrivit l'évacuation immédiate de Conamama et le transfert des malades dans un hôpital que l'on établit à Sinnamary.

Cette mesure était humaine, et la nécessité de la prendre s'imposait d'autant plus qu'un troisième convoi de cent vingt déportés, amené par *la Bayonnaise*¹ et internés à Conamama, avait, en un mois, perdu la moitié de son effectif².

Quand les malades de Conamama arrivèrent à Sinnamary, la plupart des habitants — et, il faut bien le dire, des déportés eux-mêmes — firent mine de s'opposer à leur débarquement, craignant qu'ils n'apportassent avec eux la peste. Mais Barbé-Marbois et Lafond-Ladébat leur firent honte de leur lâcheté, et bientôt chacun essaya de se faire pardonner, à force d'empressement et de sollicitude, un vilain mouvement d'égoïsme.

1. Le 14 thermidor an VI.

2. Le chef de poste Prévost et son acolyte Bernard avaient succombé tous deux à cette terrible épidémie.

C'est miracle, vraiment, qu'une épidémie de fièvre jaune n'ait pas éclaté, car le soi-disant hôpital de Sinnamary était organisé dans des conditions absolument révoltantes. « Les infirmiers, écrivait le citoyen Fréton, officier de la garnison, insultaient les malades et les accablaient d'expressions infâmes, ignominieuses, cruelles, au moment même de leur agonie... Le garde-magasin, dépositaire des effets des déportés, ne consentait à leur rendre qu'une partie de ce qu'ils réclamaient et il leur disait : « Vous êtes » morts, ceci doit vous suffire. » Il n'a pas voulu donner des vivres pour les premiers déportés venus de Conamama..., et il a fallu les coucher sur la terre, et des malades ont été dévorés des vers avant d'expirer. »

La clémence de Burnel, on le voit, n'avait rien de très magnanime. Il ne tarda pas à jeter le masque et à faire sincèrement regretter Jeannet, qui avait au moins cette qualité d'être intelligent.

Sur les bruits ridicules d'une descente possible des Anglais à Sinnamary, il fait, un beau jour, arrêter Lafond et Barbé, qui sont conduits à pied, à travers les sables brûlants, escortés par quatre soldats, jusqu'à Cayenne, où ils arrivent épuisés de fatigue, à moitié morts; puis il adresse à tous les déportés une proclamation virulente, écrite tout entière sur le ton de cette première phrase : « Ennemis de la République, qui a été obligée de vous vomir de son sein... » Dans une autre proclamation, il invite les noirs à ne pas subir l'influence dangereuse des déportés qui les entraîneraient à quitter les habitations où ils travaillent, et il résume ses conseils par cette formule énergique : « Le travail ou la mort », qui est assez jolie au lendemain de l'émancipation des esclaves et de leur élévation à la dignité de citoyens.

D'ailleurs, cela n'empêcha pas les bons nègres de continuer à ne rien faire, car,

pour eux, la liberté n'est autre chose que le droit à la paresse.

L'agent du Directoire, spécimen du politicien parvenu, se grise de phrases ampoulées, s'agite en brouillon et ne perd pas une occasion de manifester la puissance de fraîche date dont le hasard des bouleversements sociaux l'a revêtu.

Ainsi, on lui apprend qu'Ange Pitou l'a quelque peu malmené dans des strophes satiriques. Burnel, comme l'eût fait Louis XIV, fait jeter dans un cachot cet homme coupable du crime de lèse-majesté; mais les chansons du poète populaire amusent tellement les geôliers qu'au bout de quelques jours la prison tout entière retentit de refrains très peu respectueux pour le gouvernement et pour son représentant.

Un autre jour, Lafond-Ladébat lui ayant adressé une réclamation rédigée en termes très dignes et fort éloquents et se terminant par ces mots : « J'ai l'honneur de vous

saluer », il se fâche tout rouge et menace Lafond de ses foudres. Il est si outré qu'il en rend compte au Directoire : « Je lui fis dire que le représentant du Directoire exécutif ne répondait qu'aux pétitions écrites avec le style *du respect* qu'on devait à son caractère. M. Lafond est d'une impudence ! Dans sa démente, il se regarde toujours comme le président du conseil des Anciens. »

Ce fantoche eût été simplement grotesque s'il n'avait eu entre les mains des pouvoirs aussi redoutables.

Un an après sa prise de possession du gouvernement, il avait commis tant d'actes arbitraires et tant d'exactions, que des troubles éclatèrent à Cayenne. Les colons s'armèrent, se réunirent et mirent à leur tête Barbé-Marbois. La garnison se joignit à eux et une espèce de *pronunciamiento* eut lieu. On consigna Burnel dans sa maison et on l'obligea à se démettre de ses pouvoirs en faveur du citoyen Étienne Franconie,

« vieillard respectable, plus riche en vertus qu'en talents », dit un contemporain.

Cette révolution en miniature s'accomplit à peu près dans le même temps que le général Bonaparte renversait le Directoire par le coup d'État du 18 brumaire.

Elle marqua la fin de cette première période de la déportation à la Guyane.

Le successeur de Burnel, Victor Hugues, arriva le 16 nivôse an VIII, porteur de lettres de rappel pour les membres des conseils électifs déportés depuis le 18 fructidor. Peu de jours avant le *pronunciamiento* dont j'ai parlé, Gilbert-Desmolières était mort et son collègue Aymé s'était évadé, en compagnie du journaliste Perlet et du chanoine Parizot, sur le brick américain *Phaëton* ¹. Il ne restait donc plus à la Guyane — en dehors de Billaud-Varenne non compris dans l'amnistie —

1. Ils firent naufrage le 19 nivôse (9 janvier) en vue de Fransenburg; c'est dans ce port qu'ils apprirent la chute du Directoire: ils s'empressèrent de prendre le chemin de la France par l'Écosse, où Parizot succomba à ses fatigues.

que les deux amis inséparables, Lafond-Ladébat et Barbé-Marbois. Ce dernier reçut à bord de *la Sirène* un billet très touchant de madame Trion, qui avait signé : « Votre sœur d'adoption. » Malgré son immense joie de quitter le pays maudit, ce fut avec des yeux pleins de larmes qu'il lut ces lignes si simples, dernier et délicat témoignage d'une affection fidèle.

A peine arrivés en France, ils obtinrent la grâce de tous les autres déportés de Fructidor. Barbé-Marbois se hâta de le leur apprendre.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

« Paris, 2 fructidor an VIII de la République française.

» Vous voilà prêts à revoir votre patrie, mes chers amis ; puissiez-vous tous recevoir en bonne santé la nouvelle qui vous en est portée ! Ma joie est plus grande que je ne puis vous l'exprimer de savoir que vos peines

vont finir. Vos amis, vos parents, vous attendent avec la plus grande impatience; vous jugerez des dispositions humaines et justes du gouvernement en apprenant qu'il envoie une frégate ¹ qui aura tous les *aménagements nécessaires* pour faciliter et rendre moins pénible votre traversée.

» Le Premier consul s'est porté à cet acte de justice avec un empressement qui renouvelle l'attachement que lui ont voué tous les gens de bien... Puisse votre retour être aussi prompt et aussi heureux que l'a été celui de Lafond et le mien!

» Adieu, donnez ces bonnes nouvelles à nos amis; je crois pouvoir donner ce nom à tous les déportés du 18 fructidor.

» BARBÉ-MARBOIS. »

La frégate n'utilisa pas toutes ses cabines pour loger ses passagers, car plus des trois quarts des victimes du Directoire étaient

1. *La Dédaigneuse.*

restées dans les savanes de Conamama et de Sinnamary, où leurs ossements achevaient de s'effriter sous l'action des pluies et du soleil.

*
* *

L'attentat commis le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800) dans la rue Saint-Nicaise avait exaspéré l'opinion publique contre les anciens jacobins, tout à fait étrangers cependant à l'explosion de la machine infernale.

Bonaparte savait mieux que personne à quoi s'en tenir au sujet de leur prétendue participation au complot, mais il fit semblant d'y croire, car c'était pour lui une occasion unique de se défaire, avec l'approbation générale, d'un certain nombre de démagogues irréductibles et toujours dangereux, bien qu'ils fussent vaincus et dépopularisés.

Le 14 nivôse, un sénatus-consulte prononça la peine de la déportation contre cent trente de ces hommes.

On fit des catégories parmi ces proscrits, et l'on décida que les uns seraient envoyés à Mahé (Seychelles), et les autres à Cayenne.

Je ne parlerai que de ces derniers qui furent au nombre de quarante et qu'on embarqua le 10 ventôse an XIII sur *la Cybèle*.

C'étaient des comparses, car les gros bonnets du jacobinisme s'apprêtaient déjà à recevoir des emplois de cour, des titres nobiliaires et des fauteuils de sénateurs.

Le 20 germinal, les passagers faisaient connaissance avec les délicieux paysages de la Guyane.

Il ne fut question pour eux ni de Sinnamary, ni de Conamama. On leur permit de s'établir au chef-lieu. — Veuillez assurer le Premier consul, citoyen ministre —, écrit l'agent Victor Hugues, en rendant compte du débarquement des déportés, — que l'ordre est établi dans cette colonie sur des bases tellement solides, que je regarde comme impossible qu'il soit troublé; que, quelque

dangereux que pourraient être ces hommes, ils ne peuvent exercer aucune influence ni former aucune entreprise contraire aux intentions du gouvernement ¹. »

Ce Victor Hugues, né à Marseille, était boulanger à Saint-Domingue, lorsque la Révolution éclata. Aussitôt il accourut et se lança à corps perdu dans le mouvement. La pureté de son civisme et l'exubérance de sa foi jacobine lui tenant lieu d'études juridiques, on en fit un magistrat, on lui confia les fonctions redoutables d'accusateur public à Rochefort. Mais, au bout de quelque temps, repris de l'amour des voyages, trouvant aussi plus honorable et plus lucratif de dépouiller ses contemporains que de leur faire couper le cou, il troqua son métier d'accusateur contre celui de corsaire. Le calcul se trouva bon, car il s'enrichit très vite sur les côtes des Antilles et put, dès 1798, revenir en France après fortune faite.

1. *Archives de la Marine.*

Le Directoire jugea que de tels antécédents lui créaient des titres incontestables à occuper un emploi élevé et, comme Burnel s'était, nous l'avons vu, rendu impossible à la Guyane, on donna sa place à Hugues.

Le Premier consul, sans doute mal renseigné, confirma cette nomination.

Les quarante déportés amenés à Cayenne par *la Cybèle* ne pouvaient donc tomber en de meilleures mains, car Victor Hugues, tout en servant une politique de réaction, tout en rétablissant l'esclavage¹, gardait de son passé de clubiste un vieux fond de tendresse pour les hommes de la Terreur; s'il avait tourné le dos avec désinvolture aux principes de jadis, il était demeuré fidèle dans ses amitiés.

Il en donna la preuve aux nouveaux arrivés. Beaucoup de proscrits reçurent des

1. Arrêté des consuls, daté de Saint-Cloud, le 16 frimaire an XI.

emplois administratifs, comme le municipal Baudrais, connu pour avoir mis son nom au bas du testament de Louis XVI : cet homme, après avoir été l'un des membres les plus fougueux de la Commune, avait été nommé juge à la Guadeloupe ; il ne put s'y tenir tranquille et participa au complot de Babeuf, ce qui le fit comprendre sur la liste des déportés. Victor Hugues le nomma notaire, greffier au tribunal et officier de l'état civil. D'autres eurent des postes plus ou moins importants dans les bureaux mêmes du gouverneur. Quant à Billaud-Varenne, auquel on n'offrit rien et qui eut repoussé, d'ailleurs, les présents d'Artaxerxès, il s'occupait de son domaine du « Chevreuil », surveillait ses nègres et ne parlait jamais politique.

On peut dire que la plupart des déportés menaient une existence préférable à celle qu'ils avaient en France. Leur évasion eût été une évasion de fonctionnaires, chose qui ne s'est jamais vue et ne se verra jamais.

Il est donc vraisemblable qu'ils eussent abandonné l'idée de retour et fait souche dans le pays, si, vers la fin de décembre 1808, une escadre anglo-portugaise ne s'était présentée devant Cayenne et ne lui avait envoyé quelques boulets.

En cette circonstance, Victor Hugues fit preuve de peu d'énergie, bien qu'il eût été corsaire après avoir été boulanger et magistrat. Il capitula le 12 janvier. Toutefois, il obtint que la garnison ne serait pas prisonnière de guerre, que la Guyane serait remise non pas aux Anglais, mais aux Portugais; enfin, que le code civil français resterait en usage.

Ces conventions conclues, le brigadier Marques prit aussitôt possession du gouvernement de la colonie, au nom du prince du Brésil.

Les déportés, sauf Billaud-Varenne¹, furent

1. Il demeura dans la colonie jusqu'en 1816, époque à laquelle il alla à Port-au-Prince offrir ses services au mulâtre Pethion, président de la République nègre d'Haïti. Pethion ne l'employa pas, mais il lui accorda une pension. Billaud mourut en Haïti le 13 octobre 1819.

ramenés en France en même temps que les troupes. Presque tous furent internés dans la prison de Pierre-Châtel, où ils restèrent jusqu'à la chute de l'Empire.

Victor Hugues, inculpé de lâcheté, fut traduit devant un conseil de guerre qui l'acquitta, mais il tomba dans une disgrâce complète, et fut exilé de Paris ¹.

*
* *

La Guyane, rendue à la France en 1817, devait cesser, pour une longue période, de recevoir d'autres exilés et d'autres victimes que les militaires, les employés de l'État et les émigrants. Malgré les terribles leçons du passé, on s'obstinait à coloniser; le gouver-

1. « Le sieur Victor Hugues, ex-commissaire de Votre Majesté à Cayenne, est depuis quelque temps de retour à Paris; je sais qu'il y voit des personnes dont les opinions sont exagérées... D'après le caractère du sieur Victor Hugues et ses liaisons, je pense que sa présence à Paris peut ne pas y être sans inconvénients. » (Rapport de police du 13 septembre 1811.)

nement ne pouvait prendre son parti de voir presque sans habitants et par conséquent sans cultures et sans industries, une province de seize cents lieues carrées de superficie. On y expédia tout ce qu'on put trouver de gens de bonne volonté, depuis des Chinois et des Malais, jusqu'à des *settlers* américains; mais tous implorèrent leur rapatriement, ou s'en allèrent, ou périrent.

La malheureuse Guyane semble si évidemment prédestinée à jouer le rôle de prison, que toutes les fois que la liberté s'y aventure sous une forme quelconque, elle y paraît dépaysée et perd, du coup, tous ses avantages.

La Restauration ne déporta personne. Louis XVIII, prince extrêmement spirituel, et Charles X, prince extrêmement borné, avaient ceci de commun : c'est que tout en étant, l'un et l'autre, inaccessibles au moindre sentiment de bonté, de mansuétude, voire de simple pitié, ils étaient en

même temps incapables d'un acte de hardiesse, de fermeté ou d'énergie. Le manque de courage produisait parfois chez eux l'effet apparent de la magnanimité.

Le gouvernement de Juillet laissa également chômer les savanes guyanaises, mais pour des motifs de meilleur aloi. Messieurs les doctrinaires étaient animés d'un libéralisme un peu à l'eau de rose, mais sincère, et aucun d'entre eux n'était plus pénétré de ces principes que Louis-Philippe. D'ailleurs, on se figure difficilement, dressant des listes de proscription comme Sylla, un roi patriarcal, mari modèle, qui se promène avec un parapluie et dont les prétoriens sont des gardes nationaux commandés par les boutiquiers notables, fournisseurs de la cour. Ajoutez à ces raisons que le monarque constitutionnel était intelligent et bon.

Il n'en fut pas de même sous la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte. Cavaignac ayant dompté l'émeute de juin 1848, le prince

jugea que c'était là une bonne occasion de réorganiser la déportation, qu'ainsi il l'aurait sous la main, toute prête à fonctionner, au moment du coup d'État déjà vaguement projeté.

Lorsque, en juillet 1851, la commission chargée d'étudier les modifications qu'il conviendrait d'introduire dans la loi de 1795 et de désigner le lieu où elle serait appliquée, eut fait connaître qu'elle choisissait la Guyane, on poussa les hauts cris, et des journalistes rédigèrent une énergique protestation dans laquelle ils ne craignirent pas de dire que « c'était un moyen honnête de se débarrasser des condamnés ».

On n'osa pas heurter, sur ce point, le sentiment public, et c'est pourquoi les citoyens condamnés pour l'insurrection de Juin, pour l'affaire des ardoisières d'Angers ou pour affiliation à des sociétés secrètes furent déportés en Afrique, avant d'être, sans bruit sournoisement, transférés aux îles du Salut.

On agit de même envers les personnes arrêtées au coup d'État¹.

On affecta de n'envoyer à la Guyane aucun proscrit politique et, surtout, aucun représentant : c'est ainsi que MM. Marc Dufraisse, Greppo, Miot, Richardet, ayant été désignés par les commissions mixtes pour être dirigés sur ce lieu d'internement, virent leur peine commuée.

Ce procédé fut encore employé à l'égard des victimes de la loi du 19 février 1858, dite de *sûreté générale*².

1. Trois cent quatre-vingts citoyens furent transportés en Afrique et internés à La Calle, Guelma, Touk-Hanas, Tebessa, Bordj-Bouaréridj, Djidjelly, Bougie.

2. On sait que l'attentat du 14 janvier 1858 servit de prétexte aux proscriptions, comme l'avait fait celui du 3 nivôse 1800. De même qu'on avait feint de croire que la machine infernale de la rue Transnonain avait été préparée par des révolutionnaires, de même on répandit que la bombe de la rue Le Peletier était l'œuvre des républicains. *Le Moniteur* ne craignit pas d'écrire, le 17 janvier, qu'il fallait voir dans l'attentat d'Orsini « le résultat d'un complot ». De son côté, le ministre de l'Intérieur, Billault, déclara, dans un rapport adressé au souverain, que « l'Empire manquerait à son devoir s'il ne frappait pas ». En guise de conclusion, il supprima *le Spectateur* et la *Revue de Paris*. Mais ce n'est point

Cela n'empêcha pas l'île du Diable de recevoir un assez grand nombre de proscrits, en général fort obscurs et, pour la plupart, médiocrement recommandables, — l'impartialité oblige à le reconnaître¹.

Un seul, le dernier arrivé, mérite une mention particulière : je veux parler de Charles Delescluze, dont l'existence tourmentée devait, treize années plus tard, se terminer si tragiquement sur une barricade.

Delescluze, ancien commissaire de la république, avait été interné et même emprisonné à Corte. C'est là qu'on alla le chercher en 1858, comme suspect, pour le conduire au fort Lamalgue, à Toulon, d'où on l'em-

assez de porter la main sur la liberté de la presse : « la société veut être protégée », dit Morny. Pour ce faire, une Chambre servile vote, par 237 voix contre 24, la loi que propose le gouvernement et qui met à sa merci la liberté individuelle. Le général Espinasse, nommé ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution. Tout le monde connaît la fameuse phrase de sa circulaire du 9 février aux préfets : « C'est aux bons à se rassurer, aux méchants à trembler. »

1. Ils étaient encore au nombre de trente-six au moment de l'amnistie (1859).

barqua pour Brest, sur le transport *l'Yonne*, en même temps qu'un convoi de forçats, car c'était le moment où l'on évacuait les bagnes métropolitains, en vertu de la loi de 1854. Il accomplit cette traversée, mêlé aux galériens et les fers aux pieds, ce qui était réellement indigne. Mais, à Brest, l'amiral Laplace, préfet maritime, lui fit donner une chambre particulière dans la prison, jusqu'au départ de *la Seine*, qui appareillait pour Cayenne.

Cette gabare était commandée par un capitaine de frégate, M. Kervelo de Rosbo, qui avait pour second M. le lieutenant de vaisseau Gougeard ¹.

Ils apportèrent l'un et l'autre beaucoup de tact dans la façon dont ils exécutèrent les instructions bienveillantes du préfet maritime. Delescluze fut logé dans le poste des maîtres, et sa situation ne différa qu'en

1. Mort il y a peu d'années conseiller d'État, après avoir été ministre de la Marine.

un seul point de celle des autres passagers : la défense de prendre ses repas et de séjourner au carré.

La Seine, partie le 5 septembre, mouilla le 16 octobre dans la rade foraine des îles du Salut. Tandis qu'on débarquait, au moyen de chalands, les cinq cents forçats destinés à être répartis dans les différents camps de l'île Royale et de l'île Saint-Joseph, un canot conduisit Delescluze à l'île du Diable et l'y déposa avec ses deux malles. Le maréchal des logis chargé de le surveiller prit congé de lui.

— Vous avez, monsieur, toute liberté de choisir l'endroit où il vous plaira de fixer votre habitation, et vous trouverez dans les ateliers le bois et les outils qui vous seront nécessaires pour la construire suivant votre goût et dans les dimensions que vous jugerez convenable.

Malheureusement, en fait d'outils, Delescluze n'avait jamais manié autre chose que la plume dont il se servait pour écrire des

articles de journaux. Il est donc fort probable que son installation se fût bornée à s'asseoir mélancoliquement sur ses bagages, à l'ombre d'un banian, si tous les déportés qui étaient venus le saluer n'eussent brigué à l'envi l'honneur de lui donner l'hospitalité sous leurs toits rustiques.

Force lui fut d'accepter. Mais, au bout de peu de jours, il put avoir son logement particulier, grâce à la courtoisie du chef de bataillon Plane, qui commandait les îles du Salut. Ce logement se composait d'une case de trois mètres carrés, fermée par une porte en treillage; en guise de parquet ou de carreau, de la terre battue qui laissait émerger des pointes de roc; comme mobilier, un lit de sangle, deux tables, deux bancs, un escabeau; comme ustensiles, un bidon, une gamelle de fer-blanc, une lampe assez semblable à celles qu'on trouve dans les tumuli.

Ce n'était pas très confortable, mais tout est relatif.

Le commandant Plane le dispensa aussi des deux appels quotidiens ; mais, pour le reste, il dut se soumettre à la discipline instituée.

L'île du Diable étant grande comme un mouchoir de poche et fertile comme un marbre de cheminée, l'État était obligé non seulement de nourrir les proscrits, mais de leur fournir jusqu'aux moindres condiments. Tous les matins, un agent de l'administration accostait le petit débarcadère et faisait mettre à terre les provisions nécessaires pour la journée, puis il s'en retournait sans autre formalité. Le soin de distribuer les rations par *plats* de dix était laissé aux déportés qui pouvaient, sur ce point, pratiquer à leur aise le *self-government*. Désireux d'écartier tout prétexte à discordes, ils avaient judicieusement décidé que chacun serait alternativement chargé de préparer les parts de viande, de pain, de légumes secs, etc...

Lorsque vint le tour de Delescluze et que le célèbre publiciste se vit, un couteau de boucher au poing, en face d'un quartier de bœuf à dépecer, son embarras fut extrême. Il éprouva, en cet instant, qu'il est plus facile d'exposer la théorie du meilleur partage des richesses que de l'appliquer soi-même. Il fit preuve d'une égale incapacité en fait de cuisine.

Mais son talent littéraire, sa célébrité politique lui créaient une situation à part, et d'un commun accord, on fit fléchir les rigueurs de la parfaite égalité : son tour de corvée ne revint jamais.

Les déportés respectaient son goût de solitude et quand on l'apercevait assis, le soir, en face de la mer, sur un banc de bois où il avait coutume de passer des heures à lire ou à rêver, personne ne se serait permis d'approcher.

Delescluze ne demeura qu'un mois à l'île du Diable. A la sollicitation pressante de

M. Alexandre Franconie, un des plus honorables habitants du pays, l'amiral Baudin, qui remplissait alors les fonctions de gouverneur, lui accorda la faveur de se rendre à Cayenne.

On s'imagine avec quelle joie le proscrit dit adieu à son rocher, quand la goélette *l'Île d'Aïse* vint le chercher le 12 novembre au matin, et avec quel plaisir il prit place le soir même à la table hospitalière de M. Franconie.

Ce généreux citoyen était le petit-fils du colon dont j'ai parlé plus haut et qui contribua, en 1799, à chasser Burnel, l'indigne agent du Directoire. Né à la Guyane, mais élevé en France, il était revenu dans son pays après 1830. Il avait trouvé la fortune familiale, jadis considérable, bien diminuée, grâce à la crise économique traversée par la colonie: il résolut de la relever en se faisant commerçant, et son succès prouve qu'on peut, en affaires, allier la probité la plus scrupuleuse à l'adresse et au talent.

Les doctrines démocratiques étaient faites pour séduire sa philanthropie. Il en devint l'apôtre très zélé, mais quelque peu utopiste dans sa foi sincère, et groupa autour de lui une toute petite phalange de libéraux qui faisaient, comme lui, de la politique en dilettantes et gardaient, en raison de leur éloignement de la scène, toutes leurs illusions sur les choses et sur les hommes.

Delescluze fut accueilli par ce cénacle en martyr authentique de l'idée républicaine, alors qu'il n'était, en réalité, qu'un brouillon persécuté par des aventuriers sans scrupules. Afin de pouvoir venir pécuniairement en aide à ce grand proscrit, sans effaroucher la pudeur ombrageuse de sa susceptibilité, M. Franconie lui demanda de se charger, moyennant salaire, de surveiller l'éducation de son plus jeune fils, alors âgé de quatorze ans ¹. D'autres personnes, dans le même but, le prièrent de donner des leçons à leurs enfants.

1. M. Gustave Franconie, député actuel de la Guyane.

Le directeur de l'intérieur, M. Favard, qu'il avait autrefois rencontré dans le monde alors qu'ils étaient tous deux serviteurs de la république, lui offrit une place dans ses bureaux; Delescluze la refusa fièrement, considérant que ce serait pactiser avec le gouvernement impérial. Mais il n'avait pas les mêmes motifs de repousser les propositions que lui fit le trésorier, M. de la Tranchade.

Cette période fut certainement la plus tranquille et, probablement, la plus heureuse de sa carrière. Il partageait ses journées entre ses cours, son travail de bureau et d'agréables heures passées dans la bibliothèque, très bien garnie, de son hôte. Aussi peut-on dire que l'amnistie du 16 août 1859, dont il reçut notification le 28 septembre, fut, pour lui, un présent funeste.

Il quitta une existence calme, laborieuse, honorable, embellie par l'intimité d'une famille charmante et par l'affection sincère

et dévouée de braves gens, pour retourner se jeter dans la mêlée furieuse : sa destinée l'y poussait et il accomplissait sa destinée.

A son exemple, tous les proscrits se hâtèrent de rentrer en France.

*
* *

Les habitants les virent partir sans regret, car la déportation leur avait apporté des éléments de trouble sans laisser aucune trace utile de son passage.

La Guyane venait, d'ailleurs, de trouver, grâce à la loi du 30 mai 1854, son véritable rôle. On lui rendait, sous une forme meilleure qu'autrefois, l'esclavage dont elle a besoin pour vivre. En substituant l'esclavage blanc à l'esclavage noir, on décuplait en même temps la puissance de l'outil humain et l'on fournissait à notre vieille colonie le seul moyen pratique d'essayer de tirer parti de ses immenses plaines incultes, de

ses forêts admirables, de ses incalculables richesses minières.

Bien que le programme n'ait pas été réalisé, comme on l'a vu plus haut, et que la Guyane nous coûte fort cher, ce serait injuste de la « rayer de la carte du monde », comme le proposa Barbé-Marbois du haut de la tribune. Elle nous rend service, car elle est le corollaire efficace de la cour d'assises.

C'est un endroit d'expiation suprême et il convient de lui conserver exclusivement ce caractère.

Y envoyer des condamnés politiques est une action absolument monstrueuse, qu'aucun gouvernement n'osera plus commettre. Si, d'aventure, il arrive — ce qu'à Dieu ne plaise! — qu'on exile encore, je souhaite à ces victimes hypothétiques de nos révolutions possibles qu'on les transporte à l'île des Pins, qui est un petit paradis au climat délicieux, une corbeille de fleurs et de verdure posée au milieu des flots bleus.

Gardons la Guyane pour les grands criminels, pour les assassins, les incendiaires, les coupables très caractérisés, et aussi pour la catégorie de parricides qu'on vient d'ajouter à cette énumération : les traîtres.

IX

LE DÉPORTÉ DE L'ILE DU DIABLE

Dreyfus. — L'enceinte fortifiée. — S'évadera-t-il? — Châtiment insuffisant. — Législation trop clémente envers lui, trop sévère pour d'autres.

Je disais plus haut que l'arrivée de Dreyfus en Guyane a coïncidé avec le centenaire de la déportation. On peut ajouter qu'il a apporté un élément nouveau à cette lamentable histoire que j'ai essayé de résumer. Vainement, en effet, chercherait-on sur les longues listes de proscrits, où figurent des hommes de conditions, d'opinions, de moralité si diverses, un seul individu condamné pour avoir vendu sa patrie; on y trouvera

des hébertistes, des royalistes, des jacobins, des modérés, des révolutionnaires, des anarchistes, des républicains, des fanatiques, des ambitieux, des brouillons, de grands esprits, des imbéciles, des hommes de sang et des hommes de paix, on n'y trouvera pas le type d'être à face humaine représenté par ce drôle. Nous avons donc le droit de le classer comme une exception, comme un phénomène. Son âme est le produit d'un accident de fabrication. C'est un monstre.

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.

Si les rédacteurs du décret, qui a assigné l'île du Diable pour résidence à l'ex-capitaine¹, ont entendu faire du symbolisme

1. Voici un passage assez curieux d'une lettre dans laquelle l'intendant Malouet raconte la visite qu'il eut occasion de faire, en 1777, à un vieux soldat qui vivait, lui aussi, sur un îlot de la Guyane.

« Je trouvai, sur un îlot placé au milieu du fleuve qui forme en cette partie une magnifique cascade, un soldat de Louis XIV, qui avait été blessé à la bataille de Malplaquet et obtenu alors ses invalides. Il avait cent dix ans et vivait depuis quarante ans dans ce désert. Il était aveugle et nu,

en le mettant à la place des lépreux, ils ne pouvaient mieux réussir.

Mais je doute que leur choix ait été dicté par la pensée de montrer qu'un traître est

assez droit, très ridé. La décrépitude était sur sa figure, mais point dans ses mouvements. Sa marche, le son de sa voix étaient d'un homme robuste. Une longue barbe le couvrait jusqu'à la ceinture. Deux vieilles négresses composaient sa société et le nourrissaient du produit de leur pêche et d'un petit jardin qu'elles travaillaient sur le bord du fleuve. Les gens qui m'accompagnaient l'avaient prévenu de ma visite, ce qui le rendit heureux, car il m'était facile de pourvoir à ce que le bon vieillard ne manquât de rien, et il y avait vingt-cinq ans qu'il n'avait mangé de pain, ni bu de vin. Il éprouva une sensation délicieuse au bon repas que je lui fis faire. Il me parla de la perruque noire de Louis XIV, qu'il appelait un beau et grand prince, de l'air martial du maréchal de Villars, de la contenance modeste du maréchal de Catinat, de la bonté de Fénelon, à la porte duquel il avait été en sentinelle à Cambrai. Il était venu à Cayenne en 1730. Il avait été économe chez les Jésuites, qui étaient alors les seuls propriétaires opulents, et il était lui-même un homme aisé lorsqu'il s'établit à Oyapoc. Je passai deux heures dans sa cabane, étonné, attendri du spectacle de cette ruine vivante. Lorsque je fus pour le quitter, son visage vénérable se couvrit de larmes. Il me saisit par mon habit, et, prenant un ton de dignité qui va si bien à la vieillesse, il me dit : « Attendez ! » Puis il se mit à genoux, pria Dieu, et, imposant ses mains sur ma tête, me donna sa bénédiction. »

Je ne souhaite pas au condamné du 22 décembre de devenir centenaire comme le soldat de Malplaquet. Il aurait de moins honorables souvenirs à évoquer, et personne vraisemblablement ne voudrait de sa bénédiction.

le pestiféré en qui se synthétisent toutes les abjections morales. L'exposé des motifs ne souffle mot de ce rapprochement suggestif, lequel, cependant, n'eût pas manqué d'une certaine grandeur.

On a tout simplement considéré que l'archipel du Salut fait partie du domaine pénitentiaire, que la mer est un obstacle difficile à franchir et que les requins sont des gardes-chiourme zélés et impitoyables.

Comme je l'ai dit, une maisonnette a été construite et on y a logé le déporté que des surveillants, au nombre de trois ou quatre, entourent de leur sollicitude attentive. On a pensé avoir ainsi pris toutes les précautions nécessaires.

Ce calcul pourrait bien n'être pas des meilleurs. Voici pourquoi.

Le lecteur n'a sans doute pas oublié que l'île du Diable n'est séparée de ses deux sœurs que par un chenal étroit et profond, facile à franchir en deux ou trois coups

d'avirons. Il se souvient aussi que les îles Royale et Saint-Joseph contiennent environ douze cents forçats choisis parmi les plus dangereux, parmi ceux qu'on ne veut pas se risquer à envoyer ni dans les exploitations agricoles, ni dans les chantiers forestiers de la grande terre. Ce sont des gaillards résolus à tout et capables de tout. Malgré les surveillants, les sentinelles et les patrouilles, malgré la vigilance des squales qui rôdent en troupe de ce côté, parce que c'est là qu'on immerge les cadavres, plusieurs se sont enfuis, tels que Lupi dont j'ai raconté les aventures. Pourrait-on répondre que le voisinage si rapproché de pareilles gens, dont la ruse égale la hardiesse, ne rendra pas possible une communication quelconque du prisonnier avec le dehors, et quels coups d'audace ne peut-on pas prévoir de la part d'individus de cette sorte excités aux plus téméraires entreprises par l'appât d'une grosse récompense? Notez, d'ailleurs, que

l'île du Diable, qui tourne le dos à l'île Royale, regarde la pleine mer et qu'un très fort courant se dirige de ce point vers la côte vénézuélienne.

J'ajoute que les canots ne sauraient trouver d'autre mouillage qu'au fond de la baie de l'île Royale, à côté de l'appontement. Il serait donc de toute nécessité que les embarcations envoyées à la poursuite d'un condamné évadé de l'île du Diable doublassent le promontoire, manœuvre qui prendrait beaucoup de temps.

Dans ces conditions, qu'il est matériellement impossible de modifier, puisqu'elles sont inhérentes à la configuration même des lieux, force est bien de se reposer presque exclusivement sur le zèle que mettront les surveillants militaires chargés de la garde du déporté à exécuter leurs consignes, qui sont très sévères et très intelligemment conçues. Certes — et je me plais à le proclamer — la haute probité de ces agents, vieux mili-

taires pleins d'honneur, soigneusement choisis parmi les plus énergiques, est au-dessus de tout soupçon. Mais faut-il écarter la supposition que l'un d'entre eux, surpris par la fatigue, par la fièvre... ou par l'effet d'un narcotique, s'endorme, quelque jour, pendant sa faction? faut-il repousser l'hypothèse d'un assassinat?

Et, en ce cas..., en ce cas, il suffit de pouvoir, au moyen d'un rudiment d'embarcation construit en cachette, monté par des rameurs vigoureux, atteindre le navire stoppé au large et qui s'est placé dans le sens du courant.

Un homme dont la famille est assez riche pour risquer quelques centaines de mille francs dans un placement aussi hypothétique qu'une tentative d'évasion, possède « l'armature » nécessaire à la construction des bateaux de sauvetage.

C'est déjà quelque chose que d'avoir le nerf de la guerre. Quant au plan de campagne, il doit y rêver longuement, sur le

fameux banc de Delescluze; il doit le calculer en polytechnicien et en stratégiste.

Si donc, dans un an, dans deux ans, j'apprenais que l'ex-capitaine Dreyfus s'est sauvé de son île, comme l'ex-maréchal Bazaine s'est enfui de la sienne, ma surprise ne me changerait pas en statue de sel.

A mon humble avis, on aurait pu rendre beaucoup plus difficile, sinon tout à fait impossible, une évasion de ce genre, en choisissant un grand rocher, situé presque à l'entrée de la rade de Cayenne, en face du fort Cépérou, sous l'œil du guetteur du sémaphore, à quelques encâblures de l'avisostationnaire. Des fenêtres de la caserne, on en distingue nettement tous les détails. Il est couronné d'un plateau suffisant pour qu'on y bâtit une maisonnette, qu'on y établisse un jardin, et qu'on y réunisse toutes les conditions exigées de « l'enceinte fortifiée » prévue par l'arrêt du conseil de guerre. Sur ce pilori, le condamné, cons-

tamment exposé aux regards des soldats, eût été le vivant et tragique commentaire du chapitre de la « théorie » concernant l'honneur militaire, qu'on fait réciter, le dimanche, dans les chambrées.

Il aurait passé là le reste de sa misérable existence et, quand son heure serait venue, il se serait endormi du dernier sommeil au bruit monotone des flots jaunâtres, saturés de boue, qui se brisent en cet endroit.

Pour dire ma pensée tout entière, la fuite de Dreyfus n'aurait que l'importance d'un fait divers sensationnel; car je suis bien tranquille : cet homme ne s'évadera jamais de sa honte.

Une question beaucoup plus haute me paraît se poser à son sujet.

De tous les individus enfermés dans le bagne, celui-là est certainement — aucune voix française ne le contestera — l'un des plus criminels et c'est, à coup sûr, l'un des plus responsables; car, a-t-il agi sous l'impulsion d'une passion violente, ou poussé

par le besoin, ou entraîné par l'exemple? a-t-il cette excuse, qui est celle de la plupart des forçats, d'être né dans un milieu abject et malsain, d'être resté plongé dans l'obscurité intellectuelle dont profite la pauvreté pour chuchoter de mauvais conseils, et d'avoir entendu les leçons funestes que la nuit, suivant le mot de Massillon, donne à la nuit?

Non, il ne peut invoquer rien de tout cela, et ce riche, cet instruit, cet heureux, déconcerte la miséricorde qui reste muette d'étonnement et saisie d'horreur en le regardant.

Cependant, de tous les individus enfermés dans le bagne, il est le mieux traité. Alors que Clément Duval, maniaque politique, utopiste humanitaire, est mis exactement sur le même pied que les plus vils malfaiteurs et subit le *hard labour* dans toute sa rigueur, Dreyfus n'a d'autre occupation que de nettoyer les verres de son lorgnon.

Certes, je ne demande pas qu'on fusille les traîtres, parce que je nie qu'on ait le droit de tuer, même les scélérats de cette espèce, mais j'enrage de voir qu'on en fait, sinon des rentiers, du moins des rationnaires oisifs, plutôt que de les employer, par exemple à la construction de quelque forteresse ou de quelque ouvrage de défense, militaire.

La disproportion entre le crime et le châ-timent est ici vraiment trop flagrante. Thé-mis, qui baye volontiers aux corneilles en face de sa balance au lieu de regarder si les pla-teaux sont en équilibre, ne nous a pas donné notre poids. Ceci mérite, je pense, d'être consigné sur le registre des réclamations où, durant notre voyage aux pays du Bagne, nous avons dû signaler un certain nombre d'abus à supprimer, d'injustices à réparer, de réformes urgentes à entre-prendre.

Les misérables forçats ont un tel besoin

de pitié, — leur suprême réconfort, — et, d'autre part, notre société est encore si novice, si hésitante, si peu sûre d'elle-même dans son rôle moderne de fée bienfaisante, que nous devons l'empêcher de gaspiller maladroitement les maigres trésors de sa compassion.

FIN



TABLE

CHAPITRE PREMIER

CAYENNE. — Aspect de la côte. — Le Père, la Mère et l'Enfant. — Petits béquets. — Quelques mots de monographie. — Un bain vieux jeu. — Voulez-vous de bons serviteurs? — M. Durand. — Beaucoup de bras inutiles. — Pour quelles fins la Providence créa l'urubu.	1
--	---

CHAPITRE II

KOUROU. — A bord du <i>Bengali</i> . — Ce qui reste d'un lieu célèbre. — Légende des fourmis anthropophages. — La chiourme et les surveillants militaires. — Pénitencier à la Berquin	48
---	----

CHAPITRE III

LES ILES DU SALUT. — Origine du nom. — Les internés. — Les anarchistes. — Plusieurs croquis. — Le vol en huit leçons. — Canotage en cercueil. — Les bons vieillards. — Les lépreux. — En attendant Dreyfus.	59
---	----

CHAPITRE IV

AU MARONI. — Le « Bourail » guyanais. — Promenade en ville. — Échec de la colonisation pénale. — Mariages arabes. — Réformes possibles	106
--	-----

CHAPITRE V

- SAINT-JEAN. — Affreuse situation des relégués. — Le « camp de la mort ». — Sinistre rencontre dans la forêt vierge. 140

CHAPITRE VI

- PROJET D'AUTONOMIE. — Les sauvages utilisés. — Occhi. — Amours d'un médecin et d'une jeune fille Peau-Rouge. — Le Grand-Man des Paramakas . . . 150

CHAPITRE VII

- MOISSON D'OR. — Les gisements de l'Awa. — Grandeur et décadence. — Procédés d'exploitation. — Le pays del dorado. — Le « Contesté ». — Pierre Villiers, Tamba, Jean-Baptiste et saint Antoine de Padoue. — Enthousiasme et découragement . . . 167

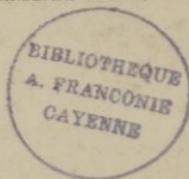
CHAPITRE VIII

- LA PROSCRIPTION POLITIQUE A LA GUYANE. — Il y a cent ans. — La Guyane choisie pour l'emploi de guillotine sèche. — Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne. — L'agent du Directoire. — Billaud à Sinnamary. — Angélique et Johnson. — Les condamnés de Fructidor. — Barbé-Marbois et Lafond-Ladébat chez la veuve Triën. — Mort de Bourdon (de l'Oise), de Murinais, de Tronson du Coudray, de Brotier. — Évasion de Pichegru et de plusieurs déportés. — Le vainqueur de la Hollande sauvé par les Hollandais. — Seconde fournée de cent quatre-vingt-treize dépor-

tés. — J.-J. Aymé, Gibert-Desmolières, Ange Pitou à bord de la *Décade*. — Les déserts de Conamama. — Mort de Rovère et de Gibert. — Pronunciamiento de Cayennais. Le 18 brumaire et l'amnistie. — Mort de Billaud à Haïti. — Entr'acte sous la Restauration et Louis-Philippe. — Les déportés du coup d'État. — Charles Delescluze. — Un banc historique 218

CHAPITRE IX

LE DÉPORTÉ DE L'ILE DU DIABLE. — Dreyfus. — L'enceinte fortifiée. — S'évadera-t-il? — Châtiment insuffisant. — Législation trop clémente envers lui, trop sévère pour d'autres. — Le fléau de la balance symbolique 314





DERNIÈRES PUBLICATIONS

Format grand in-18, à 3 fr. 50 le volume

<p>G. D'ANNUNZIO vol.</p> <p>Les Vierges aux Rochers. 1</p> <p>C. D'ARJUZON</p> <p>Hortense de Beauharnais. 1</p> <p>A. DE FERRY</p> <p>Les Épines ont des Roses. 1</p> <p>MARY FLORAN</p> <p>Le Mariage de Clément. . 1</p> <p>ANATOLE FRANCE</p> <p>L'Orme du Mail. 1</p> <p>EDMOND GONDINET</p> <p>Théâtre complet, tome V. 1</p> <p>CHARLES GOUNOD</p> <p>Mémoires d'un Artiste. . . . 1</p> <p>GYP</p> <p>Joies d'amour. 1</p> <p>HENRY HARRISSE</p> <p>L'abbé Prevost. 1</p> <p>HENRI LAVEDAN</p> <p>Le Nouveau jeu. 1</p> <p>HUGUES LE ROUX</p> <p>Le Maître de l'heure. 1</p>	<p>PIERRE LOTI</p> <p>Ramuntcho.</p> <p>ÉDOUARD PAILLÉRON</p> <p>Pièces et Morceaux.</p> <p>MAURICE PALÉOLOGUE</p> <p>Sur les ruines.</p> <p>HENRY RABUSSON</p> <p>Vaine rencontre.</p> <p>JEAN REIBRACH</p> <p>La Crise.</p> <p>J. RICARD</p> <p>Ménages de Paris.</p> <p>RICHARD O'MONROY</p> <p>Tutur et Toto.</p> <p>H. SUDERMANN</p> <p>L'Indestructible passé. . . .</p> <p>LÉON DE TINSEAU</p> <p>Bien folle est qui s'y fie!</p> <p>CLAUDIE VELLONI</p> <p>Maitre Dolon.</p> <hr style="width: 20%; margin: auto;"/> <p>Guerre et Marine.</p>
--	---



